

Vocabulaire des relations professionnelles



Grâce au vocabulaire *La langue des relations professionnelles*, les intervenants et les intervenantes du monde du travail qui doivent faire des choix terminologiques dans l'exercice de leurs fonctions ou qui ont le souci de rédiger un texte spécialisé dans un français de qualité ont maintenant un ouvrage de référence à leur disposition.

Hésitez-vous entre l'emploi des termes *indemnité*, *prime* ou *allocation*? Connaissez-vous l'origine du terme *quart de travail*? Désirez-vous traduire *overtime*? L'adjectif *régulier* peut-il qualifier un salarié? Qu'on parle d'organisation du travail, de gestion des ressources humaines, de syndicalisme ou encore de droit du travail, nous vous offrons les réponses à ces questions et à bien d'autres.

Symboles



Termes privilégiés



Termes utilisés dans certains contextes



Termes déconseillés

Ce vocabulaire est accessible en ligne à l'adresse suivante :

oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_relations_professionnelles.aspx.

Version PDF du 10 mars 2025

Avertissement : Lors de la conversion du format HTML au format PDF, il est possible que certains caractères spéciaux ou signes typographiques (comme les espaces insécables) n'aient pas été correctement conservés. En cas de disparité, c'est la version en ligne du vocabulaire qui prévaut.



Index

A

absence, 1
absence autorisée, 2
absence non autorisée, 3
absentéisme, 4
accès à l'égalité en emploi, 5
accident du travail, 6
accréditation patronale, 7
accréditation syndicale, 8
action positive, 9
activité, 10
Administration, 11
administration publique, 12
admissibilité, 13
admissible, 14
affectation, 15
affectation temporaire, 16
affecter, 17
agent syndical, 18
aide, 19
allocation, 20
allocation de dépenses, 21
allocation de grève, 22
allocation d'études, 23
aménagement du temps de travail, 24
amender, 25
ancienneté, 26
ancienneté de service, 27
ancienneté d'entreprise, 28
ancienneté d'établissement, 29
ancienneté privilégiée, 30
ancienneté professionnelle, 31
année-personne, 32
annexe, 33
appellation d'emploi, 34
apprenti, 35
arbitrage, 36
arbitrage de différends, 37
arbitrage de griefs, 38
arbitre, 39
arriéré de salaire, 40
assesseur, 41
assiduité, 42
association d'employeurs, 43
assurer la permanence, 44
astreinte, 45
attribution des tâches, 46
attrition, 47
augmentation automatique, 48
autorisation d'absence, 49
avance sur salaire, 50
avancement d'échelon, 51
avantages sociaux, 52
avertissement, 53
avis de mise à pied, 54
avis de mise en disponibilité, 55

avis de sanction disciplinaire, 56

B

branche professionnelle, 57
briseur de grève (1), 58
briseur de grève (2), 59
bureau, 60
bureau syndical, 61

C

cadre, 62
cadre fonctionnel, 63
cadre hiérarchique, 64
cadre supérieur, 65
calendrier, 66
calendrier de fabrication, 67
calendrier des congés annuels, 68
carte de pointage, 69
carte de qualification, 70
catégorie d'emplois, 71
catégorie professionnelle, 72
catégorie socioprofessionnelle, 73
certificat de qualification, 74
cessation d'emploi, 75
champ d'application, 76
charges sociales, 77
chef de chantier, 78
citoyen, 79
classe d'emplois, 80
classement, 81
clause de disparité de traitement, 82
clause de parité salariale, 83
clause d'indexation, 84
clause non pécuniaire, 85
code de conduite, 86
code de déontologie, 87
code d'éthique, 88
comité mixte, 89
comité paritaire (1), 90
comité paritaire (2), 91
commis, 92
compagnon, 93
compétence, 94
compétence professionnelle, 95
compte de frais, 96
compte rendu, 97
conciliation travail-famille, 98
conciliation travail-vie personnelle, 99
conditions de travail, 100
conducteur, 101
conflit, 102
conflit de compétence, 103
conflit de droit, 104
conflit d'intérêts, 105
conflit du travail, 106
congé, 107

congé annuel payé, 108
congé autofinancé, 109
congé compensatoire, 110
congé de maladie, 111
congé de maternité, 112
congé de paternité, 113
congé parental, 114
congé payé, 115
congé pour fonctions judiciaires, 116
congé pour raisons familiales ou parentales, 117
congé pour raisons personnelles, 118
congé sabbatique, 119
congé sans solde, 120
congé spécial, 121
congédiement, 122
congédiement justifié, 123
conseil syndical, 124
conseiller juridique, 125
contrat individuel de travail, 126
convention collective, 127
convention collective de branche, 128
cotisation syndicale, 129
cotisations sociales, 130

D

débutant (1), 131
débutant (2), 132
déclassement, 133
délai de préavis, 134
délégué syndical, 135
demande de travail, 136
demande d'emploi, 137
démission, 138
déontologie, 139
déplacement, 140
déposer un grief, 141
description de poste, 142
détachement, 143
développement des ressources humaines, 144
différend, 145
directeur, 146
discrimination, 147
discrimination dans l'emploi, 148
discrimination systémique, 149
dossier personnel, 150
dotation en personnel, 151
droit de supplantation, 152
droits parentaux, 153
durée calendaire, 154
durée du travail, 155
durée normale du travail, 156

E

échelle salariale, 157
échelon, 158
effectif (1), 159



Index

effectif (2), 160
effectif permanent, 161
efficacité, 162
efficience, 163
emploi, 164
emploi permanent, 165
employé, 166
employé de bureau, 167
employeur, 168
entrée en fonction, 169
entrée en service, 170
équipe (1), 171
équipe (2), 172
équipe de jour, 173
équipe de nuit, 174
équipe de relève, 175
équipe du soir, 176
équipe volante, 177
équité, 178
équité salariale, 179
ergonomie, 180
établissement, 181
éthique, 182
être d'astreinte, 183
évaluation du personnel, 184
évaluation du rendement, 185
examen du rendement, 186
exigences de l'emploi, 187
expert (1), 188
expert (2), 189

F

faute disciplinaire, 190
faute grave, 191
faute professionnelle (1), 192
faute professionnelle (2), 193
feuille de présence, 194
fidélisation du personnel, 195
fonds de grève, 196
formation, 197
formation en cours d'emploi, 198
formation en industrie, 199
formation interne, 200
frais, 201
frais de déménagement, 202
frais de déplacement, 203
frais de fonction, 204

G

garantie d'emploi, 205
gestion des ressources humaines, 206
gradation des sanctions, 207
grève, 208
grief, 209
grief collectif, 210
grief de groupe, 211
grief de principe, 212

grief individuel, 213
grief syndical, 214

H

heure-personne, 215
heures compensatoires, 216
heures d'amplitude, 217
heures normales de travail, 218
heures supplémentaires, 219
homme à tout faire, 220
honoraires, 221
horaire de travail, 222
horaire décalé, 223
horaire fixe, 224
horaire fractionné, 225
horaire libre, 226
horaire normal de travail, 227
horaire variable, 228

I

incompétence, 229
indemnité, 230
indemnité compensatrice de préavis, 231
indemnité d'astreinte, 232
indemnité de cessation d'emploi, 233
indemnité de congé annuel, 234
indemnité de déménagement, 235
indemnité de déplacement, 236
indemnité de grève, 237
indemnité de jour férié, 238
indemnité de kilométrage, 239
indemnité de licenciement, 240
indemnité de logement, 241
indemnité de mise à pied, 242
indemnité de présence, 243
indemnité de rappel, 244
indemnité de repas, 245
indemnité de séjour, 246
indemnité de vie chère, 247
indemnité de vie nordique, 248
indemnité d'isolement, 249
indemnité journalière, 250
indemnité pour usage de véhicule personnel, 251
insubordination, 252

J

jour chômé, 253
jour civil, 254
jour de repos, 255
jour férié, 256
jour férié payé, 257
jour ouvrable, 258
jour ouvré, 259
journalier, 260
jour-personne, 261
jumelage, 262

L

libération syndicale, 263
licenciement, 264
lieu de travail, 265
liste d'admissibilité, 266
lock-out, 267

M

main-d'œuvre, 268
main-d'œuvre occasionnelle, 269
main-d'œuvre saisonnière, 270
manœuvre, 271
mésentente, 272
mesure administrative, 273
métier, 274
mettre en lock-out, 275
mise à pied, 276
mise à pied disciplinaire, 277
mise à pied économique, 278
mise en disponibilité, 279
modifier, 280
morale, 281
mutation, 282

N

négociation collective, 283
notation du personnel, 284

O

offre de service, 285
ordre du jour, 286
ordre professionnel, 287
organisation, 288
organisation du travail, 289
organisme, 290
organisme public, 291
ouvrier, 292
ouvrier qualifié, 293
ouvrier spécialisé, 294

P

parité salariale, 295
pause, 296
perfectionnement professionnel, 297
période de référence, 298
période de repos, 299
période d'essai, 300
permanence, 301
personnel, 302
personnel administratif, 303
personnel permanent, 304
plage fixe, 305
plage mobile, 306
population active, 307
poste, 308
poste de relève, 309
poste fractionné, 310



Index

poste vacant, 311
postuler, 312
pourvoir un poste, 313
pouvoir disciplinaire, 314
préavis, 315
premier, 316
présentéisme, 317
prestation de travail, 318
prêt de service, 319
prime, 320
prime collective, 321
prime d'ancienneté, 322
prime d'assiduité, 323
prime de milieu carcéral, 324
prime de nuit, 325
prime de rendement, 326
prime de rétention, 327
prime de soir, 328
prime d'encouragement, 329
prime d'équipe, 330
proactif, 331
procès-verbal, 332
profession, 333
professionnel (1), 334
professionnel (2), 335
profil de compétences, 336
profil de poste, 337
programmer, 338
promotion, 339
protocole de retour au travail, 340

Q

qualification professionnelle, 341
qualité de vie au travail, 342
quart de jour, 343
quart de nuit, 344
quart de travail, 345
quart du soir, 346
questions diverses, 347

R

rachat de service, 348
rappel au travail (1), 349
rappel au travail (2), 350
rappel de salaire, 351
reclassement, 352
reclassement externe, 353
reclassement interne, 354
reconnaissance syndicale, 355
recrutement, 356

recrutement éclair, 357
réduction du personnel, 358
refonte des processus, 359
régime d'assurance parentale, 360
régime de rémunération, 361
relation de travail, 362
relations de travail, 363
relations professionnelles, 364
relativité salariale, 365
rémunération, 366
rémunération directe, 367
rémunération en nature, 368
rémunération globale, 369
rémunération indirecte, 370
rendement au travail, 371
réprimande, 372
reprise du travail, 373
rétention du personnel, 374
retour au travail, 375
retraite, 376
retraite graduelle, 377
retraite progressive, 378
rétroactivité, 379
rétrogradation, 380
revendications salariales, 381

S

salaire, 382
salaire de base, 383
salaire hors échelle, 384
salaire majoré de 100 %, 385
salaire majoré de 50 %, 386
salarié, 387
salarié à l'essai, 388
salarié à temps partiel, 389
salarié à temps plein, 390
salarié occasionnel, 391
salarié permanent, 392
salarié temporaire, 393
sanction disciplinaire, 394
savoir-faire, 395
second, 396
sécurité d'emploi, 397
semaine de travail, 398
semaine de travail comprimée, 399
semaine normale de travail, 400
sentence arbitrale, 401
service (1), 402
service (2), 403

service continu, 404
sous-contractant, 405
sous-contracter, 406
sous-contrat, 407
sous-traitance, 408
sous-traitant, 409
spécialiste, 410
statuts, 411
structure salariale, 412
supérieur hiérarchique, 413
supérieur immédiat, 414
supplantation, 415
supplanter, 416
suspension, 417
suspension administrative, 418
suspension du contrat de travail, 419
syndicat, 420
syndicat accrédité, 421
syndicat de salariés, 422
syndiqué, 423

T

tâche, 424
taux, 425
taux d'absentéisme, 426
taux de salaire, 427
taux de salaire de base (1), 428
taux de salaire de base (2), 429
télétravail, 430
temps plein, 431
transfert des connaissances, 432
transmission des connaissances, 433
transmission du savoir-faire, 434
travail, 435
travail à la pièce, 436
travail à temps partiel, 437
travail à temps plein, 438
travail à temps réduit, 439
travail en trois-huit, 440
travail par équipes, 441
travail sur demande, 442
travailler à temps plein, 443
travailleur, 444
travailleur autonome, 445
travailleur salarié, 446

U

unité de négociation, 447
unité de travail, 448



1. **absence**

Définition

Situation d'un salarié qui n'est pas physiquement présent sur son lieu de travail.

Notes

L'absence peut être autorisée ou non autorisée.



absence n. f.

anglais

absence

2. **absence autorisée**

Définition

Absence pour laquelle un salarié obtient la permission de son employeur.



absence autorisée n. f.

anglais

authorized absence
leave of absence

3. **absence non autorisée**

Définition

Absence pour laquelle un salarié n'a pas obtenu la permission de son employeur ou n'a pas averti à temps qui de droit.

Notes

L'absence non autorisée qui est attestée par des explications du salarié ou un document écrit, par exemple un certificat médical, devient une absence motivée. Si les raisons fournies sont considérées valables par l'employeur, l'absence motivée devient une absence justifiée.



absence non autorisée n. f.

anglais

absence without leave
unauthorized absence
non-authorized absence



4. absentéisme

Définition

Situation marquée par des absences au travail répétitives ou prolongées d'un ou de plusieurs salariés, excluant les périodes normales de congés et celles prévues par la loi.

Notes

L'absentéisme se limitait initialement aux absences non justifiées par une raison légitime. De nos jours, il s'étend aux absences fréquentes et peut évoquer le comportement de la personne qui est souvent absente. Il s'agit d'une forme de dysfonctionnement social qui peut être coûteux dans la mesure où il doit être compensé par des remplacements et où il est générateur de baisses de productivité et de dégradation du climat social. Pour contrecarrer ce mouvement, certains ont créé la [prime d'assiduité](#).

Le terme [présentéisme](#) désigne le phénomène contraire à l'absentéisme, en fonction duquel des salariés se présentent pour travailler même si leur état n'y est pas propice.



absentéisme n. m.

anglais

absenteeism

5. accès à l'égalité en emploi

Définition

Ensemble des mesures prises par un employeur, conformément aux lois en vigueur, afin de déceler et de supprimer les pratiques discriminatoires, de corriger les effets de la discrimination passée et d'assurer la représentation équitable des groupes désignés dans l'effectif.

Notes

Les groupes désignés peuvent varier d'une province à une autre et d'un pays à l'autre, tout comme les modalités d'application des lois, qui ne sont pas uniformes et qui peuvent donner lieu à des dénominations différentes.

À la fonction publique du Canada, le Programme d'action positive, lancé en 1983, a été révisé et remplacé par la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cette loi recouvre, en principe, toute forme de discrimination au travail en obligeant les entreprises qui relèvent de l'autorité fédérale et les sociétés d'État d'au moins cent employés à favoriser la représentation équitable des groupes désignés (femmes, autochtones, minorités visibles et personnes handicapées).

Au Québec, depuis 2001, c'est la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics qui poursuit les mêmes objectifs pour des groupes désignés (femmes, autochtones, minorités visibles, personnes handicapées, autres minorités dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais). Elle s'applique aux organismes publics des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, à ceux du secteur municipal et aux sociétés d'État. L'effectif policier de la Sûreté du Québec est également visé par la Loi.

En France, on a adopté une loi d'inspiration différente, la Loi Roudy, qui porte sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



accès à l'égalité en emploi n. m. Québec

égalité d'accès à l'emploi n. f.



équité en matière d'emploi n. f. Canada

équité en emploi n. f. Canada

EE n. f. Canada

égalité professionnelle n. f. France

anglais

equal access to employment Québec

employment equity Canada

EE Canada

equal employment opportunity

6. accident du travail

Définition

Accident qui survient à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle.



accident du travail n. m.

accident de travail n. m.

accident professionnel n. m.

anglais

industrial accident

occupational injury

work injury

industrial injury

accident at work

work accident

occupational accident

professional accident

7. accréditation patronale

Définition

Reconnaissance officielle que la loi accorde à une association d'employeurs et qui lui permet d'agir à titre de représentant exclusif des employeurs qui en font partie aux fins de la négociation et de l'application des conventions collectives.



accréditation patronale n. f.

anglais

employer's certification

certification of employer



8. accréditation syndicale

Définition

Reconnaissance officielle que l'organisme public compétent accorde à un syndicat pour représenter un groupe de salariés dont il a obtenu l'appui majoritaire.

Notes

Au Québec, c'est le Tribunal administratif du travail qui a le pouvoir d'accorder une accréditation syndicale.



accréditation syndicale n. f.
accréditation n. f.

En contexte, c'est la forme abrégée *accréditation* qui est la plus employée.

Le document délivré par l'organisme d'accréditation s'appelle également *accréditation* par extension de sens.



certification

Le terme *certification* est un emprunt sémantique à l'anglais lorsqu'il est employé au sens d'« accréditation syndicale ». De plus, il entre inutilement en concurrence avec le terme qui est privilégié au Québec dans le domaine des relations professionnelles.

anglais

certification
union certification

9. action positive

Définition

Ensemble cohérent de mesures prises pour éliminer la discrimination subie par un groupe de personnes et remédier aux inégalités de fait en leur accordant temporairement certains avantages préférentiels, notamment en matière de recrutement.

Notes

Les principaux groupes visés par l'action positive sont les femmes, les minorités visibles et les personnes handicapées.

À la fonction publique du Canada, un programme d'action positive avait été lancé en 1983. Ce dernier a été révisé et remplacé par la Loi sur l'équité en matière d'emploi, qui se veut surtout une mesure préventive.



mobilisation positive n. f.
action positive n. f.
politique inclusive n. f.

Plusieurs termes ont été proposés comme équivalents du terme anglais *affirmative action*, créé aux États-Unis, dont *mobilisation positive* et *politique inclusive*. Toutefois, c'est le terme *action positive* qui est le plus employé, particulièrement par les organisations internationales. Même s'il avait été critiqué à cause de sa similitude avec l'anglais, ce terme respecte l'esprit de la langue française.



discrimination positive
discrimination à rebours

Les expressions *discrimination positive* et *discrimination à rebours* sont à déconseiller, même si on les trouve dans certains textes spécialisés, car elles sont inappropriées. En français, le mot *discrimination* a une connotation négative d'emblée; il désigne le fait de séparer un groupe social des autres en le traitant plus mal. La discrimination est contraire à l'égalité, qu'elle soit positive ou négative.



anglais

affirmative action États-Unis

positive discrimination Royaume-Uni

10. activité

Définition

Ensemble des tâches ou des travaux exécutés par un individu ou un groupe et qui conduisent à la réalisation de biens ou de services.



activité n. f.

Le terme *activité* recouvre plusieurs sens plus ou moins rapprochés. Dans une description de poste, cet ensemble de tâches constitue le domaine d'action confié à une personne.

anglais

activity

operation

11. Administration

Définition

Ensemble indifférencié des services publics et de leurs agents relevant de l'État.



Administration n. pr. f.

Le terme *administration* s'écrit avec la majuscule initiale lorsqu'il est employé de façon absolue (sans adjectif ni complément). La présence de la majuscule permet ainsi de faire la distinction entre l'administration d'un gouvernement et toute autre administration. On dira par exemple : *l'Administration a décidé, le point de vue de l'Administration, entrer dans l'Administration, etc.*

anglais

administration

12. administration publique

Définition

Ensemble des activités visant à appliquer les lois, à mettre en œuvre les politiques et à assurer le fonctionnement des services publics.



administration publique n. f.

Le terme *administration publique* s'écrit avec la minuscule, contrairement au terme *administration*, qui prend la majuscule lorsqu'il est employé sans adjectif au sens d'« ensemble des services publics ».

anglais

public administration



13. admissibilité

Définition

Fait, pour une personne, de remplir certaines conditions ou de se conformer à certaines règles lui permettant d'accéder à un groupe, à une fonction ou à un programme, notamment.

Notes

On parlera, par exemple, de l'admissibilité à un concours de recrutement, à une indemnité, etc.



admissibilité n. f.



éligibilité

En français, le terme *éligibilité* appartient au vocabulaire des élections et il désigne l'aptitude légale à être élu. Employé au sens d'« admissibilité », il n'est pas légitimé dans l'usage et constitue un calque déconseillé.

anglais

eligibility

14. admissible

Définition

Se dit d'une personne dont la demande est recevable après avoir satisfait à certaines exigences.

Notes

Une personne peut être admissible, par exemple, à un emploi, à un examen, à un concours ou à une bourse.



admissible adj.



éligible

En français, le terme *éligible* appartient au vocabulaire des élections et se dit d'une personne qui répond aux conditions pour se présenter à une élection. Par extension de sens, et sous l'influence de l'anglais, le terme *éligible* est parfois utilisé au sens d'« admissible ». Ce calque sémantique doit être évité, car il ne comble aucune lacune lexicale en français.

anglais

eligible

15. affectation

Définition

Désignation d'une personne à un poste ou à une fonction.



affectation n. f.

Par extension de sens, le terme *affectation* désigne également le poste même ou la fonction.



assignation

Le terme *assignation* est une impropriété employée sous l'influence de l'anglais *assignment*. En français, ce terme est employé dans le domaine du droit pour désigner l'action de citer quelqu'un à comparaître devant un tribunal.

anglais

assignment

16. affectation temporaire

Définition

Affectation à un autre poste, à une autre fonction ou à un autre lieu de travail pour une période de temps limitée.

Notes

La durée minimale pour justifier une affectation temporaire est précisée dans les politiques de gestion ou les conventions collectives.

Diverses situations peuvent entraîner une affectation temporaire, par exemple le remplacement d'un salarié absent, un poste vacant en attente d'être pourvu de façon permanente, l'incapacité pour un salarié victime d'une lésion professionnelle d'exercer ses fonctions habituelles, un surcroît de travail, un projet spécifique, etc.



affectation temporaire n. f.



assignation temporaire
assignation

Dans certaines conventions collectives, lois et textes de l'Administration, on emploie incorrectement *assignation temporaire* ou *assignation* au sens du présent concept. Ces termes sont des impropriétés employées sous l'influence de l'anglais *assignment*. En français, le terme *assignation* est réservé au domaine du droit pour désigner l'action de citer quelqu'un à comparaître devant un tribunal.

anglais

temporary assignment

17. affecter

Définition

Désigner quelqu'un pour occuper un poste ou remplir une fonction.



affecter v. tr.

anglais

assign



18. agent syndical, agente syndicale

Définition

Personne rémunérée qui est au service d'un syndicat pour s'occuper des intérêts de ce dernier ainsi que de ceux de ses membres.

Notes

La tâche d'un agent syndical varie beaucoup d'un syndicat à l'autre. Par exemple, celui-ci peut gérer les affaires internes du syndicat, participer aux négociations et à la mise en application des conventions collectives, percevoir les cotisations, s'occuper du placement des membres en chômage, visiter les chantiers et les ateliers pour stimuler le recrutement, etc.



agent syndical n. m.

AS n. m. ou f.

agente syndicale n. f.



agent d'affaires syndical

agent d'affaires

Les termes *agent d'affaires syndical* et *agent d'affaires* sont des impropriétés employées sous l'influence de l'anglais *business agent*. En français, le terme *affaires* fait référence à des activités industrielles, commerciales ou financières, et l'agent d'affaires est celui qui exerce ces activités pour le compte d'autrui.

anglais

business agent

BA

union representative

19. aide

Définition

Travailleur chargé d'en assister un autre dans l'exécution de tâches manuelles reliées à un métier déterminé.



aide n. m. ou f.

Lorsque le terme *aide* est suivi d'un nom de métier, il est joint à ce nom par un trait d'union. Par exemple, on écrira *un aide-maçon*, *un aide-mécanicien*, etc.

anglais

helper

20. allocation

Définition

Prestation individualisée versée à une personne pour faire face à un besoin ou pour compenser la perte ou l'insuffisance de ses ressources.



allocation n. f.

En français, le terme *allocation* est le plus souvent utilisé au sens de « prestation de la sécurité sociale versée par l'État » (*allocation familiale*, *allocation de logement*, *allocation aux anciens combattants*, etc.). Ce terme peut aussi désigner une simple somme allouée pour permettre à une personne de faire face à une dépense. En revanche, lorsqu'il est question de conditions de travail, c'est le terme *indemnité*, lié au concept de « dédommagement », qui doit être utilisé (*indemnité de licenciement*, *indemnité de congé annuel*, *indemnité de déplacement*, etc.).

Le terme *allocation* est encore largement répandu dans les conventions collectives au sens de « récompense » ou d'« encouragement », mais il tend à disparaître au profit de *prime* et d'*indemnité*.

anglais

allowance

21. allocation de dépenses

Définition

Somme forfaitaire allouée par un employeur à un salarié, en plus de son salaire, pour couvrir les frais de certaines dépenses que celui-ci doit engager dans l'exercice de ses fonctions.

Notes

Le montant de l'allocation peut être différent des dépenses engagées par le salarié. Ce dernier peut devoir déboursier les dépenses excédant son allocation. Par contre, il pourra conserver l'excédent de la somme allouée, si ses dépenses sont inférieures à son allocation.



allocation de dépenses n. f.

anglais

expense account

22. allocation de grève

Définition

Allocation spéciale versée par un syndicat aux salariés en grève pour suppléer à l'insuffisance de l'indemnité de grève et leur permettre de faire face à une situation difficile.



allocation de grève n. f.

anglais

strike pay

strike benefit



23. allocation d'études

Définition

Allocation accordée par un employeur à un salarié pour l'aider à payer le coût total ou partiel d'un cours dont la matière est pertinente à son travail.



allocation d'études n. f.
allocation de formation n. f.

anglais

training allowance
educational allowance

24. aménagement du temps de travail

Définition

Ensemble de dispositions permettant la répartition ou la réduction des heures de travail en fonction des contraintes de l'employeur, de la législation du travail ou des aspirations des salariés.

Notes

À l'origine, l'aménagement du temps de travail visait principalement à ajuster les horaires de travail aux variations de la charge de travail afin de mieux rentabiliser l'entreprise (travail par équipes). Par la suite, des préoccupations économiques sont apparues (maintien des emplois dans l'entreprise) à côté de préoccupations sociales (réduction de la semaine de travail, conciliation travail-famille), qui ont mené à la réduction du temps de travail. C'est alors que la formule d'aménagement et de réduction du temps de travail est née et que ces deux concepts sont maintenant étroitement liés.



aménagement du temps de travail n. m.
ATT



aménagement et réduction du temps de travail n. m.
ARTT n. m.

anglais

work-time organization
organization of working time

25. amender

Définition

Apporter des changements à un projet de texte soumis à l'approbation d'une assemblée délibérante.

Notes

Après l'adoption d'une proposition, tout changement que l'on voudra apporter au texte sera qualifié de *modification*, même l'ajout d'une virgule.

On ne doit pas confondre les termes *amender* et *modifier*. On amende un texte qui est à l'état de projet, c'est-à-dire qu'on le rend meilleur, et on modifie un texte déjà arrêté.



amender v. tr.

anglais

amend

26. ancienneté

Définition

Durée de service reconnu au [salarié](#) pour l'exercice de certains droits ou l'obtention de certains avantages.

Notes

Il est important de distinguer le [service continu](#), inscrit dans la Loi sur les normes du travail (Québec), de l'ancienneté, qui est généralement liée à l'application d'une convention collective. Par exemple, il peut être établi que l'ancienneté se calculera selon des dates précises en vue d'accéder à l'exercice de certains droits ou à l'obtention de certains avantages résultant de la convention collective elle-même, alors que le service continu correspond à la période sans interruption de service pendant laquelle un salarié est lié à l'employeur.



ancienneté n. f.



séniorité
ancienneté absolue
ancienneté pure
ancienneté relative

L'emploi du calque morphologique *séniorité* est à éviter en français.

En anglais, *straight seniority* est employé pour indiquer qu'on tient compte uniquement de l'ancienneté comme critère et *qualified seniority* indique que l'on tient compte de l'ancienneté parmi d'autres critères. Par exemple, une promotion peut être accordée en fonction de l'ancienneté seulement ou en fonction de l'ancienneté et de la compétence, mais l'ancienneté n'est pas modifiée pour autant. En français, on aura recours à des périphrases pour rendre ces termes anglais plutôt qu'à des expressions comme *ancienneté absolue*, *ancienneté pure* ou *ancienneté relative*, qui sont inexactes.

anglais

seniority
straight seniority
qualified seniority

27. ancienneté de service

Définition

Ancienneté reconnue à un salarié en fonction du temps travaillé dans un service.



ancienneté de service n. f.



ancienneté départementale n. f.

Le terme *ancienneté départementale* doit être réservé pour parler de l'ancienneté accordée au salarié qui travaille dans un département, c'est-à-dire dans un regroupement, au sein d'un établissement d'enseignement, d'enseignants d'une même discipline, ou de disciplines ou de programmes apparentés, à des fins pédagogiques et administratives; par exemple, le Département de langues, linguistique et traduction.



ancienneté de département

L'usage de *département* au sens de « service » est une impropriété employée sous l'influence de l'anglais.

anglais

departmental seniority
department seniority
section seniority

28. ancienneté d'entreprise

Définition

Ancienneté reconnue à un salarié en fonction du temps travaillé dans l'ensemble des établissements ou des unités de production d'une même entreprise.

Notes

Si une entreprise est constituée de plusieurs établissements et qu'un salarié change d'établissement, il conservera son ancienneté d'entreprise, mais il pourra perdre certains avantages de son ancienneté d'établissement.

L'ancienneté d'entreprise détermine habituellement la durée des congés annuels, le montant de la prestation de retraite et l'accès à certains avantages.



ancienneté d'entreprise n. f.

anglais

company-wide seniority
company seniority

29. ancienneté d'établissement

Définition

Ancienneté reconnue à un salarié en fonction du temps travaillé dans un même établissement.

Notes

Selon les conventions collectives en vigueur, le salarié pourra, par exemple, recourir à son ancienneté d'établissement pour se protéger d'une mise à pied en supplantant un autre salarié comptant moins d'ancienneté d'établissement. S'il change d'établissement, il ne conservera que son ancienneté d'entreprise.



ancienneté d'établissement n. f.



ancienneté d'usine n. f.

Selon le contexte, on pourra employer le terme *ancienneté d'usine*.

anglais

plant seniority

30. ancienneté privilégiée

Définition

Ancienneté fictive supérieure à l'ancienneté réelle d'un salarié, accordée dans certaines conventions collectives.

Notes

L'ancienneté privilégiée vise à faciliter le recrutement de personnel possédant une compétence professionnelle particulière et à conserver, pour les mêmes raisons, des salariés dont l'employeur devrait se départir. Elle assure aussi la stabilité syndicale au sein de l'entreprise en permettant aux représentants syndicaux, par exemple, d'être les derniers employés mis à pied et les premiers rappelés au travail.



ancienneté privilégiée n. f.



ancienneté majorée n. f.

Le terme *ancienneté majorée* est surtout employé lorsqu'on souhaite préciser le temps ajouté à l'ancienneté réelle (*ancienneté majorée d'une année, de deux ans*).



ancienneté préférentielle

Le terme *ancienneté préférentielle*, d'après l'anglais *preferential seniority*, est à éviter en français. L'adjectif *préférentiel* employé au sens de « privilégié » est un emprunt sémantique à l'anglais.

anglais

superseniority

preferential seniority

31. ancienneté professionnelle

Définition

Ancienneté d'un salarié dans l'exercice d'une profession.



ancienneté professionnelle n. f.



ancienneté d'emploi n. f.

Lorsqu'on souhaite faire référence à l'ancienneté dans une catégorie d'emplois, on utilise surtout le terme *ancienneté d'emploi*.



ancienneté occupationnelle critiqué

On doit éviter le calque sémantique *occupationnel* employé au sens de « professionnel » dans l'expression *ancienneté professionnelle*. Cette forme n'est pas attestée dans les ouvrages lexicographiques de langue française. En outre, le terme *occupation*, dont il dérive, est fautif au sens de « profession, métier »; il désigne plutôt toute activité à laquelle on occupe son temps.



anglais

occupational seniority
classification seniority
job tenure

Lorsqu'on souhaite faire référence à l'ancienneté dans une catégorie d'emplois, on utilise surtout le terme *classification seniority*.

En anglais, dans le domaine de la statistique, on emploie le terme *job tenure*.

32. année-personne

Définition

Unité de mesure correspondant au travail que peut accomplir une personne pendant un an, deux personnes pendant six mois et ainsi de suite, et qui sert, dans le budget, à répartir les crédits affectés à la main-d'œuvre.

Notes

L'unité statistique peut être composée analogiquement de toutes les unités de temps (minute, heure, jour, semaine, mois, année, etc.).

Il importe de distinguer l'année-personne et la personne-année, cette dernière correspondant à unité de mesure représentant une personne exposée à un risque donné pendant une année, utilisée en épidémiologie pour comparer, dans différents groupes, la fréquence des maladies pour lesquelles la durée d'exposition au facteur de risque constitue un élément significatif.



année-personne n. f.
a-p. n. f.

Pour calculer des années-personnes, on multiplie l'unité de temps (ici l'année) par le nombre de personnes au travail pendant ce temps. Il s'agit donc d'un produit, ce qu'indique, dans ce cas, le trait d'union. Au pluriel, les deux éléments de l'expression prennent un *s* lorsque celle-ci est écrite en toutes lettres.

On peut abréger *année-personne* en *a-p.*, le symbole *a* (sans point abrégatif) correspondant à *année*.



année-homme n. f.

Le terme *année-homme* ne convient pas dans une perspective de rédaction épique.

anglais

person-year
man-year

33. annexe

Définition

Document rattaché à une convention collective afin de la compléter et qui regroupe des clauses applicables soit à une catégorie particulière de salariés, soit à tous les salariés.

Notes

Les annexes font partie de la convention collective et ont le même effet que celle-ci à la condition qu'elles soient déposées au Tribunal administratif du travail (Québec).



✓ annexe n. f.

✗ appendice

En français, on ne doit pas employer le terme *appendice* au sens d'« annexe ». L'appendice a un caractère accessoire, c'est un supplément qui s'ajoute à un ensemble déjà complet par lui-même, tandis que l'annexe est le complément d'un document principal. Dans une convention collective, il peut s'agir de certaines conditions de travail, par exemple les échelles des salaires.

anglais
appendix

34. appellation d'emploi

Définition

Dénomination attachée à un emploi pour le désigner et le distinguer des autres.

✓ appellation d'emploi n. f.
désignation d'emploi n. f.

Le terme *désignation d'emploi* est moins fréquent dans l'usage.

✗ titre d'emploi

Le terme *titre d'emploi*, calque de l'anglais *job title*, est déconseillé. En français, dans le domaine du travail, un titre est un nom de charge, de fonction ou de grade qui est attribué à une personne. Par exemple, les titres *juge*, *directeur*, *directrice*, *professeur*, *professeure*.

anglais
job title

35. apprenti, apprentie

Définition

Salarié qui acquiert la maîtrise d'un métier ou d'un art appliqué en milieu de travail sous la supervision d'un travailleur expérimenté.

Notes

Ce travailleur expérimenté porte habituellement le titre de *compagnon*.



apprenti n. m.
apprentie n. f.

Selon les lois et les réglementations en vigueur, l'appellation *apprenti* peut avoir des significations particulières. Par exemple, au Québec, dans la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, l'apprenti est un adulte inscrit au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vue d'apprendre un métier ou une profession selon un programme approuvé par le ministre. Dans l'industrie de la construction, l'apprenti est une personne titulaire d'une carte d'apprentissage (connue sous le terme impropre *certificat de compétence-apprenti*) délivrée en vertu du Règlement sur la délivrance des certificats de compétence. Lorsque celui-ci aura terminé son apprentissage et réussi son examen de qualification, il deviendra compagnon.

anglais

apprentice

36. arbitrage

Définition

Mode de règlement d'une mésentente par lequel les parties s'en remettent, d'un commun accord ou en vertu d'une obligation légale, à la décision d'un tiers impartial.

Notes

En général, la décision de l'arbitre est sans appel et exécutoire et elle lie les parties. Toutefois, le régime applicable aux policiers de la Sûreté du Québec fait exception, puisque la décision en question est exécutoire ou non selon l'objet du litige.



arbitrage n. m.

anglais

arbitration

37. arbitrage de différends

Définition

Arbitrage de toute mésentente qui survient au cours de la négociation, du renouvellement ou de la réouverture d'une convention collective.

Notes

L'arbitre se prononce sur les dispositions dont n'ont pas convenu les parties, par exemple les salaires. La sentence arbitrale a l'effet d'une convention collective signée par les parties et elle est valable pour une durée déterminée par les parties ou, le cas échéant, pour une durée fixée par l'arbitre.

L'arbitrage de différends est le plus souvent volontaire, en ce sens qu'il requiert le consentement des deux parties (syndicat et employeur). Toutefois, il est un mode obligatoire de règlement des différends entre les pompiers ou les policiers municipaux et l'employeur, car le Code du travail interdit aux parties le recours à la grève ou au lock-out. L'arbitrage peut également devenir obligatoire dans le cas de la négociation d'une première convention collective d'un groupe de salariés visés par une accréditation.



arbitrage de différends n. m.
arbitrage des différends n. m.

anglais

arbitration
dispute arbitration

38. arbitrage de griefs

Définition

Arbitrage de toute mésentente qui survient pendant la durée d'une convention collective et qui est relative à l'interprétation ou à l'application de cette convention collective.

Notes

Le grief peut porter sur plus d'une clause à la fois ainsi que sur des droits acquis qui ne sont pas inscrits dans la convention collective.



arbitrage de griefs n. m.
arbitrage des griefs n. m.

anglais

grievance adjudication
adjudication of grievances
adjudication

39. arbitre

Définition

Personne neutre choisie par les parties ou imposée par la loi pour régler une mésentente et chargée de rendre une décision prenant la forme d'une sentence arbitrale.

Notes

Au Québec, l'arbitrage doit être confié à un arbitre unique, sous réserve des dispositions de la convention collective. Ce dernier peut être choisi par les parties d'un commun accord (syndicat et employeur). Si les parties ne s'entendent pas, le ministre du Travail nommera un arbitre de son choix.



arbitre n. m. ou f.

Selon le contexte, le terme *arbitre* peut faire référence à un arbitre de différends ou à un arbitre de griefs.

anglais

arbitrator

40. arriéré de salaire

Définition

Somme qui représente une partie ou la totalité d'un salaire dû et non versé par l'employeur.



arriéré de salaire n. m.

anglais

arrears of wages
wages in arrears
wages arrears
back pay

41. **assesseur, assessesse**

Définition

Personne choisie par chacune des deux parties en cause et dont le rôle est d'assister l'arbitre, au cours de l'audition et du délibéré, et de représenter la partie qui l'a désignée.



assesseur n. m.
assesseuse n. f.
assesseuse n. f.

La variante féminine *assesseuse* est majoritairement employée au Québec.

En France, en Belgique et surtout en Suisse, la forme *assesseuse* est utilisée en concomitance avec *assesseuse*.

On utilise aussi la forme épique *une assesseur* en Europe francophone.

anglais

assessor

42. **assiduité**

Définition

Présence régulière d'un salarié à son lieu de travail.



assiduité n. f.

Le terme **présentéisme** est apparu dans les années 1990 comme synonyme d'*assiduité*, faisant pendant au terme **absentéisme**. Depuis, il a pris une connotation négative dans le vocabulaire des relations du travail et il désigne maintenant le phénomène selon lequel des salariés se présentent pour travailler même si leur état n'y est pas propice.

anglais

regular attendance
attendance

43. **association d'employeurs**

Définition

Groupement d'employeurs qui a pour objet la sauvegarde des intérêts économiques, professionnels ou associatifs de ses membres.



association d'employeurs n. f.
association patronale n. f.



syndicat patronal n. m.

Lorsqu'une association d'employeurs est particulièrement vouée à l'assistance dans la négociation et l'application des conventions collectives, on l'appelle généralement *syndicat patronal* (*employers' union*).

anglais

employers' association
employer association
employers' union
employers' organization

44. assurer la permanence

Définition

Être présent sur les lieux de travail hors des heures normales de travail pour assurer la continuité de certains services ou pour faire face à des imprévus.



assurer la permanence loc. v.
être de garde loc. v.
être de faction loc. v.
être en faction loc. v.

Les termes *être de faction* et *être en faction* sont moins utilisés au Canada.

anglais

be on stand-by duty
be on stand-by

45. astreinte

Définition

Obligation pour un salarié de demeurer à son domicile ou à proximité pendant une période bien précise afin d'être en mesure de répondre à toute demande de la part de l'employeur.

Notes

Les heures d'astreinte sont habituellement rémunérées.



astreinte n. f.
obligation de disponibilité n. f.

L'usage du terme *astreinte* est plus répandu en France qu'au Canada. Si on souhaite employer une autre désignation, le terme *obligation de disponibilité* pourrait être une solution de rechange acceptable, puisqu'il fait référence à la contrainte qui découle de l'astreinte. Cependant, le terme *astreinte* a l'avantage d'être compris dans toute la francophonie et il permet la formation de nombreux syntagmes : *être d'astreinte*, *heure d'astreinte*, *période d'astreinte*, *indemnité d'astreinte*, *salarié en astreinte*, etc.



anglais

stand-by duty
stand by
stand-by
on-call time
on-call

46. attribution des tâches

Définition

Répartition des tâches à accomplir entre les membres du personnel ou au sein d'une unité de travail ou d'une équipe.



attribution des tâches n. f.

anglais

work assignment
assignment of work
job assignment

47. attrition

Définition

Réduction naturelle de l'effectif d'un organisme ou d'une entreprise par suite de décès, de maladie, de retraite ou en raison de départs volontaires.



attrition n. f.
érosion de l'effectif n. f.

Certains critiquent l'emploi du terme *attrition* en ce sens. Toutefois, il a été retenu pour les trois raisons suivantes : dans le domaine de l'économie, il est consigné depuis plusieurs années dans des ouvrages lexicographiques et terminologiques français, il ne crée pas de difficultés quant à son extension de sens, et c'est un terme plutôt qu'une périphrase explicative comme le synonyme *érosion de l'effectif*.

anglais

attrition
personnel attrition

48. augmentation automatique

Définition

Augmentation générale des salaires accordée périodiquement et de façon automatique en fonction de facteurs préétablis.



augmentation automatique n. f.
augmentation automatique des salaires
n. f.

Le terme *augmentation automatique* est parfois employé dans un sens plus restreint pour désigner l'augmentation salariale associée à un changement d'échelon. Toutefois, ce concept est le plus souvent désigné par le terme *avancement d'échelon*.



augmentation statutaire

On ne doit pas employer l'expression *augmentation statutaire*, qui est un calque de l'anglais *statutory increase*. En français, l'adjectif *statutaire* a le sens de « ce qui est prévu dans les statuts d'une société ou d'un organisme ».

anglais

statutory increase

automatic increase

automatic salary increase

49. autorisation d'absence

Définition

Autorisation verbale ou écrite donnée à un salarié de s'absenter de son poste pour des raisons précises avec ou sans perte de salaire.



autorisation d'absence n. f.



permis d'absence n. m.

Même si certains auteurs recommandent de réserver le terme *permis d'absence* pour désigner l'autorisation écrite, il est également admis d'employer *autorisation d'absence* en ce sens, car ce terme peut recouvrir les deux types d'autorisation par extension de sens (autorisation verbale ou écrite). Il faut noter que *permis* a ici le sens ancien de « permission écrite », car il ne s'agit pas d'un permis au sens propre. Un permis est un document officiel attestant l'autorisation d'exercer une activité réglementée, comme un permis de travail, un permis de conduire ou un permis de chasse.

anglais

leave of absence

50. avance sur salaire

Définition

Versement, avant le jour de paie, d'une partie ou de la totalité du salaire à la demande du salarié.



avance sur salaire n. f.

avance salariale n. f.

En contexte, on emploie aussi la forme abrégée *avance*.



acompte sur salaire n. m.

Lorsqu'il s'agit seulement d'une partie du salaire, on emploie parfois le terme *acompte sur salaire*.

anglais

advance on wages

pay advance

advance on salary

advance against wages

advance



51. avancement d'échelon

Définition

Passage à un niveau supérieur de salaire sans augmentation de responsabilités.

Notes

Le terme *augmentation automatique* est parfois employé en ce sens. Même si cet usage n'est pas fautif, il est préférable de réserver ce terme pour désigner une augmentation générale des salaires accordée périodiquement et de façon automatique.



avancement d'échelon n. m.
augmentation d'échelon salarial n. f.
augmentation d'échelon n. f.

Les termes *augmentation d'échelon salarial* et *augmentation d'échelon* sont surtout employés dans la fonction publique fédérale (Canada).

anglais

pay increment
step increment

52. avantages sociaux

Définition

Éléments de la rémunération dont bénéficie le salarié en sus de son salaire.

Notes

Les avantages sociaux comprennent principalement les divers congés payés, les assurances collectives et les régimes de retraite.



avantages sociaux n. m. pl.

Lorsqu'on se place du point de vue de l'employeur, le pendant du terme *avantages sociaux* est *charges sociales*.



bénéfices marginaux

On ne doit pas employer l'expression *bénéfices marginaux*, qui est un calque inutile de l'anglais *fringe benefits*.

anglais

fringe benefits
employee benefits
benefits from employment

53. avertissement

Définition

Sanction disciplinaire mineure, orale ou écrite, n'ayant qu'un aspect moral et qui souligne au salarié la faute qu'il a commise dans le but de l'inciter à modifier son comportement.



Notes

Le terme *avis* ne doit pas être employé au sens d'« avertissement ». Un avis est une opinion qui résulte d'une réflexion, tandis qu'un avertissement est un rappel à l'ordre, une mise en garde à l'intention de quelqu'un.

L'avertissement se situe au premier degré de gravité des sanctions disciplinaires. À ce degré, il y a cependant un ordre croissant allant de la simple observation jusqu'au blâme sévère.

Dans la fonction publique québécoise, l'avertissement n'est pas une sanction disciplinaire, mais plutôt une mesure administrative. Toutefois, l'avertissement pourra être opposable s'il est suivi dans les douze mois d'une réprimande ou d'une autre sanction disciplinaire.



avertissement n. m.

anglais

warning

54. avis de mise à pied

Définition

Avis écrit qui doit respecter les conditions et les délais fixés par la loi et que l'employeur est tenu de remettre au salarié avant de le mettre à pied pour six mois ou plus.

Notes

Il ne faut pas confondre le terme *avis de mise à pied* avec le terme *préavis*, car ces deux termes désignent des concepts distincts. Le *préavis*, appelé *avis de cessation d'emploi* dans la Loi sur les normes du travail, est un avis écrit qui doit être remis au salarié avant la rupture du contrat de travail dans des conditions et des délais déterminés, tandis que l'*avis de mise à pied* doit être remis au salarié avant de suspendre temporairement son contrat de travail pour six mois ou plus. La mise à pied est généralement fondée sur des motifs d'ordre économique, technique ou administratif. Si la mise à pied devient permanente, on parle alors de *licenciement*.



avis de mise à pied n. m.

anglais

notice of layoff

notice of lay-off

layoff notice

lay-off notice

55. avis de mise en disponibilité

Définition

Avis écrit qui doit respecter les conditions et les délais fixés par la loi ou la convention collective et que l'employeur est tenu de transmettre au salarié excédentaire.

Notes

Dans la fonction publique québécoise, ce *préavis* doit être transmis 60 jours avant la date prévue de la mise en disponibilité.



avis de mise en disponibilité n. m.

anglais

notice of lay-off

lay-off notice

56. avis de sanction disciplinaire

Définition

Document officiel qui informe le salarié de la faute reprochée, de la nature de la sanction disciplinaire imposée et, s'il y a lieu, des conséquences de la récidive.

Notes

L'avis de sanction disciplinaire fait partie de la procédure d'imposition de la sanction disciplinaire; il n'en est pas une.



avis de sanction disciplinaire n. m.

avis disciplinaire n. m.

La forme abrégée *avis disciplinaire*, même si elle est acceptée, sème une certaine confusion dans l'usage, car elle laisse supposer que c'est l'avis qui est disciplinaire plutôt que la sanction.

anglais

disciplinary notice

notice of discipline

57. branche professionnelle

Définition

Secteur économique regroupant les entreprises d'un même secteur d'activité dont le périmètre est défini par un accord ou une convention collective.



branche professionnelle n. f.

anglais

sector of industry

58. briseur de grève, briseuse de grève (1)

Définition

Travailleur qui est embauché pour accomplir le travail d'un salarié en grève ou en lock-out.

Notes

L'embauche de briseurs de grève vise à mettre fin à la grève ou à la rendre inefficace.



briseur de grève n. m.

briseuse de grève n. f.



scab

Le terme *scab* est un américanisme employé dans la langue familière. Cet emprunt intégral à l'anglais est à éviter en français.

anglais

scab Canada États-Unis familier
strikebreaker

59. briseur de grève, briseuse de grève (2)

Définition

Travailleur qui refuse d'obéir à un ordre de grève légale en continuant de travailler.

Notes

Le Code du travail précise les pratiques qui sont interdites lors d'une grève ou d'un lock-out.



briseur de grève n. m.
briseuse de grève n. f.
jaune n. m. ou f.



scab

Le terme *scab* est un américanisme employé dans la langue familière. Cet emprunt intégral à l'anglais est à éviter en français.

anglais

scab Canada États-Unis familier
strikebreaker
blackleg Royaume-Uni

60. bureau

Définition

Organe directeur composé de membres d'une assemblée élus pour diriger une organisation.

Notes

Cette organisation peut être un parti politique, une association ou un organisme professionnel ou syndical.

On emploie parfois l'expression *bureau de direction*, qui est redondante, puisque, par définition, un bureau est un organe directeur. Toutefois, elle peut être utilisée dans les contextes où l'emploi du terme *bureau* prêterait à confusion.



bureau n. m.



exécutif
comité exécutif

L'usage du terme *exécutif* au sens de « bureau » est une impropriété employée sous l'influence de l'anglais. En français, l'adjectif *exécutif* s'applique à ce qui est relatif à l'exécution des lois (*pouvoir exécutif*), tandis que le nom *exécutif* désigne un organe ayant le pouvoir de faire appliquer les décisions d'une assemblée législative ou les lois dans un État.

Le terme *comité exécutif* est lié à l'exercice d'une activité législative et il est réservé au domaine de l'administration publique. Par contre, dans le Code des professions, le terme *comité exécutif* désigne le comité administratif d'un ordre professionnel.

anglais

executive committee

61. bureau syndical

Définition

Groupe constitué par des dirigeants syndicaux élus à certains postes par les membres du syndicat.

Notes

Le bureau syndical est généralement constitué des postes de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier. Il est principalement responsable de l'administration du syndicat, et ses pouvoirs sont spécifiés dans les statuts et règlements. À titre d'exemple, remplir les mandats qui lui sont confiés par l'assemblée générale des membres.



bureau syndical n. m.



comité exécutif
exécutif syndical
exécutif

Quant au terme comité exécutif, il est lié à l'exercice d'une activité législative et il est réservé au domaine de l'administration publique.

L'usage du terme *exécutif* au sens de « bureau » est une impropriété employée sous l'influence de l'anglais. En français, le terme *exécutif* désigne un organe ayant le pouvoir de faire appliquer les décisions d'une assemblée législative ou les lois dans un État.

anglais

union executive
officers
executive

62. cadre

Définition

Personne qui exerce une fonction de direction dans un organisme ou une entreprise, et qui détient des pouvoirs décisionnels.



cadre n. m. ou f.
dirigeant n. m.
dirigeante n. f.

Le terme *dirigeant* et l'appellation féminine correspondante *dirigeante*, quoiqu'ils s'utilisent le plus souvent au sens de « cadre », prennent parfois un sens plus large pour désigner, par exemple, les membres d'un conseil d'administration.



manager n. m. ou f.
manageur n. m.
manageuse n. f.

Bien que le terme *manager* se répande de plus en plus dans l'usage au Québec depuis le début des années 1990, ce terme est toujours critiqué dans la majorité des ouvrages de référence québécois et ne s'inscrit donc pas sans réserve dans la norme sociolinguistique du français au Québec, contrairement à l'Europe francophone, où ce terme ne fait pas l'objet de réticences.



manageure

La forme *manageure* est déconseillée puisqu'elle ne respecte pas les règles de formation du féminin des noms en *-eur*.

anglais

manager
executive

63. cadre fonctionnel, cadre fonctionnelle

Définition

Salarié sans rôle hiérarchique qui a le statut de cadre en raison de sa compétence dans une spécialité et qui est chargé d'assister par ses propositions et ses conseils les cadres hiérarchiques ou leurs équipes.

Notes

La désignation *cadre-conseil* est utilisée particulièrement dans les établissements de santé et des services sociaux, où le salarié qui exerce cette fonction se verra confier des mandats très spécifiques à titre d'expert ou de spécialiste.

En Europe, on utilise aussi les termes *cadre-expert* et *cadre-spécialiste* en ce sens.



cadre-conseil n. m. ou f.
cadre fonctionnel n. m.
cadre fonctionnelle n. f.

Au pluriel, on écrira : *des cadres fonctionnels, des cadres-conseils, des cadres fonctionnelles*.

anglais

functional manager
staff manager

64. cadre hiérarchique

Définition

Cadre qui exerce des fonctions de supervision et d'autorité dans une filière hiérarchique.

Notes

Les cadres hiérarchiques, sauf exception, ne sont pas syndiqués.



cadre hiérarchique n. m. ou f.
cadre opérationnel n. m.
cadre opérationnelle n. f.

anglais

line manager

65. cadre supérieur, cadre supérieure

Définition

Cadre qui est membre de la haute direction d'un organisme ou d'une entreprise et qui dépend directement du conseil d'administration, ou d'une autre autorité, tout en ayant un ou des cadres intermédiaires sous sa responsabilité.

Notes

Certains cadres qui assument des responsabilités importantes pourraient également être considérés comme cadres supérieurs.

Les cadres supérieurs sont exclus de l'application de la Loi sur les normes du travail (Québec), sauf pour certaines dispositions comme celles relatives aux absences et aux congés pour obligations familiales et parentales.



cadre supérieur n. m.
cadre supérieure n. f.
cadre dirigeant n. m.
cadre dirigeante n. f.
cadre de direction n. m. ou f.

L'appellation *cadre supérieur* est générale. Si l'on veut désigner un poste précis, on parlera de *directeur*, de *vice-président*, de *directeur général* ou de *président-directeur général*.



cadre exécutif
cadre senior

L'adjectif *exécutif* s'applique en français à ce qui est relatif à la mise en œuvre des lois et à leur exécution (comme dans *pouvoir exécutif*). L'usage du terme *exécutif* au sens de « relatif à la gestion, à la direction ou à l'administration » est une impropriété employée sous l'influence de l'anglais.

En français, l'adjectif *senior* qualifie la catégorie d'une équipe sportive. C'est sous l'influence de l'anglais qu'on l'emploie, apposé à un titre de fonction, au sens de « supérieur, en chef, principal » pour distinguer le rang du titulaire dans une hiérarchie.

anglais

executive officer
senior manager
senior officer
top manager
senior executive
senior-level manager
upper-level manager
executive manager



66. calendrier

Définition

Suite chronologique d'un programme d'activités ou des phases d'exécution d'un travail pour une période donnée.



calendrier n. m.

En ce sens, le terme *calendrier* est généralement suivi d'un complément ou d'un adjectif, par exemple : *calendrier de travail*, *calendrier de production*, *calendrier universitaire*.



échancier n. m. Québec

Par extension de sens, *calendrier* désigne également le tableau ou le document qui présente cet emploi du temps déterminé à l'avance. Au Québec, on l'appelle parfois *échancier*. Toutefois, dans le domaine de la gestion, il est préférable de réserver le terme *échancier* pour désigner le document où figurent, par ordre chronologique des échéances, les règlements à effectuer ou à recevoir.



cédule

Le terme *cédule* est à éviter lorsqu'il a le sens d'« horaire », de « programme », de « calendrier » et de « plan de travail », puisqu'il s'agit d'un calque sémantique de l'anglais *schedule*, qui ne vient combler aucune lacune lexicale en français.

anglais

schedule

67. calendrier de fabrication

Définition

Calendrier ne dénombrant que la séquence des jours ouvrables afin de faciliter la planification et de permettre l'ordonnancement des ordres de fabrication en fonction du nombre réel de jours de travail.

Notes

Le calendrier de fabrication exclut les fins de semaine, les jours fériés et les autres jours sans production.



calendrier de fabrication n. m.
calendrier de production n. m.
calendrier usine n. m.

Au pluriel, on écrira : *des calendriers de fabrication*, *des calendriers de production*, *des calendriers usine*.



cédule de fabrication
cédule de production

En France, le terme *cédule* est réservé au domaine de la fiscalité et il désigne une catégorie d'impôt; de plus, ce sens est vieilli. Lorsqu'il est employé au sens de « calendrier », dans *cédule de fabrication* et *cédule de production*, le terme *cédule* constitue un calque sémantique de l'anglais *schedule* qui ne vient combler aucune lacune lexicale en français.

anglais

manufacturing calendar
M-day calendar
planning calendar
shop calendar
production calendar



68. calendrier des congés annuels

Définition

Calendrier indiquant les dates des congés annuels payés des salariés.

Notes

Le calendrier des congés annuels doit être établi de manière à permettre à tous les salariés d'utiliser leur droit au congé annuel.



calendrier des congés annuels n. m.
calendrier des vacances n. m.



cédule des vacances

En France, le terme *cédule* est réservé au domaine de la fiscalité et il désigne une catégorie d'impôt; de plus, ce sens est vieilli. Lorsqu'il est employé au sens de « calendrier », dans *cédule des vacances*, le terme *cédule* constitue un calque sémantique de l'anglais *schedule* qui ne vient combler aucune lacune lexicale en français.

anglais

vacation leave schedule
vacation schedule

69. carte de pointage

Définition

Carte individuelle qui permet au salarié d'enregistrer ses heures d'entrée et de sortie du lieu de travail au moyen d'un horodateur.

Notes

En Europe francophone, on emploie aussi *badge* pour désigner ce concept.



carte de pointage n. f.
carton de pointage n. m.



carte de poinçon

La carte de pointage ne peut être appelée *carte de poinçon* (*punch card*), car celle-ci n'est pas une carte à perforer.

anglais

clock card
time card
punch card critiqué
time clock card



70. carte de qualification

Définition

Carte qui est délivrée par l'organisme autorisé au titulaire d'un certificat de qualification.

Notes

Cette carte est une formule abrégée du certificat de qualification.



carte de qualification n. f.

Dans l'usage, le terme *carte de qualification* est souvent employé par métonymie pour *certificat de qualification*.



carte de compétence

L'expression *carte de compétence* est un calque de l'anglais *competency card* qui entre inutilement en concurrence avec le terme français *carte de qualification*. Cet usage crée un risque de confusion, car en français, *compétence* et *qualification* ne sont pas synonymes comme en anglais.

anglais

competency card

qualification card

71. catégorie d'emplois

Définition

Groupeement basé sur le type de travail, résultant d'une répartition des emplois d'après les critères retenus.

Notes

Les critères servant à établir une répartition des emplois par catégories sont très variables et dépendent notamment du contexte dans lequel cette classification sera utilisée (administration publique, entreprise, texte de loi, convention collective, sondage, recrutement, etc.).

Le concept de « catégorie d'emplois » dans la fonction publique québécoise renvoie à cinq grandes divisions (fonctionnaires, ouvriers, enseignants, professionnels et agents de la paix) qui correspondent aux regroupements prévus dans la Loi sur la fonction publique concernant le régime syndical.

Par ailleurs, dans les textes de loi adoptés au Québec, on peut trouver *catégorie d'emplois* employé dans des sens quelque peu différents. Ainsi, dans le cadre de la Loi sur l'équité salariale, le terme *catégorie d'emplois* est défini comme un regroupement d'emplois (une catégorie d'emplois peut toutefois être constituée d'un seul emploi) qui doivent avoir trois caractéristiques communes, soit des fonctions ou des responsabilités semblables, des qualifications semblables et une même rémunération.

Le concept de « catégorie d'emplois » renvoie parfois à des secteurs d'activité, sous-entendant ainsi qu'il s'agit des emplois des secteurs en question (p. ex., transport, administration). Il est cependant préférable de distinguer les deux concepts.



catégorie d'emplois n. f.
catégorie d'emploi n. f.

On peut écrire *catégorie d'emplois* ou *d'emploi* selon que l'on met l'accent sur les divers emplois regroupés dans la catégorie ou que l'on prête une valeur adjectivale à la locution *d'emploi*, lui donnant ainsi le sens de « relative à l'emploi, en matière d'emploi ». Au pluriel, on pourra alors écrire *des catégories d'emplois* ou *des catégories d'emploi*.



anglais

job category
employment category
job class

72. catégorie professionnelle

Définition

Catégorie statistique qui regroupe un ensemble d'individus exerçant leur [profession](#) dans un même secteur d'activité économique.

Notes

Voici quelques exemples de secteurs d'activité : gestion, affaires, sciences appliquées et génie, enseignement, santé, techniques, ventes et services, transformation, etc.



catégorie professionnelle n. f.



corps d'emploi n. m.
corps d'emplois n. m.

Le terme *corps d'emploi* (et parfois, *corps d'emplois*) est fréquemment utilisé pour désigner deux concepts différents : celui dénommé par le terme *catégorie professionnelle* et celui dénommé par le terme [classe d'emplois](#).

anglais

occupational category

73. catégorie socioprofessionnelle

Définition

Catégorie statistique qui regroupe un ensemble d'individus exerçant des professions proches et occupant la même place dans une hiérarchie ou ayant le même statut par rapport au marché du travail.

Notes

À titre d'exemples, on peut trouver les catégories socioprofessionnelles suivantes : manœuvres, ouvriers, employés, cadres supérieurs et professionnels, membres d'une profession libérale, enseignants, agriculteurs, étudiants, retraités, etc. Pour certaines catégories, on précise parfois le niveau de qualification : *ouvrier qualifié*, *ouvrier spécialisé*, etc.



catégorie socioprofessionnelle n. f.
CSP n. f.

Le terme *profession* est employé ici dans son sens générique usuel et il englobe tout travail, manuel ou intellectuel, dont on peut tirer ses moyens d'existence.

anglais

social and economic category
socio-professional group



74. certificat de qualification

Définition

Certificat qui atteste le degré de compétence acquise dans un métier ou une profession selon des normes préétablies et qui est délivré par un organisme autorisé à la suite d'examens théoriques ou pratiques.

Notes

L'appellation *carte de qualification* doit être réservée pour désigner le petit carton délivré par l'organisme autorisé au titulaire d'un certificat de qualification.

Au Québec, la Loi sur la formation et la qualification professionnelles rend obligatoire l'obtention d'un certificat de qualification pour l'exercice de certains métiers et professions.

En France, le certificat de qualification professionnelle est délivré de manière paritaire aux salariés par les branches professionnelles. Une branche professionnelle est un secteur économique regroupant les entreprises ayant la même activité principale.



certificat de qualification n. m.



certificat de qualification professionnelle

n. m. France

CQP n. m. France



certificat de compétence

C'est une impropriété d'employer le terme *certificat de compétence*, qui appartient au domaine de la normalisation, pour *certificat de qualification*. En effet, un certificat de compétence est un document publié selon les règles d'un système de certification (par exemple, ISO) indiquant que le titulaire est apte à assurer des services spécifiques.

anglais

certificate of qualification

qualification certificate

75. cessation d'emploi

Définition

Fait pour un salarié de quitter son emploi de sa propre initiative ou d'y être contraint par décision de l'employeur ou par force majeure.

Notes

Dans le domaine des relations du travail, le terme *cessation d'emploi* fait référence à diverses circonstances qui entraînent la rupture ou la suspension du contrat de travail : démission, retraite, congédiement, licenciement, fermeture d'usine, maladie, accident de travail, etc. Par contre, dans la Loi sur les normes du travail, ce terme ne recouvre que le congédiement et le licenciement.



cessation d'emploi n. f.

départ n. m.



séparation
terminaison d'emploi

Le terme *séparation* est un emprunt sémantique à l'anglais lorsqu'il est employé au sens de « cessation d'emploi ». Cet emprunt à l'anglais est inutile, car il ne vient combler aucune lacune lexicale en français.

L'expression *terminaison d'emploi* est un calque morphologique de *termination of employment* qui ne vient combler aucune lacune lexicale en français.

anglais

separation
termination of employment
termination

76. champ d'application

Définition

Aire de délimitation du groupe de salariés auxquels s'applique la convention collective.



champ d'application n. m.
domaine d'application n. m.

Au pluriel, on écrira : *des champs d'application, des domaines d'application*.



juridiction

Le terme *juridiction* est parfois employé au sens de « champ d'application » sous l'influence de l'anglais *jurisdiction*. En français, le terme *juridiction* est réservé au domaine judiciaire et il peut signifier « le pouvoir de juger », « l'étendue du territoire où un juge a le pouvoir de juger » ou « le tribunal devant lequel une affaire est portée ».

anglais

jurisdiction
scope

77. charges sociales

Définition

Sommes affectées à l'attribution d'avantages sociaux que l'entreprise ou l'organisme accorde obligatoirement ou volontairement à son personnel.



charges sociales n. f. pl.

Le terme *charges sociales* désigne aussi le poste des états financiers où figurent les sommes.

Lorsqu'on se place du point de vue du salarié, le pendant du terme *charges sociales* est *avantages sociaux*.

anglais

fringe benefits



78. chef de chantier

Définition

Personne responsable d'un chantier, ou d'une partie d'un gros chantier, qui coordonne le travail entre les chefs d'équipe ou les différents corps de métiers, et veille au bon déroulement technique des travaux.

Notes

Dans les gros chantiers, le chef de chantier travaille sous la responsabilité d'un conducteur de travaux.



chef de chantier n. m. ou f.
responsable de chantier n. m. ou f.



surintendant

Au Québec, le terme *surintendant* est employé à tort en ce sens. Ce terme désigne une réalité ancienne, soit un officier qui était chargé de la haute surveillance d'une administration, particulièrement des finances du royaume sous l'Ancien Régime.

anglais

construction superintendent
job superintendent
superintendent
field supervisor
site foreman

79. citoyen, citoyenne

Définition

Personne reconnue comme membre d'un État et qui, de ce fait, bénéficie de droits et s'acquitte de certains devoirs.

Notes

Certains devoirs ou privilèges sont exclusifs à une partie des citoyens. Au Canada, par exemple, le droit de vote est accordé aux personnes majeures seulement.

Dans la Loi sur l'administration publique (Québec), les services aux citoyens comprennent les services offerts à la population et aux entreprises.

Pour être citoyen du Canada, il faut soit y être né, soit avoir obtenu la citoyenneté par naturalisation.



citoyen n. m.
citoyenne n. f.

anglais

citizen



80. classe d'emplois

Définition

Groupe d'emplois défini selon des exigences déterminées et correspondant, généralement, à un même niveau de rémunération.



classe d'emplois n. f.
classe d'emploi n. f.
classe de postes n. f. **rare**

On peut écrire *classe d'emplois* ou *d'emploi* selon que l'on met l'accent sur les divers emplois regroupés dans la classe ou que l'on prête une valeur adjectivale à la locution *d'emploi*, lui donnant ainsi le sens de « relative à l'emploi, en matière d'emploi ». Au pluriel, on pourra alors écrire *des classes d'emplois* ou *des classes d'emploi*.



corps d'emploi n. m.
corps d'emplois n. m.

Le terme *corps d'emploi* (et parfois, *corps d'emplois*) est fréquemment utilisé pour désigner deux concepts différents : celui dénommé par le terme *classe d'emplois* et celui dénommé par le terme **catégorie professionnelle**.

anglais

job class

81. classement

Définition

Disposition effective de salariés à l'intérieur de classes d'emplois ou de catégories professionnelles, qui contribue à déterminer les conditions de travail qui régissent ces salariés.

Notes

Sur certains formulaires gouvernementaux internes relatifs aux ajustements salariaux figure l'expression *paiement autre classement*. Cette expression peu parlante, qui fait référence à un champ à l'intérieur duquel doivent être inscrits les codes correspondant à la classe d'emploi et à la catégorie d'emploi occupées temporairement par l'ouvrier au cours de la période couverte par l'ajustement, gagne à être remplacée par la périphrase *classement à considérer pour le paiement*.



classement n. m.

anglais

classification
grading
ranking

82. clause de disparité de traitement

Définition

Clause d'une convention collective prévoyant une différence de traitement, généralement en fonction de la date d'embauche, entre salariés dont l'emploi, la formation et l'expérience sont équivalents.

Notes

La disparité de traitement se présente souvent sous la forme d'une double échelle salariale.



clause de disparité de traitement n. f.
recommandé par l'OQLF
clause de disparité salariale n. f.
clause de disparité n. f.



clause orphelin

Éviter l'expression *clause orphelin*, calquée sur l'anglais *orphan clause*. En anglais, *orphan* se dit, au figuré, d'une personne ou d'une chose privée d'un avantage ou de protection, qui ne fait pas partie d'un système, qui est isolée, abandonnée; en français, ce sens figuré n'existe pas.

anglais

orphan clause

83. clause de parité salariale

Définition

Clause d'une convention collective par laquelle l'employeur s'engage à accorder automatiquement les gains ou les avantages supérieurs qui pourraient être obtenus, pour des emplois similaires, dans des organismes ou des entreprises déterminés.



clause de parité salariale n. f.
clause de parité n. f.



clause remorque

Le terme français *clause remorque* est à éviter, car il s'agit d'un calque inutile de l'anglais *trailer clause*.

anglais

wage parity clause
pay parity clause
piggyback clause **familier**
parity clause
trailer clause

84. clause d'indexation

Définition

Clause d'un contrat de travail ou d'une convention collective prévoyant le rajustement de la valeur nominale des salaires en fonction des variations d'un indice de référence.

Notes

Par exemple, l'indice des prix à la consommation.

En France, l'indexation des salaires sur l'indice des prix est interdite depuis 1959.

Il faut utiliser *indexation sur le coût de la vie* plutôt qu'*indexation au coût de la vie*.



clause d'indexation n. f.
clause d'échelle mobile n. f.

Au pluriel, on écrira : *des clauses d'indexation* ou *des clauses d'échelle mobile*.



clause escalatoire
clause d'escalation

Les expressions *clause escalatoire* et *clause d'escalation* sont des calques morphologiques de l'anglais *escalator clause* et *escalation clause* qu'il faut éviter d'utiliser. La forme des mots *escalatoire* et *escalation* est inexistante en français.

anglais

escalator clause
escalation clause
indexation clause
sliding scale provision

85. clause non pécuniaire

Définition

Clause d'une convention collective portant sur les conditions de travail n'ayant pas une incidence directe sur la rémunération.



clause non pécuniaire n. f.
clause non salariale n. f.

En contexte, les termes *clause non pécuniaire* et *clause non salariale* sont généralement employés au pluriel.



clause normative
normatif

Dans le langage syndical, on parle souvent de *clause normative* ou de *normatif* en ce sens. Bien que certains auteurs disent que ces clauses, au sens strict du mot, établissent des normes et des droits au bénéfice des salariés, cet usage est inapproprié puisque *normatif* signifie « relatif à une norme » ou « qui constitue une norme ».

anglais

non-monetary clause

86. code de conduite

Définition

Texte énonçant les règles générales ou détaillées qu'une entreprise ou un organisme s'engage à observer et qui régissent la conduite de son personnel et de ses dirigeants.

Notes

Le terme *code de conduite* est parfois confondu avec les termes *code de déontologie* et *code d'éthique*. Il est important de retenir qu'un code de déontologie est un texte réglementaire énonçant les règles de conduite professionnelle qui régissent l'exercice d'une profession ou d'une fonction et faisant état des devoirs, des obligations et des responsabilités auxquels sont soumis ceux qui l'exercent (médecins, avocats, policiers, juges, etc.), tandis qu'un code d'éthique est un texte énonçant les valeurs et les principes à connotation morale ou civique qui servent de guide à un individu ou à un groupe afin de l'aider à juger de la justesse de ses comportements.

Une association peut aussi adopter un code de conduite à l'intention de ses membres, par exemple le code de conduite de l'ornithologue.



code de conduite n. m.



anglais

code of conduct

87. code de déontologie

Définition

Texte réglementaire énonçant les règles de conduite professionnelle qui régissent l'exercice d'une profession ou d'une fonction et faisant état des devoirs, des obligations et des responsabilités auxquels sont soumis ceux qui l'exercent.

Notes

Par exemple, le code de déontologie des médecins, des avocats, des policiers ou des juges.

Le terme *code de conduite*, parfois confondu avec *code de déontologie* et *code d'éthique*, désigne particulièrement un ensemble de règles écrites qu'une entreprise ou un organisme s'engage à observer et qui régissent la conduite de son personnel et de ses dirigeants.



code de déontologie n. m.

code déontologique n. m.

anglais

code of ethics

code of practice

professional code of conduct

code of professional conduct

Le terme *code of ethics* désigne aussi bien le concept de « code d'éthique » que celui de « code de déontologie ». Toutefois, en français, le terme *code d'éthique* fait plutôt référence au texte qui énonce les valeurs et les principes à connotation morale ou civique auxquels adhère une organisation et qui servent de guide à un individu ou à un groupe afin de l'aider à juger de la justesse de ses comportements.

88. code d'éthique

Définition

Texte énonçant les valeurs et les principes à connotation morale ou civique auxquels adhère une organisation, et qui servent de guide à un individu ou à un groupe afin de l'aider à juger de la justesse de ses comportements.

Notes

Le terme *code de conduite*, parfois confondu avec *code de déontologie* et *code d'éthique*, désigne particulièrement un ensemble de règles écrites qu'un organisme ou une entreprise s'engage à observer et qui régissent la conduite de son personnel et de ses dirigeants.



code d'éthique n. m.



anglais

ethical code
ethic
code of ethics

Le terme *code of ethics* désigne aussi bien le concept de « code d'éthique » que celui de « code de déontologie ». Toutefois, en français, le terme *code de déontologie* fait référence au texte réglementaire énonçant les règles de conduite professionnelle qui régissent l'exercice d'une profession ou d'une fonction et faisant état des devoirs, des obligations et des responsabilités auxquels sont soumis ceux qui l'exercent. Par exemple, le code de déontologie des médecins, des avocats, des policiers ou des juges.

89. comité mixte

Définition

Comité formé de représentants provenant de deux ou plusieurs organisations différentes.

Notes

Lorsqu'un comité mixte est formé d'un nombre égal de représentants de chacune des parties, on l'appelle alors [comité paritaire](#).



comité mixte n. m.



comité conjoint

Le terme *comité conjoint* ne convient pas pour désigner ce concept. En français, l'adjectif *conjoint* signifie, en langue courante, « intimement uni » ou, en droit, « qui a des obligations ou des droits communs ». On peut ainsi parler d'*obligation conjointe* ou de *légataires conjoints*. Cet adjectif n'a donc pas le sens qu'on lui prête dans *comité conjoint*, et c'est pourquoi il faut plutôt employer *comité mixte*, l'adjectif *mixte* indiquant que les membres appartiennent à des groupes différents.

anglais

joint committee

90. comité paritaire (1)

Définition

Institution formée d'un nombre égal de représentants des salariés et des employeurs, et qui est chargée d'assurer l'application d'un décret.

Notes

Les membres d'un comité paritaire sont désignés par les syndicats et les associations d'employeurs signataires d'une convention collective qui a fait l'objet d'un décret en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective.



comité paritaire n. m.

anglais

parity committee



91. comité paritaire (2)

Définition

Comité formé d'un nombre égal de représentants de chacune des parties en cause.

Notes

Lorsqu'un comité est formé de représentants qui appartiennent à des groupes différents sans être en nombre égal, on l'appelle [comité mixte](#).



comité paritaire n. m.



comité conjoint

En français, l'adjectif *conjoint* signifie, en langue générale, « intimement uni » ou, en droit, « qui a des obligations ou des droits communs ». Le terme *comité conjoint* ne convient donc pas pour désigner le présent concept.

anglais

joint committee
parity committee

92. commis

Définition

Personne qui est affectée à diverses tâches dans un bureau, une administration, une banque ou un établissement de commerce.

Notes

Dans plusieurs organisations, le terme *commis* désigne une catégorie d'employés de bureau.

Les appellations *commis* et *préposé* sont parfois interchangeables pour désigner certaines fonctions (*commis* ou *préposé aux écritures*) et sont habituellement précisées : *commis aux pièces*, *préposé à la billetterie*, par exemple.



commis n. m. ou f.
commise n. f.

La forme régulière du féminin de *commis* est *commise*, mais comme le terme *commis* est épique, on peut également l'utiliser pour rendre le féminin.

anglais

clerk

93. compagnon, compagne

Définition

Ouvrier qui a terminé son apprentissage et possède un [certificat de qualification](#).



compagnon n. m.
compagnonne n. f.
compagne n. f.

Lors de l'instauration du Programme d'apprentissage en milieu de travail administré par Emploi-Québec, on a employé le terme *compagnon* ou son féminin *compagne* pour désigner un travailleur ou une travailleuse d'expérience dont le savoir-faire est reconnu dans un des métiers admissibles au programme et dont le rôle est d'assurer l'encadrement nécessaire à une apprentie ou à un [apprenti](#) inscrit à celui-ci.

anglais

journeyperson
journeyman
journeywoman

94. compétence

Définition

Aptitude reconnue officiellement à une autorité pour se prononcer dans un domaine précis.



compétence n. f.



juridiction

Le terme *juridiction* est parfois employé au sens de « compétence » sous l'influence de l'anglais *jurisdiction*. En français, le terme *juridiction* est réservé au domaine judiciaire et il peut signifier « le pouvoir de juger », « l'étendue du territoire où un juge a le pouvoir de juger » ou « le tribunal devant lequel une affaire est portée ».

anglais

jurisdiction
competence

95. compétence professionnelle

Définition

Combinaison des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être qui s'expriment dans le cadre d'une situation de travail concrète.

Notes

Dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*, la compétence est reconnue comme une valeur fondamentale.

Même si le concept de « compétence » se substitue progressivement à celui de « qualification » dans les nouvelles organisations du travail moins formalisées, il est important de bien distinguer ces deux concepts. La compétence professionnelle est inséparable de l'action et elle se constate lors de sa mise en situation professionnelle, alors que la qualification professionnelle est liée aux aptitudes et aux connaissances acquises qui sont reconnues en fonction d'emplois types.



compétence professionnelle n. f.
compétence n. f.

En contexte, c'est généralement la forme abrégée *compétence* qui est employée.



anglais

professional competence
professional competency
competency

96. compte de frais

Définition

Relevé des dépenses de caractère personnel qu'une personne au service d'un organisme ou d'une entreprise peut engager en raison de la nature de son travail, et qui lui seront remboursées.



compte de frais n. m.
note de frais n. f.

Par extension de sens, le terme *compte de frais* désigne également le droit accordé par l'employeur de présenter un tel compte.



compte de dépenses

Le terme *compte de dépenses*, qui est employé familièrement pour désigner le présent concept, est un calque sémantique de l'anglais *expense account*. Ce terme est à éviter, car il entre inutilement en concurrence avec les termes français propres à la terminologie du travail et des frais professionnels.

anglais

expense report
expense account

97. compte rendu

Définition

Rapport qui présente l'essentiel des discussions tenues et des décisions prises lors d'une réunion ou d'une assemblée.

Notes

Le compte rendu se distingue du [procès-verbal](#), plus étroitement lié à l'ordre du jour et qui présente un caractère plus officiel et plus formel. Pour en apprendre davantage sur la rédaction de ce type de document, voir l'article *Rédaction d'un compte rendu* de la *Banque de dépannage linguistique*.



compte rendu n. m.
c. r. n. m.

On trouve parfois *compte-rendu* avec un trait d'union.

Au pluriel, on écrira : *des comptes rendus*.

Pour préciser le type de compte rendu, on emploie parfois les expressions *compte rendu d'une séance* ou *compte rendu d'une réunion*.

anglais

report
meeting report



98. conciliation travail-famille

Définition

Conciliation travail-vie personnelle ayant trait spécifiquement aux responsabilités familiales.

Notes

La conciliation travail-famille repose sur le principe selon lequel les tâches professionnelles s'effectuent pendant une période et dans un lieu réservés au travail, et les devoirs familiaux s'exercent à d'autres moments. Elle se distingue donc de l'intégration travail-famille, qui élimine de telles frontières entre la vie professionnelle et la vie familiale. Par exemple, une personne qui pratique l'intégration travail-famille pourra consacrer quelques heures de sa soirée à répondre à ses courriels liés au travail ou, inversement, régler des questions concernant ses enfants pendant qu'elle se trouve au bureau.



conciliation travail-famille n. f.
équilibre travail-famille n. m.

Le rapport d'association et d'opposition entre *travail* et *famille* ayant acquis une certaine permanence, il doit être exprimé au moyen d'un trait d'union. Voir à ce sujet l'article *Singulier ou pluriel des noms coordonnés en complément du nom de la Banque de dépannage linguistique*.

Le terme *famille* s'entend ici de la famille proche, de la famille élargie et des amis.

anglais

work-family balance

99. conciliation travail-vie personnelle

Définition

Mode d'aménagement du temps qui favorise un équilibre entre les tâches liées à la vie professionnelle et celles liées à la vie personnelle, dont la famille, les amis et les loisirs.

Notes

On trouve aussi les termes *conciliation vie professionnelle-vie personnelle* et *équilibre vie professionnelle-vie personnelle*, qui sont principalement employés en France.



conciliation travail-vie personnelle n. f.
équilibre travail-vie personnelle n. m.
conciliation travail-vie privée n. f.
équilibre travail-vie privée n. m.

Le rapport d'association et d'opposition entre *travail* et *vie personnelle* (ou entre *travail* et *vie privée*) ayant acquis une certaine permanence, il doit être exprimé au moyen d'un trait d'union. Voir à ce sujet l'article *Singulier ou pluriel des noms coordonnés en complément du nom de la Banque de dépannage linguistique*.

En contexte ou afin d'alléger le texte, les termes *conciliation travail-vie personnelle*, *équilibre travail-vie personnelle*, *conciliation travail-vie privée* et *équilibre travail-vie privée* sont souvent abrégés en *conciliation travail-vie* et en *équilibre travail-vie*.

anglais

work-life balance
life-work balance



100. conditions de travail

Définition

Ensemble des avantages négociés ou consentis aux salariés ainsi que des facteurs favorables ou défavorables qui entourent l'accomplissement du travail.



conditions de travail n. f. pl.
conditions de vie au travail n. f. pl. **France**

Le terme *conditions de travail* recouvre un contenu plus ou moins large selon les conventions collectives, les contrats de travail ou les coutumes établies dans une entreprise. Au sens large, il peut recouvrir les salaires, les avantages sociaux, les congés, l'organisation du travail, l'aménagement des locaux ou l'environnement des postes de travail.



conditions d'emploi n. f. pl.
condition de travail n. f. **rare**

Dans le Code canadien du travail, on emploie le terme *conditions d'emploi* en ce sens. Cependant, ce terme est habituellement réservé pour désigner les exigences imposées à un salarié au moment de son embauche.

L'emploi du terme *condition de travail* au singulier est rare. Il fait alors référence à un seul aspect des conditions de travail.

anglais

terms and conditions of employment
working conditions

101. conducteur, conductrice

Définition

Personne préposée au fonctionnement de machines mécanisées ou automatisées.



conducteur n. m.
conductrice n. f.

On dira en ce sens, par exemple, *conducteur de four*, *conducteur de presse à imprimer*, *conducteur de chariot élévateur*.



opérateur
opératrice

L'emploi du terme *opérateur* est plus limité en français qu'en anglais. On le réserve pour désigner le technicien qui règle et fait fonctionner certains appareils, par exemple un appareil cinématographique (*opérateur de prise de vue*) ou un appareil radiotélégraphique à bord des navires ou des avions (*opérateur radio*), en exécutant des opérations spécialisées.

anglais

operator

Le terme *operator* désigne aussi bien la personne qui conduit un véhicule que celle qui fait fonctionner un appareil, qui manœuvre une machine ou qui actionne un dispositif.

102. conflit

Définition

Opposition résultant d'une divergence d'opinions ou d'intérêts entre des parties.



conflit n. m.

anglais

conflict

103. conflit de compétence

Définition

Conflit entre deux ou plusieurs syndicats quant au droit de représenter un groupe de travailleurs dans des négociations collectives ou quant à la nature du travail que leurs membres ont le droit d'exécuter.

Notes

Par exemple, deux syndicats qui luttent parce que chacun prétend qu'un métier relève de sa compétence exclusive.



conflit de compétence n. m.



conflit de juridiction

Le terme *juridiction* est parfois employé au sens de « compétence » sous l'influence de l'anglais *jurisdiction*. En français, le terme *juridiction* est réservé au domaine judiciaire et il peut signifier « le pouvoir de juger », « l'étendue du territoire où un juge a le pouvoir de juger » ou « le tribunal devant lequel une affaire est portée ».

anglais

jurisdictional dispute

inter-jurisdictional dispute

jurisdictional conflict

104. conflit de droit

Définition

Conflit portant sur l'interprétation ou l'application d'un texte qui établit un droit auquel deux ou plusieurs parties attribuent un sens différent.

Notes

La source du droit peut être une loi, une convention collective ou même une coutume bien établie. Par exemple, un grief, qui est un conflit de droit, découle normalement d'une clause d'une convention collective.



conflit de droit n. m.

conflit de droits n. m.

anglais

conflict of rights



105. conflit d'intérêts

Définition

Conflit découlant de la volonté de deux ou plusieurs parties de tirer le plus grand profit possible d'une situation ou d'une négociation.

Notes

Le conflit d'intérêts survient la plupart du temps quand les parties, aux intérêts divergents, s'affrontent au moment de l'élaboration d'une convention collective et cherchent à démontrer le bien-fondé de leurs positions. Il peut également survenir pendant la durée de la convention collective en raison de points qui n'y sont pas prévus.



conflit d'intérêts n. m.

anglais

conflict of interest
conflict of interests

106. conflit du travail

Définition

Conflit qui entraîne une contestation collective ou individuelle relative aux conditions de travail.

Notes

Les conflits du travail peuvent être collectifs ou individuels. Lorsqu'un conflit du travail porte sur un objet opposant un employeur à un groupe de salariés ou affectant les rapports entre le syndicat et l'employeur, il s'agit d'un conflit collectif. Par contre, lorsque le conflit du travail oppose l'employeur à un seul salarié, il s'agit d'un conflit individuel. Toutefois, le conflit individuel peut avoir un aspect collectif dans ses conséquences, car le règlement peut créer un précédent.



conflit du travail n. m.



conflit de travail n. m.
conflit ouvrier n. m. désuet

Le terme *conflit de travail* est surtout employé au Québec pour désigner un conflit particulier. Il a un sens moins général que *conflit du travail*.

L'expression *conflit ouvrier* n'est plus utilisée aujourd'hui, car elle possédait une connotation péjorative vis-à-vis des salariés ou des syndicats, laissant entendre qu'ils étaient toujours responsables des conflits.

anglais

labour dispute
industrial dispute

107. congé

Définition

Période pendant laquelle un salarié est autorisé à s'absenter sans qu'il y ait rupture du contrat de travail.



✓ congé n. m.

✗ congé autorisé

Étant donné qu'un congé est par définition autorisé, le terme *congé autorisé* est redondant.

anglais
leave

108. congé annuel payé

Définition

Congé rémunéré auquel a droit annuellement le salarié conformément à la loi, à la convention collective ou à toute autre entente avec l'employeur.

Notes

La durée de ce congé est généralement déterminée par le service continu.

✓ congés payés n. m. pl. France
congé annuel payé n. m.
congé annuel n. m.
vacances payées n. f. pl.

anglais
annual leave
paid annual leave
paid vacation

109. congé autofinancé

Définition

Congé pour raisons personnelles de longue durée accordé à un salarié et payé à même une partie de la rémunération acquise et retenue à cette fin par l'employeur.

Notes

Par exemple, un salarié travaille et touche les deux tiers de sa rémunération pendant deux ans; durant la troisième année, où il est en congé, il perçoit également les deux tiers de sa rémunération. Ce congé doit être approuvé par l'employeur, qui se charge de la gestion particulière du salaire ou qui la confie à un fiduciaire.

✓ congé autofinancé n. m.

! congé à traitement différé n. m.
congé sans traitement à traitement différé n. m.
congé avec salaire différé n. m.

Les termes *congé à traitement différé*, *congé sans traitement à traitement différé* et *congé avec salaire différé* sont moins appropriés pour désigner le présent concept. Le salaire n'est pas différé, il est réduit pendant une période déterminée en prévision du congé et pendant ou après le congé.



anglais

self-financed leave
self-funded leave

110. congé compensatoire

Définition

Congé accordé à un salarié à la place des heures supplémentaires accomplies ou de l'indemnité devant être versée pour un congé payé dont il n'a pas bénéficié.

Notes

Certains régimes d'aménagement et de réduction du temps de travail peuvent également prendre la forme d'un congé compensatoire. Par exemple, un salarié qui travaille 35 heures par semaine et qui choisit d'être rémunéré pour 32 heures peut accumuler un congé compensatoire d'environ cinq jours par période de trois mois.



congé compensatoire n. m.
congé compensateur n. m.
repos compensateur n. m. France
repos compensatoire n. m. Belgique

Au Québec, c'est le terme *congé compensatoire* qui est le plus en usage.

En France, on emploie le terme *repos compensateur* et en Belgique, le terme *repos compensatoire*. Toutefois, l'octroi de ces congés étant régi par des lois différentes de celles du Québec, les modalités d'application ne sont pas les mêmes.

anglais

compensatory leave
compensatory time off
compensatory time
compensatory holiday

111. congé de maladie

Définition

Congé accordé à un salarié qui doit s'absenter du travail pour cause de maladie ou d'accident.

Notes

En vertu de la Loi sur les normes du travail, un employeur ne peut congédier ni déplacer un salarié qui s'est absenté pour cause de maladie ou d'accident. Le nombre de semaines pendant lesquelles le salarié peut s'absenter sans subir de préjudice ni perdre de droits est déterminé par cette même loi. Lorsque l'absence fait suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, c'est la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles qui s'applique.

La plupart des conventions collectives prévoient un certain nombre de journées de congé de maladie payées, que le salarié peut accumuler et qui lui permettent de s'absenter sans perte de salaire.



congé de maladie n. m.

anglais

sick leave
medical leave



112. congé de maternité

Définition

Congé auquel a droit une salariée à l'occasion d'une grossesse et de la naissance d'un enfant.

Notes

La Loi sur les normes du travail accorde un congé de maternité d'une durée maximale de dix-huit semaines continues sans salaire que la salariée peut répartir à sa guise avant et après l'accouchement. Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2006, celle-ci peut recevoir les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale si elle remplit les conditions énoncées dans la Loi sur l'assurance parentale.

Certains événements précisés dans la loi peuvent modifier la durée du congé de maternité.



congé de maternité n. m.

anglais

maternity leave

113. congé de paternité

Définition

Congé auquel a droit un salarié à l'occasion de la naissance de son enfant.

Notes

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Loi sur les normes du travail accorde un congé de paternité de cinq semaines continues sans salaire qui s'ajoute aux autres congés déjà prévus par la Loi, notamment au congé de cinq jours lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant et au congé parental de 52 semaines continues. Le salarié peut également recevoir les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale s'il remplit les conditions énoncées dans la Loi sur l'assurance parentale.



congé de paternité n. m.

anglais

paternity leave

114. congé parental

Définition

Congé auquel ont droit la mère et le père d'un nouveau-né et la personne qui adopte un enfant.



Notes

La Loi sur les normes du travail accorde un congé parental d'une durée de 52 semaines continues sans salaire. Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2006, les parents peuvent recevoir les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être utilisé par l'un ou l'autre des parents, ou partagé entre eux selon l'entente qu'ils auront établie.

Le congé parental s'ajoute au [congé de maternité](#), d'une durée maximale de 18 semaines, ou, dans le cas du père, au [congé de paternité](#), d'une durée de 5 semaines continues.



congé parental n. m.
congé parental d'éducation n. m. France

Au pluriel, on écrira : *des congés parentaux, des congés parentaux d'éducation.*

anglais

parental leave

115. congé payé

Définition

Congé sans réduction de salaire accordé à un salarié en vertu de la loi, d'une convention collective, d'un décret, ou établi par l'usage.

Notes

À titre d'exemple, la Loi sur les normes du travail du Québec accorde au salarié un congé payé d'une journée le jour de son mariage ou de son union civile.



congé payé n. m.

anglais

paid leave
leave of absence with pay
leave with pay

116. congé pour fonctions judiciaires

Définition

Congé accordé à un salarié qui est appelé à agir à titre de juré ou à comparaître comme témoin dans une affaire judiciaire.

Notes

Les appellations pour désigner ce concept varient en fonction des lois en vigueur et des conventions collectives.



congé pour fonctions judiciaires n. m.
congé pour affaires judiciaires n. m.
congé de service judiciaire n. m.

anglais

court leave
jury and witness duty leave
jury leave



117. congé pour raisons familiales ou parentales

Définition

Congé accordé à un salarié afin qu'il puisse assumer ses responsabilités familiales liées à la garde, à la santé ou à l'éducation d'un membre de sa famille proche ou à l'occasion d'un événement lié à sa situation familiale.

Notes

Les termes employés pour désigner ce concept varient en fonction des lois en vigueur et des conventions collectives. De la même façon, les circonstances qui permettent de justifier un congé pour raisons familiales ou parentales diffèrent selon les réglementations. Ces congés peuvent être accordés, par exemple, à l'occasion du mariage ou de l'union civile du salarié ou de la salariée, d'une naissance, d'une adoption ou du décès d'un ou d'une proche. Selon les conventions collectives, certains congés peuvent s'ajouter à ceux accordés par la loi.



congé pour raisons familiales ou parentales n. m.

congé pour obligations familiales ou parentales n. m.

congé pour événements familiaux n. m.

congé pour raisons familiales n. m.

congé pour obligations familiales n. m.

anglais

family or parental leave

family leave

leave for family reasons

leave for family responsibilities

family responsibility leave

compassionate leave

Le terme *compassionate leave* s'emploie généralement lorsque les circonstances à l'origine du congé sont malheureuses, par exemple dans le cas d'un accident ou d'un décès.

118. congé pour raisons personnelles

Définition

Congé que prend le salarié pour des motifs qui lui sont propres et qu'il n'a habituellement pas à préciser.



congé pour convenances personnelles n. m.

congé pour affaires personnelles n. m.

congé pour raisons personnelles n. m.

Au Québec, on utilise surtout le terme *congé pour raisons personnelles*. Cependant, dans les pays francophones européens, c'est *congé pour convenances personnelles* qui prévaut.

anglais

leave of absence for personal reasons

personal leave

leave for personal reasons



119. congé sabbatique

Définition

Congé sans solde dont peut se prévaloir un salarié à des fins de ressourcement professionnel ou personnel après avoir accumulé un nombre déterminé d'années d'ancienneté.

Notes

Les conditions touchant le congé sabbatique, notamment la durée, la fréquence et les exigences, varient sensiblement d'un organisme à un autre.



congé sabbatique n. m.
sabbatique n. f.



année sabbatique n. f.

Le terme *année sabbatique* est surtout employé lorsque la durée du congé est d'un an. Cette pratique est assez courante chez les enseignants, particulièrement à l'enseignement universitaire.

anglais

sabbatical year
sabbatical
sabbatical leave

120. congé sans solde

Définition

Congé non rémunéré accordé à un salarié pour une période déterminée.



congé sans solde n. m.
congé non payé n. m.
CNP n. m.
congé sans traitement n. m.

Bien que le terme *solde* soit emprunté au vocabulaire militaire, le terme *congé sans solde* a supplanté le terme *congé non payé* dans l'usage actuel.

anglais

leave of absence without pay
leave without pay
unpaid leave of absence
unpaid leave

121. congé spécial

Définition

Congé accordé à un salarié à l'occasion de circonstances particulières.

Notes

Un **congé sabbatique**, une **libération syndicale** ou un congé pour des visites médicales liées à la grossesse sont des exemples de congés spéciaux.



congé spécial n. m.



congé social

C'est une impropriété d'employer l'expression *congé social* pour désigner un congé spécial. L'adjectif *social* signifie « relatif à un groupe d'individus ou aux rapports entre les personnes »; il ne peut donc pas être employé pour qualifier un congé accordé à une seule personne.

anglais

special leave

special leave of absence

122. congédiement

Définition

Acte par lequel l'employeur rompt d'une façon définitive le contrat de travail du salarié pour des motifs se rapportant à ce dernier, généralement d'ordre disciplinaire.

Notes

Par motifs d'ordre disciplinaire, on entend principalement le conflit d'intérêts, l'insubordination, la faute disciplinaire et la faute professionnelle. Les principaux motifs d'ordre non disciplinaire sont l'incompétence et l'incapacité physique ou mentale d'accomplir la tâche pour laquelle le salarié a été engagé.

Lorsque la rupture du contrat de travail s'explique par des motifs d'ordre économique ou technique, on parle de [licenciement](#).



congédiement n. m.

licenciement pour motif personnel n. m.
France

En France, le terme *congédiement* est considéré comme vieilli; c'est le terme *licenciement*, employé seul, qui sert à désigner toute rupture définitive du contrat de travail à l'initiative de l'employeur, et ce, sans égard aux motifs. Cela a entraîné le besoin d'y distinguer le *licenciement pour motif personnel* du *licenciement pour motif économique*.

anglais

discharge

dismissal

123. congédiement justifié

Définition

Congédiement fondé sur un motif valable et suffisant.



congédiement justifié n. m.

renvoi justifié n. m.



congédiement pour cause
renvoi pour cause
congédiement motivé

Les expressions *congédiement pour cause* et *renvoi pour cause* sont des calques morphologiques de l'anglais *dismissal for cause*. En français, ces expressions ne peuvent être employées sans complément du nom. Il faudrait dire, par exemple, *congédiement pour cause d'incompétence*.

L'expression *congédiement motivé* est un pléonasme, car tout congédiement est motivé par définition, c'est-à-dire qu'il est toujours appuyé d'un motif. C'est l'arbitre de griefs qui déterminera s'il est justifié.

anglais

dismissal for just cause
dismissal for cause
discharge for just cause
discharge for cause

124. conseil syndical

Définition

Groupe constitué du bureau syndical et de délégués se réunissant entre les assemblées générales d'un organisme syndical.



conseil syndical n. m.

anglais

union committee
executive board

125. conseiller juridique, conseillère juridique

Définition

Spécialiste du droit dont la pratique consiste principalement à donner des consultations.

Notes

Le conseiller juridique peut être un avocat ou un notaire.

Un juriste salarié travaillant dans une entreprise est appelé *juriste d'entreprise*.



conseiller juridique n. m. normalisé par
l'OQLF
conseillère juridique n. f. normalisé par
l'OQLF
conseil juridique n. m. ou f.



aviseur légal
conseiller légal

On évitera d'utiliser les calques sémantiques *aviseur légal* et *conseiller légal*. *Aviseur* est un calque de l'anglais *advisor* (ou *adviser*) et, en français, l'adjectif *légal* n'a pas le sens anglais de « qui se rapporte à la profession d'avocat ou au droit ».



anglais

legal counsel
legal advisor
legal adviser

126. contrat individuel de travail

Définition

Contrat par lequel un salarié s'engage à effectuer un travail à certaines conditions sous l'autorité d'un employeur, moyennant rémunération.

Notes

Un contrat individuel de travail peut être à durée déterminée ou indéterminée.

Même si le contrat est le plus souvent écrit, une entente verbale sur les principales modalités du travail suffit généralement pour être reconnue légalement.



contrat individuel de travail n. m.
contrat de travail n. m.
contrat d'emploi n. m.

anglais

employment contract
contract of employment
employment agreement

127. convention collective

Définition

Entente écrite relative aux conditions de travail, conclue pour une période déterminée entre une ou plusieurs associations accréditées et un ou plusieurs employeurs ou associations d'employeurs.



convention collective n. f.
convention collective de travail n. f.

anglais

collective agreement
labour agreement
labor agreement
collective labour agreement
collective labor agreement
collective bargaining agreement



128. convention collective de branche

Définition

Convention collective négociée entre les syndicats et les employeurs d'un même secteur d'activité dans un territoire déterminé.

Notes

Cette convention collective ne s'applique qu'aux entreprises syndiquées participant à l'accord. Par exemple, dans le secteur de la construction résidentielle, tous les employeurs, syndicats et salariés sont assujettis à la même convention collective.



convention collective de branche n. f.
convention de branche n. f.

anglais

industry-wide agreement

129. cotisation syndicale

Définition

Somme que doit verser périodiquement le salarié au syndicat qui le représente pour couvrir les dépenses de fonctionnement de celui-ci.

Notes

En vertu du Code du travail du Québec, l'employeur a l'obligation de retenir sur le salaire de chaque salarié le montant égal à la cotisation syndicale, qu'il soit membre ou non de l'association accréditée (syndicat).



cotisations syndicales n. f. pl.
cotisation syndicale n. f.

[cotisation syndicale] Ce terme est souvent employé au pluriel.

anglais

union dues

130. cotisations sociales

Définition

Contributions afférentes aux salaires dont l'employeur doit assumer la responsabilité en raison des exigences imposées par les lois en matière de sécurité sociale.



cotisations sociales n. f. pl.
prélèvements sociaux n. m. pl.



impôts sur la masse salariale n. m. pl.
langue courante



anglais

payroll taxes
payroll tax
taxes on labour langue courante
social security taxes

131. débutant, débutante (1)

Définition

Personne qui commence sa vie professionnelle ou qui entreprend l'exercice d'un métier.



débutant n. m.
débutante n. f.

anglais

beginner

132. débutant (2)

Définition

Qualifie l'appellation d'emploi d'une personne qui fait ses premiers pas dans une profession.



débutant adj.



junior

C'est sous l'influence de l'anglais qu'on emploie le qualificatif *junior* apposé à une appellation d'emploi pour distinguer le rang du titulaire dans la hiérarchie. Plusieurs termes peuvent rendre avantageusement *junior* en français et sont plus précis. Au sens du présent concept, le terme *junior* doit se rendre en français par *débutant*. Par exemple, on parlera de *géologue débutant* ou de *commis débutant*.

En français, *junior* est réservé principalement au domaine sportif pour désigner une catégorie de joueurs et implique le concept d'« âge ».

anglais

junior

133. déclassement

Définition

Reclassement d'un salarié à un poste de classification inférieure à cause de son inaptitude à remplir la fonction qu'il occupait ou en raison de circonstances économiques.

Notes

Lorsque la mesure est prise à titre de sanction disciplinaire, il est alors recommandé d'employer le terme *rétrogradation*.



déclassement n. m.

anglais

downgrading

134. délai de préavis

Définition

Délai que doit respecter l'employeur ou le salarié entre le moment où est signifiée la rupture du contrat de travail à durée indéterminée et le moment où elle sera effective.

Notes

La Loi sur les normes du travail (Québec) oblige seulement l'employeur à respecter le délai de préavis. Celui-ci est déterminé par la durée du service continu.



délai de préavis n. m.

délai-congé n. m.

préavis n. m.

Le terme *préavis*, qui désigne aussi la formalité ou l'avis écrit, est souvent employé au sens de « délai de préavis ».



notice

L'emploi du terme *notice* au sens de « délai de préavis » est un calque sémantique de l'anglais. En français, *notice* a trois sens particuliers. Il peut désigner la préface d'un livre dans laquelle un éditeur présente l'auteur et l'œuvre (notice de l'éditeur), un ensemble d'indications sommaires (notice explicative, notice biographique, notice technique) ou, dans le domaine financier, un document d'information publié par une société qui émet des actions publiques.

anglais

notice period

period of notice

135. délégué syndical, déléguée syndicale

Définition

Syndiqué élu par ses collègues afin de les représenter, de servir d'agent de liaison avec l'organisation syndicale et de veiller à l'application de la [convention collective](#).

Notes

En France, les délégués syndicaux et les déléguées syndicales sont généralement désignés par l'organisation syndicale, et non élus, et ils n'ont pas exactement les mêmes rôles.



délégué syndical n. m.

déléguée syndicale n. f.



représentant syndical n. m.
représentante syndicale n. f.

Le terme *représentant syndical* et la forme féminine *représentante syndicale* sont fréquemment employés pour désigner le délégué syndical ou la déléguée syndicale, mais ils s'emploient aussi plus largement pour désigner toute personne pouvant représenter une organisation syndicale dans le cadre de ses fonctions.

En France, les représentants syndicaux ont une voix consultative, mais n'ont pas de voix délibérative, contrairement aux délégués syndicaux.

anglais

union steward
steward
shop steward
union representative

136. demande de travail

Définition

Demande qui émane d'un employeur qui cherche à recruter des travailleurs.

Notes

On distingue la demande de travail de la [demande d'emploi](#), cette dernière émanant de personnes qui sont à la recherche d'un emploi.



demande de travail n. f.
demande de main-d'œuvre n. f.
offre d'emploi n. f.

Au pluriel, on écrira : *des offres d'emploi*.

anglais

labour demand
labor demand
demand for labour
demand for labor

137. demande d'emploi

Définition

Acte par lequel une personne sollicite un emploi auprès d'un employeur ou d'un service de placement.



demande d'emploi n. f.



application

Pour désigner le présent concept, le terme *application*, calqué sur l'anglais, est déconseillé parce qu'il n'est pas légitimé dans l'usage en français au Québec. En outre, il ne s'intègre pas au système linguistique du français. En effet, *application* signifie en français, entre autres, « pose » (*application d'une couche de peinture*), « utilisation possible » (*application d'un traitement*) ou « attention soutenue » (*application à l'étude*).



anglais

job application
employment application
application

138. démission

Définition

Rupture volontaire du contrat de travail à l'initiative du salarié.

Notes

La démission se distingue du licenciement et du congédiement, qui relèvent de l'initiative de l'employeur.



démission n. f.



résignation

L'emploi du terme *résignation* au sens de « démission » est un calque sémantique de l'anglais. En français, la résignation est le fait d'accepter la volonté d'une autorité supérieure sans protester ou de subir quelque chose sans réagir.

anglais

resignation

139. déontologie

Définition

Ensemble des règles et des normes qui régissent une profession ou une fonction, la conduite de ceux qui l'exercent ainsi que les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou le public.

Notes

Ce sont les ordres professionnels qui déterminent les règles de déontologie et qui s'assurent de leur respect. Un manquement à ces règles peut entraîner des poursuites disciplinaires.

Les règles de déontologie sont habituellement énoncées dans un texte réglementaire appelé *code de déontologie*.



déontologie n. f.



règles de déontologie n. f. pl.

La déontologie vise généralement deux aspects des activités professionnelles : l'organisation de la profession et la formulation des règles. Le terme *règles de déontologie* (en anglais, *rules of professional conduct*, *standards of professional conduct*) est parfois utilisé pour désigner ce deuxième aspect.

anglais

professional ethics
rules of professional conduct
standards of professional conduct



140. déplacement

Définition

Voyage qui est effectué dans l'exercice des fonctions.



déplacement n. m.

déplacement professionnel n. m. France

On parlera, par exemple, de *frais de déplacement*, d'*indemnité de déplacement*, etc.

anglais

travel

141. déposer un grief

Définition

Formuler officiellement une plainte pour faire reconnaître un droit en vertu d'une convention collective.



déposer un grief loc. v.

présenter un grief loc. v.



initier un grief

loger un grief

Les expressions *initier un grief* et *loger un grief* sont des impropriétés employées sous l'influence de l'anglais. En français, *initier* peut signifier « admettre à la connaissance d'un savoir peu répandu (science, art, etc.) », « admettre à la connaissance des pratiques secrètes d'une association » ou « être le premier à instruire ».

Loger peut signifier « héberger quelqu'un », « habiter temporairement un endroit » ou « mettre une chose quelque part ».

anglais

initiate a grievance

lodge a grievance

present a grievance

142. description de poste

Définition

Énoncé faisant état des tâches, des responsabilités et des relations d'autorité inhérentes à un poste ainsi que de la compétence professionnelle et des qualités exigées pour l'occuper.

Notes

La description de poste résulte de l'analyse des postes.



description de poste n. f.
description d'emploi n. f.
description de fonctions n. f.
description des fonctions n. f.
définition de poste n. f.
définition d'emploi n. f.

Au pluriel, on écrira : *des descriptions de poste ou d'emploi, des définitions de poste ou d'emploi.*

anglais

job description
position description

143. détachement

Définition

Situation d'un fonctionnaire qui est affecté provisoirement au sein d'une organisation différente.

Notes

Le terme *fonctionnaire* est employé ici au sens de « personne nommée conformément à la Loi sur la fonction publique » (Québec).

Dans la fonction publique québécoise, un fonctionnaire peut être détaché auprès d'un ministère, d'un organisme gouvernemental ou d'une entreprise d'un pays étranger à l'occasion, par exemple, d'un programme d'échange de fonctionnaires ou d'un programme de formation. Il peut également être détaché auprès d'une organisation internationale gouvernementale dans le cadre d'une entente.



détachement n. m.

anglais

secondment

144. développement des ressources humaines

Définition

Processus continu et intégré par lequel une organisation s'assure que son personnel acquiert, conserve ou améliore les connaissances et les capacités nécessaires à l'exercice de ses fonctions actuelles ou à venir.



développement des ressources humaines
n. m. normalisé par l'OQLF
mise en valeur des ressources humaines
n. f.

anglais

human resources development



145. différend

Définition

Mésentente qui survient au cours de la négociation, du renouvellement ou de la réouverture d'une convention collective.

Notes

Un différend est un conflit d'intérêts, car il découle de l'affrontement de deux ou plusieurs parties aux intérêts divergents et qui cherchent à exploiter une situation ou à tirer parti d'une négociation.

Il est important de distinguer le différend du grief, qui est une mésentente relative à l'interprétation ou à l'application d'un point dont traite une convention collective, et que l'on qualifie de conflit de droit.



différend n. m.

anglais

dispute

146. directeur, directrice

Définition

Cadre chargé de la gestion d'une unité administrative au sein d'une entreprise ou d'un organisme.



directeur n. m.
directrice n. f.

On accole souvent au titre de *directeur* le domaine dans lequel s'exerce cette fonction, par exemple : *directeur des ressources humaines*, *directeur commercial*.



directeure
gérant

La forme *directeure* ne respecte pas la règle de formation du féminin des mots en *-teur*. Elle ne doit donc pas être utilisée.

On accole souvent au titre de *directeur* le domaine dans lequel s'exerce cette fonction, par exemple : *directeur des ressources humaines*, *directeur commercial*.

L'appellation *gérant* appartient à la langue du commerce et désigne une personne qui gère une entreprise commerciale (restaurant, hôtel, immeuble, etc.) pour le compte d'autrui.

anglais

manager
director

Il faut noter un flottement dans l'emploi des termes *director* et *manager*.

147. discrimination

Définition

Mesure ou traitement différenciés et inégalitaires qui privent une personne ou un groupe social de libertés ou de droits reconnus aux autres membres de la société, généralement en raison de caractéristiques personnelles.



Notes

Il peut y avoir discrimination en raison, par exemple, du sexe, de la langue, de la couleur de la peau, de la religion, de l'âge, d'une incapacité physique ou mentale, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, des convictions politiques.



discrimination n. f.

anglais

discrimination

148. discrimination dans l'emploi

Définition

Discrimination qui détruit ou compromet le droit à l'égalité des chances ou de traitement en matière d'emploi d'une personne et qui n'a aucun lien direct avec les qualités exigées, sa compétence professionnelle ou son rendement.

Notes

Il peut y avoir discrimination dans l'emploi en raison du sexe, de la couleur de la peau, de la religion, de l'âge, de l'orientation sexuelle, des convictions politiques, des activités syndicales ou de tout autre motif interdit par la loi.



discrimination dans l'emploi n. f.

discrimination au travail n. f.

discrimination en emploi n. f.



discrimination dans l'embauche n. f.

Le terme *discrimination dans l'embauche* a un sens plus restrictif puisqu'il ne recouvre pas la période en cours d'emploi.

anglais

discrimination in employment

employment discrimination

job discrimination

149. discrimination systémique

Définition

Discrimination qui prend sa source dans des pratiques, usages et coutumes en apparence neutres, mais ayant des effets discriminatoires intégrés dans les structures d'emploi des entreprises qui excluent des membres de certains groupes pour des motifs non liés aux exigences de l'emploi.

Notes

La discrimination systémique porte notamment sur les caractéristiques sociodémographiques des individus, par exemple leur âge, leur sexe ou encore leur couleur de peau.



discrimination systémique n. f.

discrimination institutionnelle n. f.

discrimination structurelle n. f.

Le terme *discrimination institutionnelle* s'emploie principalement lorsque les pratiques discriminatoires sont légitimées par des politiques ou des lois.



anglais

systemic discrimination
institutionalised discrimination
structural discrimination

150. dossier personnel

Définition

Ensemble des documents qui contiennent des renseignements pertinents relatifs à un salarié.

Notes

À titre d'exemple, le dossier personnel d'un salarié peut comprendre les documents suivants : demande d'emploi, diplômes, références, curriculum vitæ, fiches d'évaluation du rendement, avis de sanction disciplinaire, etc.



dossier personnel n. m.

anglais

personal file
personal record

151. dotation en personnel

Définition

Ensemble des actes administratifs relevant de la gestion du personnel et visant à fournir à une organisation le personnel dont elle a besoin à court et à long terme.

Notes

La dotation en personnel comprend un ensemble d'étapes dont la définition du poste et celle du profil de candidature, le choix de la procédure, le recrutement, la sélection, l'engagement, l'accueil et l'intégration. Elle comprend également des activités telles que le placement et la mobilité des employés, de même que certaines activités de perfectionnement.

Dans la fonction publique québécoise, les modes de dotation sont le recrutement (porte d'entrée), l'affectation, la mutation, l'avancement de classe et la promotion (en cours d'emploi).



dotation en personnel n. f. Québec/
Canada recommandé par l'OQLF

dotation n. f. Québec/Canada

recrutement n. m.

recrutement du personnel n. m.

La forme elliptique *dotation* peut être employée lorsque le contexte est suffisamment clair.

Le terme *recrutement*, dans son sens étroit, désigne l'opération qui consiste à pourvoir les postes vacants par l'embauche de nouveaux salariés. Dans le langage courant, le terme *recrutement* est employé comme générique et couvre le concept évoqué par le terme *dotation en personnel*, qui est surtout employé dans la fonction publique québécoise.



anglais

staffing
recruiting
recruitment
recruitment of personnel
recruitment of staff
recruitment of employees
manning

152. droit de supplantation

Définition

Droit d'un salarié d'évincer de son poste un autre salarié ayant moins d'ancienneté.

Notes

Le droit de supplantation, qu'on trouve surtout dans les milieux syndiqués, est généralement conféré par l'ancienneté et il peut être limité à l'intérieur d'un service ou d'un établissement. Toutefois, pour exercer son droit de supplantation, le salarié doit généralement démontrer qu'il a la compétence ou la qualification professionnelle requise.



droit de supplantation n. m.

anglais

bumping right

153. droits parentaux

Définition

Droits reconnus aux travailleurs en vertu des dispositions qui régissent le [congé de maternité](#), le [congé de paternité](#), le congé d'adoption, le [congé parental](#) et le [régime d'assurance parentale](#).



droits parentaux n. m. pl.

anglais

parental rights

154. durée calendaire

Définition

Durée qui est établie de date à date plutôt qu'en temps de travail effectif, sans distinction entre les jours ouvrables et les jours fériés.



durée calendaire n. f.
durée civile n. f.



anglais

calendar time

155. durée du travail

Définition

Période pendant laquelle un salarié doit être à la disposition de son employeur et ne peut disposer librement de son temps.



durée du travail n. f.

anglais

hours of work

duration of work

156. durée normale du travail

Définition

Nombre d'heures de travail établies pour une journée, une semaine ou une autre période, et ce, en fonction de la loi, des conventions collectives, du secteur d'activité ou de toute autre norme reconnue explicitement ou implicitement.



durée normale du travail n. f.

anglais

standard hours of work

standard work period

normal work period

regular work period

157. échelle salariale

Définition

Tableau indiquant, pour une classe d'emplois donnée, les taux de salaire en ordre croissant et selon un nombre d'échelons déterminé.

Notes

Chaque échelon correspond généralement à une période de temps au service d'un employeur ou dans la profession elle-même.



échelle salariale n. f.

échelle des salaires n. f.

échelle de traitement n. f.

échelle barémique n. f. Belgique

barème des salaires n. m.

grille salariale n. f.

grille des salaires n. f.



anglais

salary scale
salary schedule
salary range
wage scale
wage schedule
pay spine Royaume-Uni

158. échelon

Définition

Niveau de rémunération à l'intérieur d'une échelle salariale.



échelon n. m.

anglais

grade
step

159. effectif (1)

Définition

Nombre réel de salariés employés dans un organisme, une entreprise ou un établissement.

Notes

La détermination de l'effectif revêt une importance particulière, puisque certains seuils sont générateurs de droits et d'obligations pour l'employeur.



effectif n. m.

En ce sens, le terme *effectif* est généralement vu comme un collectif qui s'emploie au singulier, même si on note une tendance à l'employer aussi au pluriel.

anglais

workforce

160. effectif (2)

Définition

Ensemble des membres vu comme un nombre d'adhérents ou une entité, que comporte une association, un regroupement, un parti politique.



effectif n. m.
effectifs n. m. pl.
membrariat n. m. Québec
membriété n. f. Canada

Le terme *effectif* peut comporter une nuance sémantique selon qu'il est employé au singulier ou au pluriel. Lorsque l'évaluation du nombre d'adhérents est précise, l'usage du singulier semble s'imposer (*un effectif de 225 membres*). Par contre, lorsqu'il s'agit d'une évaluation approximative, on préfère employer le pluriel (*les effectifs ont faibli, ont augmenté*). Voir, à ce sujet, l'article *Différence entre effectif et personnel* de la *Banque de dépannage linguistique*.

Les termes *membrariat* et *membriété* sont des créations relativement récentes (ils apparaissent tous deux dans les années 1990), qui connaissent une certaine implantation pour servir d'équivalents français à *membership*. Alors que *membrariat* est nettement attesté majoritairement au Québec (hapax en France en 1991), *membriété* est utilisé en français de l'Ontario et de l'Ouest canadien. Ces termes présentent un intérêt certain dans la mesure où les autres équivalents français retenus sont des termes polysémiques ou des mots de la langue courante (comme *membre*, *liste des membres* ou *nombre de membres*, selon les contextes). *Membrariat* a été formé sur le modèle de mots comme *partenariat*, *sociétariat*; quant à *membriété*, on peut penser à des mots comme *copropriété*, *société*.



membership

L'emprunt *membership* est déconseillé parce qu'il n'est pas légitimé dans l'usage en français au Québec.

anglais

membership

161. effectif permanent

Définition

Partie de l'effectif composée des salariés nommés à des postes dont le contrat de travail est à durée indéterminée.

Notes

Les salariés à l'essai, appelés à tort *temporaires* dans la fonction publique québécoise, font partie de l'effectif permanent puisqu'ils occupent des postes permanents dans lesquels ils seront confirmés après la période d'essai.



effectif permanent n. m.



effectif régulier

On doit éviter d'utiliser le terme *effectif régulier* pour désigner le présent concept. L'emploi de *régulier* au sens de « permanent » est un calque sémantique de l'anglais *regular*. En français, l'adjectif *régulier* signifie plutôt « conforme aux règles » ou « qui ne varie pas ». Quand on l'applique à une personne, *régulier* a le sens de « ponctuel », d'« assidu » ou de « constant ».

anglais

permanent workforce
regular staff



162. efficacité

Définition

Rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés.

Notes

Dans la gestion axée sur les résultats, on dira plutôt que l'efficacité est le rapport entre les résultats obtenus et les cibles déterminées.

Il ne faut pas confondre l'efficacité avec l'[efficience](#), qui est le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour les atteindre. Ainsi, une méthode de travail est efficace si elle permet de réaliser entièrement l'objectif initial et elle est efficiente si un minimum de ressources sont utilisées pour l'atteinte de cet objectif.



efficacité n. f.

anglais

effectiveness

163. efficience

Définition

Rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour les atteindre.

Notes

Dans la gestion axée sur les résultats, on dira plutôt que l'efficience est le rapport entre les biens produits ou les services livrés et les ressources utilisées.

Il ne faut pas confondre l'efficience avec l'[efficacité](#), qui est le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés. Ainsi, une méthode de travail est efficace si elle permet de réaliser entièrement l'objectif initial et elle est efficiente si un minimum de ressources sont utilisées pour l'atteinte de cet objectif.



efficience n. f.

anglais

efficiency

164. emploi

Définition

Activité professionnelle rémunérée, exercée pour le compte d'un employeur, selon des conditions de travail déterminées.

Notes

Il ne faut pas confondre un emploi avec une [profession](#), un [métier](#) ou un [poste](#). Une profession est un travail déterminé dont une personne peut tirer des moyens d'existence. Un métier est une profession dont le travail déterminé est manuel et qui requiert l'apprentissage d'un savoir-faire. Quant au poste, il s'agit d'un rôle rattaché à un ensemble de tâches et de responsabilités dans le cadre d'un emploi.



emploi n. m.
travail n. m.

Le terme *emploi* peut aussi désigner plus généralement le cadre dans lequel s'exerce l'activité professionnelle en question.

Le terme *travail* s'emploie aussi dans un sens plus large, pour désigner un ensemble d'activités organisées dans le but de produire un bien utile ou de fournir un service.

anglais

job

165. emploi permanent

Définition

Emploi stable à durée indéterminée, dont l'obtention est généralement officialisée à la suite d'une *période d'essai* concluante.

Notes

Si la conjoncture économique le permet, l'emploi peut durer aussi longtemps que le *salaire permanent* le souhaite.

Au sein de l'administration publique québécoise, la période d'essai est généralement de deux ans.



emploi permanent n. m.
poste permanent n. m.
travail permanent n. m.



emploi régulier
poste régulier

Les calques de l'anglais *emploi régulier* et *poste régulier* sont déconseillés. En effet, si l'anglais *regular* peut être employé au sens de « permanent », ce n'est pas le cas de l'adjectif *régulier* en français. Voir à ce sujet l'article *Emploi déconseillé de l'emprunt régulier* de la *Banque de dépannage linguistique*.

anglais

permanent employment
permanent job
continuing employment
regular employment
regular job

166. employé, employée

Définition

Salaire qui exerce une activité plutôt d'ordre intellectuel que manuel.

Notes

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe différentes professions (employés de bureau, des ventes et des services).

Ce sens se rapproche du concept sociologique américain de « col blanc », qui s'oppose à celui de « col bleu ».



employé n. m.
employée n. f.

Le terme français *employé* ne correspond pas au terme anglais *employee* dans tous les contextes même si dans certaines lois, comme dans le Code canadien du travail, on considère que toute personne qui travaille pour un employeur est un employé. On accorde donc à *employé* le sens de « salarié », comme c'est souvent le cas dans la langue courante au Québec. Néanmoins, il est préférable de retenir *salarié* comme terme générique et de réserver le terme *employé* pour désigner la catégorie socioprofessionnelle regroupant les salariés dont l'activité est surtout d'ordre intellectuel, par opposition aux ouvriers travaillant dans une usine, un atelier ou sur un chantier.



col blanc n. m. ou f.

anglais

employee
white-collar worker
white-collar

167. employé de bureau, employée de bureau

Définition

Employé chargé de s'occuper du travail de bureau.



employé de bureau n. m.
employée de bureau n. f.



employé clérical
employée cléricale

Le terme *employé clérical* et sa variante en genre *employée cléricale*, calqués sur l'anglais, sont déconseillés parce qu'ils ne s'intègrent pas au système linguistique du français. En effet, en français, *clérical* a le sens de « relatif au clergé, favorable au clergé » et non, comme l'anglais *clerical*, celui de « de bureau ».

anglais

clerical worker
clerical employee
office worker
office employee

168. employeur, employeuse

Définition

Personne physique ou morale qui fait exécuter, contre rémunération, un travail par un ou des salariés pour son compte et sous sa subordination.



employeur n. m.
employeuse n. f.

Pour désigner une personne morale, l'emploi du masculin est le plus courant (*un employeur*), mais l'emploi du féminin est admis.



anglais
employer

169. entrée en fonction

Définition

Moment où une personne commence à assumer les charges et les responsabilités d'un poste déterminé.

Notes

Si l'entrée en fonction et l'[entrée en service](#) coïncident souvent (notamment dans le cas d'un premier emploi dans une entreprise), il faut cependant préciser que l'entrée en service se produit au moment où quelqu'un commence à travailler pour un employeur, alors que l'entrée en fonction est plutôt le moment où la personne accède à un poste en particulier. Au sein de la fonction publique québécoise, c'est le terme *entrée en fonction* qui est employé au sens d'« entrée en service ».



entrée en fonction n. f.
prise de fonction n. f.
prise de fonctions n. f.
entrée en fonctions n. f.

Le terme *entrée en fonction* s'emploie le plus souvent relativement à des postes qui exigent un certain niveau de compétence et comportent des responsabilités. Ainsi, on dira : *Dès son entrée en fonction, le directeur...* À propos de travailleurs manuels, on dira plutôt qu'ils sont *entrés au service de* (un employeur), qu'ils sont *entrés à* ou *chez* (une entreprise).

On peut écrire *entrée en fonction* ou *en fonctions*, et *prise de fonction* ou *de fonctions*, selon que l'on sous-entend la fonction, c'est-à-dire l'exercice de l'emploi, ou les fonctions, c'est-à-dire les activités, les tâches qui y sont liées.

anglais
assumption of duties
starting date
assumption to office
taking over one's duties
taking up duties

170. entrée en service

Définition

Moment où une personne commence à travailler pour un employeur dans un organisme ou une entreprise.

Notes

Si l'entrée en service et l'[entrée en fonction](#) coïncident souvent (notamment dans le cas d'un premier emploi dans une entreprise), il faut cependant préciser que l'entrée en service se produit au moment où quelqu'un commence à travailler pour un employeur, alors que l'entrée en fonction est plutôt le moment où la personne accède à un poste en particulier.

Au sein de la fonction publique québécoise, c'est le terme *entrée en fonction* qui est utilisé pour rendre ce même concept.



entrée en service n. f.



anglais

starting work

Starting work n'a pas le même degré de lexicalisation que le terme français *entrée en service*; en anglais, on aura généralement recours à des périphrases verbales du type : *to come into office*, *to begin work*, etc.

171. équipe (1)

Définition

Groupe de salariés qui effectue son travail durant la même période de la journée.

Notes

Dans une même entreprise, on peut, par exemple, être affecté à l'équipe de jour, à l'équipe du soir ou à l'équipe de nuit.



équipe n. f.

quart de travail n. m. Québec/Canada

quart n. m. Québec/Canada

Par métonymie, *quart de travail*, employé pour désigner une division de la journée de travail, désigne aussi l'équipe qui est en fonction.



shift

chiffre

Le terme *shift*, qui est un emprunt intégral à l'anglais, ne doit pas être employé en français. On ne dit pas *travailler sur le shift* de ni *être sur le shift* de, mais *être affecté à l'équipe* de.

Quant à *chiffre*, c'est sous l'influence phonétique de l'anglais *shift* qu'on a donné à ce mot un sens qu'il n'a pas en français.

anglais

shift

172. équipe (2)

Définition

Groupe de salariés qui exécutent un travail en commun.



équipe n. f.

anglais

team

crew

173. équipe de jour

Définition

Équipe affectée au quart de jour dans une organisation où la journée de travail est divisée en deux ou en trois périodes successives.



équipe de jour n. f.
quart de jour n. m. Québec/Canada

Par métonymie, *quart de jour* ou *quart du matin*, employés pour désigner la période de travail qui débute le matin, désignent aussi l'équipe qui est en fonction.



équipe du matin n. f.
quart du matin n. m. Québec/Canada

On emploie *équipe du matin* ou *quart du matin* (en anglais, *morning shift*) si l'on désire mettre l'accent sur le début de la période où l'équipe entre en fonction. Ces termes sont aussi employés pour désigner une équipe qui travaille seulement le matin.

Par métonymie, *quart de jour* ou *quart du matin*, employés pour désigner la période de travail qui débute le matin, désignent aussi l'équipe qui est en fonction.



shift de jour
shift du matin
chiffre de jour
chiffre du matin

Le terme *shift*, qui est un emprunt intégral à l'anglais, ne doit pas être employé en français.

C'est sous l'influence phonétique de l'anglais *shift* qu'on a donné au mot *chiffre* un sens qu'il n'a pas en français.

anglais

day shift
first shift
morning shift
regular shift

174. équipe de nuit

Définition

Équipe affectée au quart de nuit dans une organisation où la journée de travail est divisée en deux ou en trois périodes successives.



équipe de nuit n. f.
quart de nuit n. m. Québec/Canada

Par métonymie, *quart de nuit*, employé pour désigner la période de travail qui débute généralement à minuit, désigne aussi l'équipe qui est en fonction.



shift de nuit
chiffre de nuit

Le terme *shift*, qui est un emprunt intégral à l'anglais, ne doit pas être employé en français.

C'est sous l'influence phonétique de l'anglais *shift* qu'on a donné au mot *chiffre* un sens qu'il n'a pas en français.

anglais

night shift
third shift
graveyard shift familier
midnight shift

Le terme *graveyard shift* est un américanisme.



175. équipe de relève

Définition

Équipe supplémentaire nécessaire pour assurer la continuité du travail.

Notes

Par exemple, c'est une équipe de relève qui remplace les équipes ordinaires (équipe de jour, équipe du soir, équipe de nuit) pendant le repos hebdomadaire.



équipe de relève n. f.

L'appellation *équipe de relève* est aussi employée pour désigner l'équipe qui remplace celle qui vient de terminer son quart de travail.

anglais

swing shift
relief shift
relief team

176. équipe du soir

Définition

Équipe affectée au quart du soir dans une organisation où la journée de travail est divisée en deux ou en trois périodes successives.



équipe du soir n. f.

équipe de soirée n. f.

quart du soir n. m. Québec/Canada

quart de soirée n. m. Québec/Canada

Par métonymie, *quart du soir*, *quart de soirée* ou *quart d'après-midi*, employés pour désigner la période de travail qui débute généralement l'après-midi, désignent aussi l'équipe qui est en fonction.



équipe d'après-midi n. f.

quart d'après-midi n. m. Québec/Canada

On emploie *équipe d'après-midi* ou *quart d'après-midi* (en anglais, *afternoon shift*) si l'on désire mettre l'accent sur le début de la période où l'équipe entre en fonction. Ces termes sont aussi employés pour désigner une équipe qui travaille seulement l'après-midi.

Par métonymie, *quart du soir*, *quart de soirée* ou *quart d'après-midi*, employés pour désigner la période de travail qui débute généralement l'après-midi, désignent aussi l'équipe qui est en fonction.



shift du soir

shift de soirée

shift d'après-midi

chiffre du soir

chiffre de soirée

chiffre d'après-midi

Le terme *shift*, qui est un emprunt intégral à l'anglais, ne doit pas être employé en français.

C'est sous l'influence phonétique de l'anglais *shift* qu'on a donné au mot *chiffre* un sens qu'il n'a pas en français.

anglais

evening shift
second shift
afternoon shift



177. équipe volante

Définition

Équipe dont les salariés polyvalents sont affectés individuellement ou collectivement à différents postes pour combler les besoins particuliers de l'organisme ou de l'entreprise au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Notes

Les équipes volantes sont habituellement constituées pour effectuer des remplacements là où leur présence est requise ou pour faire face à certaines situations d'urgence.



équipe volante n. f.

anglais

flying squadron
floating staff
flying squad

178. équité

Définition

Principe qui est fondé sur le sentiment du juste et de l'injuste, au-delà des normes juridiques.

Notes

L'équité tient compte des caractéristiques spécifiques des individus ou des groupes afin de les placer sur un pied d'égalité ou, tout au moins, d'obtenir plus d'égalité. Elle s'oppose à l'uniformité dans l'application aveugle d'une norme sans tenir compte des différences et de la diversité. Par exemple, l'aide financière appelée *Soutien aux enfants*, versée par l'État à toutes les familles ayant des enfants à charge, est fondée sur un principe d'équité, car le paiement varie en fonction de la situation familiale (revenu familial, nombre d'enfants, etc.).



équité n. f.

anglais

equity

179. équité salariale

Définition

Principe de justice sociale selon lequel les hommes et les femmes qui occupent des emplois différents, mais équivalents ou comparables sur le plan des responsabilités, de la qualification ou des efforts exigés, doivent toucher le même salaire.



Notes

L'équité salariale et la [relativité salariale](#) sont souvent confondues, car les deux font référence à des démarches d'évaluation des emplois en vue d'ajuster équitablement les salaires. Toutefois, ces démarches ne sont pas fondées sur les mêmes principes. L'équité salariale a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe dans les catégories d'emplois à prédominance féminine, tandis que la relativité salariale vise l'équité entre les classes d'emplois en examinant la valeur relative des emplois les uns par rapport aux autres, sans égard au sexe.

Il ne faut pas non plus confondre l'équité salariale et la [parité salariale](#), qui concerne les personnes occupant des emplois similaires dans des organismes différents.



équité salariale n. f.

anglais

pay equity

180. ergonomie

Définition

Recherche d'une meilleure adaptation entre une fonction, un matériel et son utilisateur en vue de lui faciliter le travail ou d'assurer sa sécurité.



ergonomie n. f.

Le terme *ergonomie* désigne aussi la discipline scientifique qui vise la compréhension des interactions entre les êtres humains et le travail.

Par extension de sens, le terme *ergonomie* est utilisé dans des domaines autres que celui de l'organisation du travail.

anglais

ergonomy
facilities

181. établissement

Définition

Ensemble des installations et de l'équipement groupés sur un même emplacement et constituant une unité technique de production de biens et de services rattachée économiquement et juridiquement à l'entreprise.

Notes

L'établissement, qui est une unité technique, peut coïncider avec l'entreprise, qui est une unité économique, ou n'en constituer qu'un élément lorsqu'il y a plusieurs établissements distincts. À titre d'exemple, une entreprise qui compte un siège social, une usine et quatre succursales comporte, en fait, six établissements.



établissement n. m.

anglais

establishment



182. éthique

Définition

Discipline de la philosophie ayant pour objet l'examen des principes moraux au regard de ce qui est jugé souhaitable et qui sont à la base de la conduite d'un individu ou d'un groupe.

Notes

Lorsqu'elle est appliquée à un domaine d'activité, l'éthique est un processus de réflexion continu sur le sens et les conséquences multiples des actions.

Il ne faut pas confondre l'éthique avec la déontologie, qui se rapporte à l'ensemble des devoirs d'un membre d'une profession libérale.



éthique n. f.

Les termes *morale* et *éthique* sont souvent employés l'un pour l'autre, mais ils se distinguent pourtant. La morale propose ou impose une norme de conduite, tandis que l'éthique, qui est de l'ordre du questionnement sur les grands principes de vie, oblige à faire des choix et à savoir les expliciter.

anglais

ethics
moral philosophy

183. être d'astreinte

Définition

Être obligé, en tant que salarié, de demeurer à domicile ou à proximité pendant une période bien précise afin d'être en mesure de répondre à toute demande de la part de l'employeur.

Notes

Il ne faut pas confondre cette situation avec celle d'un salarié dit *mis en disponibilité*, qui est déchargé de l'exercice de ses fonctions, mais qui continue à recevoir sa rémunération pour un certain temps.



être d'astreinte loc. v.

anglais

stand-by on call
be on-call

184. évaluation du personnel

Définition

Évaluation de l'efficacité, des connaissances, des aptitudes et des qualités des salariés, en fonction de critères déterminés et des exigences de leur emploi.

Notes

On note différents procédés d'évaluation du personnel, dont la notation du personnel.



évaluation du personnel n. f.
appréciation du personnel n. f.

anglais

personnel appraisal

185. évaluation du rendement

Définition

Évaluation qualitative et quantitative du produit effectif du travail d'une personne au moyen de critères déterminés.

Notes

L'évaluation du rendement est le plus souvent effectuée par le supérieur immédiat d'un salarié au moyen d'un formulaire : la grille d'évaluation du rendement.

En contexte d'apprentissage, une personne enseignante peut aussi faire l'évaluation du rendement d'une personne apprenante. Dans ce cas, ce sont les apprentissages et le comportement de l'élève, par exemple, qui sont évalués.



évaluation du rendement n. f.
appréciation du rendement n. f.
évaluation de la performance n. f.
évaluation des performances n. f.

Employés seuls, les termes performance et rendement nomment des concepts qui, bien que connexes, se distinguent l'un de l'autre. En gestion, lorsqu'ils participent à la formation de termes complexes (ex. : indicateur de performance, *indicateur de rendement*, *évaluation de la performance*, *évaluation du rendement*), ces deux termes s'utilisent le plus souvent de manière interchangeable.

anglais

performance assessment
performance appraisal
performance evaluation
performance review

186. examen du rendement

Définition

Examen périodique du travail fourni par un salarié, habituellement en sa présence, afin de déterminer comment corriger les lacunes qui sont décelées.

Notes

Les besoins du salarié en matière de formation ou de perfectionnement sont souvent déterminés au cours de l'examen du rendement.



examen du rendement n. m.
analyse du rendement n. f.
étude du rendement n. f.

anglais

performance review



187. exigences de l'emploi

Définition

Ensemble des connaissances, des aptitudes et des habiletés professionnelles qui sont exigées d'un candidat pour occuper un emploi.



exigences de l'emploi n. f. pl.
exigences du poste n. f. pl.
qualités requises n. f. pl.



qualifications exigées
qualifications requises

L'emploi au pluriel du terme *qualification*, dans les expressions *qualifications exigées* et *qualifications requises*, est un calque sémantique de l'anglais. En français, ce terme a une valeur de collectif.

anglais

job requirements
job performance requirements
JPR
requirements of the employment
position requirements

188. expert, experte (1)

Définition

Spécialiste à qui on fait appel en raison de sa compétence et de son impartialité en vue d'obtenir un avis sur un fait ou un sujet précis nécessitant un examen approfondi.

Notes

Selon l'expertise demandée, il peut s'agir d'un avis sur la qualité ou la valeur d'un produit, la situation d'une affaire ou toute contestation entre deux parties.



expert n. m.
experte n. f.

anglais

expert

189. expert, experte (2)

Définition

Personne dont l'expérience et le haut niveau de compétence sont reconnus dans un domaine particulier.

Notes

Dans l'usage, le terme *expert* est souvent employé comme synonyme de *spécialiste*. Même si cet emploi est acceptable dans certains contextes, le terme *spécialiste* est surtout réservé pour désigner la personne qui exerce un travail exigeant des connaissances approfondies dans un champ particulier de sa discipline.



expert n. m.
experte n. f.

Par exemple, *un expert en hydrologie, un expert en sécurité informatique.*

anglais

expert

190. faute disciplinaire

Définition

Manquement volontaire d'un salarié qui commet des actes répréhensibles dans l'exercice de ses fonctions ou qui déroge aux règles internes de l'entreprise ou de l'organisme.

Notes

Par exemple, l'insubordination ou la violation du code de déontologie en vigueur dans la profession sont considérées comme des fautes disciplinaires. Par contre, l'incompétence et l'incapacité physique ou mentale d'un salarié à remplir ses fonctions ne constituent pas des fautes disciplinaires.



faute disciplinaire n. f.
manquement disciplinaire n. m.

anglais

breach of discipline
disciplinary infraction
misconduct

191. faute grave

Définition

Acte ou omission dont l'importance justifie le congédiement immédiat du salarié qui en est l'auteur et libère l'employeur des obligations attachées au préavis.

Notes

La faute grave peut résulter d'un seul acte ou d'une seule omission, mais également d'une série de faits répréhensibles de moindre importance qui se répètent malgré des avertissements sérieux, et dont l'accumulation rend nécessaire la rupture immédiate du contrat de travail.



faute grave n. f.

anglais

serious fault
serious misconduct
grave fault



192. faute professionnelle (1)

Définition

Faute commise par une personne dans l'exercice d'une profession libérale et qui a pour conséquence d'engager la responsabilité délictuelle de son auteur.



faute professionnelle n. f.

Par le terme *faute*, pris ici au sens juridique, on entend un acte ou une omission qui peut être volontaire ou résulter d'une négligence, d'une imprudence ou d'une maladresse.



négligence professionnelle

Le terme anglais *professional negligence* correspond en français au concept de « faute professionnelle » et non à celui de « négligence professionnelle », car la faute professionnelle peut prendre d'autres formes que la négligence.

anglais

malpractice
professional negligence

193. faute professionnelle (2)

Définition

Manquement commis volontairement ou non par un salarié dans l'exercice de ses fonctions et entraînant des conséquences dommageables pour l'entreprise ou causant un tort grave à un usager ou à un client.

Notes

La faute professionnelle peut constituer une cause juste et suffisante de congédiement, voire une faute grave, selon les circonstances.

En France, le terme *faute professionnelle* ne fait référence qu'au manquement commis volontairement par un salarié.



faute professionnelle n. f.

anglais

professional misconduct
professional fault

194. feuille de présence

Définition

Feuille individuelle ou collective où l'on consigne la présence des salariés à leur lieu de travail.



feuille de présence n. f.
feuille des présences n. f.
fiche de présence n. f.



registre quotidien de présence n. m.

Le terme *registre quotidien de présence* est employé dans certaines conventions collectives de la fonction publique québécoise. Toutefois, le format d'un registre s'apparente habituellement à celui d'un livre ou d'un cahier.

anglais

time sheet

195. fidélisation du personnel

Définition

Ensemble de pratiques destinées à réduire la rotation du personnel qualifié en lui donnant le goût de rester dans l'organisation par l'instauration d'un climat de travail propice à l'épanouissement personnel ainsi qu'à la satisfaction professionnelle de chacun.

Notes

Bien que les termes *fidélisation* et *réétention du personnel* soient souvent employés comme synonymes, ils ont des sens différents dans l'usage actuel. La fidélisation sous-tend des pratiques positives qui visent à créer un lien affectif entre le salarié et l'employeur et à encourager sa loyauté, tandis que la réétention a une certaine connotation négative. En effet, elle fait référence aux pratiques visant à décourager le salarié de partir, ou bien à le retenir par des avantages pécuniaires intéressants qui n'influenceront pas pour autant son rendement et son plaisir au travail.



fidélisation des salariés n. f.

fidélisation des employés n. f.

fidélisation du personnel n. f.

anglais

retention

staff retention

employee retention

196. fonds de grève

Définition

Fonds constitué par un syndicat en vue d'assurer à ses membres une aide financière en cas de grève et d'assumer diverses dépenses occasionnées par le conflit de travail.

Notes

L'aide financière prend la forme d'une indemnité de grève. Lorsqu'un gréviste doit faire face à une situation difficile (obligations urgentes ou imprévues), une allocation spéciale, appelée *allocation de grève*, peut s'ajouter à l'indemnité de base.



fonds de grève n. m.

fonds de défense professionnelle n. m.

FDP n. m.

caisse de grève n. f.

anglais

strike fund



197. formation

Définition

Ensemble des activités d'apprentissage auxquelles participe le [travailleur](#) dans le cadre de son emploi, et qui lui permettent d'améliorer ses compétences, ou d'en acquérir de nouvelles.

Notes

La formation répond à des besoins déterminés liés à l'emploi : transmission de connaissances ou de savoir-faire, adaptation à de nouvelles techniques, évolution des conditions de travail, etc.

Il ne faut pas confondre le présent concept et celui qui est désigné par le même terme, soit formation, lequel est lié au domaine de l'éducation et correspond à l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques que doit acquérir l'apprenant pour se préparer à l'exercice d'un métier ou d'une profession.



formation n. f.

anglais

training

198. formation en cours d'emploi

Définition

Formation pratique qui se donne sur le lieu de travail à l'occasion de l'exécution d'opérations ou de tâches normales de production.

Notes

Ce type de formation s'adresse au personnel d'exécution.



formation en cours d'emploi n. f.
formation sur place n. f.



formation sur le tas n. f. **familier**

L'emploi du terme *formation sur le tas* est plus familier en ce sens. Certains auteurs le réservent pour désigner une formation qui, par nature, n'est ni planifiée ni structurée, et qui se fait surtout par l'observation d'un travailleur expérimenté accomplissant son travail.

anglais

on-the-job training
OJT
informal training

199. formation en industrie

Définition

Formation des apprentis par des travailleurs expérimentés au moyen d'une méthode d'apprentissage simple et claire.



Notes

Il s'agit d'une adaptation de la technique, appelée *TWI* en anglais (*training within industry*), qui servait à former rapidement une main-d'œuvre qualifiée durant la guerre.



formation en industrie n. f.



méthode TWI
TWI

Les termes *méthode TWI* et *TWI* sont à éviter en français. Le sigle *TWI* est un emprunt intégral à l'anglais qui entre inutilement en concurrence avec le terme français *formation en industrie*.

anglais

industrial training
in-industry training
training-in-industry
training within industry
TWI

200. formation interne

Définition

Formation du personnel donnée sur les lieux du travail et organisée avec les propres moyens pédagogiques de l'entreprise ou de l'organisme.



formation interne n. f.
formation en entreprise n. f.



formation dans l'entreprise n. f.

On dira *formation en entreprise* et non *formation dans l'entreprise*, car devant un nom indéterminé, on emploie la préposition *en*. Ici, on ne fait pas référence à une entreprise déterminée, mais à l'entreprise en général.

anglais

in-house training
in-company training
in-plant training
in-service training

201. frais

Définition

Argent versé en contrepartie d'un bien ou de la prestation d'un service.



frais n. m. pl.

Le terme *frais* ne s'emploie jamais au singulier. On dira, par exemple, des frais judiciaires, des frais d'administration, des frais de courtage, des frais funéraires, etc.



coût n. m.

cout n. m. rectifications de
l'orthographe

Le terme coût est souvent synonyme de *frais*, surtout lorsqu'il est utilisé au pluriel, mais les deux termes ne commutent pas dans tous les contextes : on dira, indifféremment, *un coût* ou *des frais supplémentaires*; mais *le coût d'une maison* est son prix à l'achat, tandis que *les frais d'une maison* font référence aux sommes qui s'ajoutent éventuellement au coût (frais de notaire, frais d'évaluation, frais d'entretien, etc.). Donc, lorsque le terme *coût*, au singulier, s'applique au montant de ce que coûte quelque chose, il n'est généralement pas synonyme de *frais*.

anglais

fee
costs
fees

202. frais de déménagement

Définition

Frais engagés par un salarié qui change de résidence à la suite d'une affectation dans un autre lieu de travail.

Notes

Une indemnité de déménagement est habituellement versée par l'employeur en remboursement de ces frais.



frais de déménagement n. m. pl.

anglais

relocation expenses
moving expenses

203. frais de déplacement

Définition

Frais de transport, d'hébergement et de repas engagés par un salarié qui doit effectuer un déplacement à des fins professionnelles.

Notes

Une indemnité de déplacement est habituellement versée par l'employeur en remboursement de ces frais.



frais de déplacement n. m. pl.

anglais

travel expenses
travelling expenses



204. frais de fonction

Définition

Frais inhérents à l'exercice de certaines fonctions prestigieuses.

Notes

Ces frais s'appliquent, par exemple, aux fonctions de juge, de ministre, de maire, de recteur ou de cadre supérieur.

Selon la fonction, le montant alloué peut être fixé soit par règlement ou par décret, ou déterminé dans les statuts et règlements d'une organisation ou dans une directive.



frais de fonction n. m. pl.
dépenses de fonction n. f. pl.

anglais

official expenses
expenses

205. garantie d'emploi

Définition

Engagement d'un employeur à fournir du travail à des salariés pendant une période déterminée.

Notes

Dans les entreprises où les salariés bénéficient d'une garantie d'emploi, une réduction de travail liée à des situations récurrentes ou inattendues est toujours possible (caractère saisonnier des activités de l'entreprise, cycle économique au ralenti, conditions météorologiques, etc.). Elle est habituellement compensée par un salaire garanti pendant un nombre déterminé d'heures, de jours ou de semaines.



garantie de l'emploi n. f.
garantie d'emploi n. f.

anglais

guaranteed employment
guaranteed week

206. gestion des ressources humaines

Définition

Ensemble des activités qui visent à constituer et à développer le capital humain capable de progresser et de s'adapter aux changements auxquels l'organisation est soumise ainsi qu'à traiter les problèmes posés par les relations professionnelles entre l'organisation et ses salariés.



gestion des ressources humaines n. f.
GRH n. f.

Dans les pays francophones, l'appellation *gestion des ressources humaines* s'est très largement répandue depuis le début des années 1970 en remplacement de l'appellation *gestion du personnel* et de quelques autres plus éphémères comme *administration du personnel* et *direction du personnel*. Cette évolution du vocabulaire est plus qu'une mode, elle rend compte d'un changement dans la conception et les pratiques de gestion. De nouvelles tendances se sont manifestées et elles ont donné lieu au développement de nouvelles pratiques : gestion prévisionnelle, dispositifs de flexibilité, évaluation du personnel, gestion participative, développement social, etc.



gestion du personnel n. f.

Le terme *gestion du personnel* fait référence à une conception plus traditionnelle de ce domaine de la gestion, soit d'assurer à l'entreprise les ressources humaines dont elle a besoin tout en suscitant un climat favorable au rendement.

anglais

human resources management
HRM
human resource management
personnel management

Dans les pays anglophones, la désignation *human resources management* s'est très largement répandue depuis le début des années 1970 en remplacement de la désignation *personnel management*. Cette évolution du vocabulaire rend compte d'un changement dans la conception et les pratiques de gestion.

Le terme *personnel management* fait référence à une conception plus traditionnelle de ce domaine de la gestion, soit d'assurer à l'entreprise les ressources humaines dont elle a besoin tout en suscitant un climat favorable au rendement.

207. gradation des sanctions

Définition

Principe selon lequel l'employeur doit sanctionner graduellement les fautes disciplinaires répétitives du salarié avant d'en arriver à le congédier.

Notes

La nature et la gradation des sanctions peuvent varier selon les entreprises et la gravité de la faute.



gradation des sanctions n. f.
gradation des mesures disciplinaires n. f.

anglais

gradation of sanctions

208. grève

Définition

Cessation concertée du travail par un groupe de salariés en vue d'appuyer leurs revendications.



Notes

Dans le Code canadien du travail, le ralentissement du travail et toute activité concertée des salariés ayant pour objet la diminution ou la limitation du rendement sont assimilés à la grève. C'est pourquoi certains auteurs élargissent la définition du terme *grève* afin d'y inclure des formes de grève qui ne comportent pas de cessation de travail (grève perlée, grève du zèle, etc.). Pour d'autres, ce ne sont pas des grèves, mais l'exécution fautive du contrat de travail.



grève n. f.

anglais

strike

209. **grief**

Définition

Mésentente relative à l'interprétation ou à l'application d'une clause dont traite une convention collective.

Notes

Un grief est un conflit de droit, car il concerne une disposition d'un contrat (la convention collective) à laquelle les parties attribuent un sens différent.

Il est important de distinguer le grief du différend, qui est une mésentente qui survient au cours de la négociation ou du renouvellement d'une convention collective, et que l'on qualifie de conflit d'intérêts.



grief n. m.

anglais

grievance

210. **grief collectif**

Définition

Grief déposé par le syndicat au nom de l'ensemble des salariés d'une unité de négociation dans une contestation portant sur un même objet.



grief collectif n. m.

Dans les conventions collectives de la fonction publique québécoise, le terme *grief collectif* a une portée plus large, qui recouvre également le concept de « [grief de groupe](#) ».

anglais

policy grievance
collective grievance



211. **grief de groupe**

Définition

Grief déposé par plusieurs salariés à la fois dans une contestation portant sur un même objet.

Notes

Dans les conventions collectives de la fonction publique québécoise, le terme **grief collectif** a une portée plus large, qui recouvre également le présent concept.



grief de groupe n. m.

anglais

group grievance

212. **grief de principe**

Définition

Grief déposé par le syndicat lorsqu'il y a mécontentement avec l'employeur sur l'interprétation ou l'application de la convention collective ou lorsque le syndicat estime qu'une politique ou une directive de l'employeur aura pour effet de contrevenir à une disposition de ladite convention .



grief de principe n. m.

grief d'interprétation n. m.

anglais

policy grievance

213. **grief individuel**

Définition

Grief déposé par un salarié ou par le syndicat au nom et pour le compte de ce salarié.



grief individuel n. m.

anglais

individual grievance

214. **grief syndical**

Définition

Grief déposé par le syndicat pour réclamer le respect de droits qui lui sont reconnus dans la convention collective.



grief syndical n. m.



anglais

union grievance

215. heure-personne

Définition

Unité de mesure correspondant au travail qui peut être accompli par une personne pendant une heure, par deux personnes pendant une demi-heure et ainsi de suite, et qui sert, dans le budget, à répartir les crédits affectés à la main-d'œuvre.

Notes

L'unité statistique peut être composée analogiquement de toutes les unités de temps (minute, heure, jour, semaine, mois, année, etc.).



heure-personne n. f. recommandé par l'OQLF

h-p. n. f.

Pour calculer des heures-personnes, on multiplie l'unité de temps (qui peut aussi, dans d'autres unités, être l'année, le jour ou le mois, par exemple) par le nombre de personnes au travail pendant ce temps. Il s'agit donc d'un produit, ce qu'indique, dans ce cas, le trait d'union. Au pluriel, les deux éléments de l'expression prennent un s lorsque celle-ci est écrite en toutes lettres.

On peut à la rigueur abréger *heure-personne* en *h-p.*, le symbole *h* (sans point abrégatif) correspondant à *heure*.



heure-homme n. f.

Le terme *heure-homme* ne convient pas dans une perspective de rédaction épiciène.

anglais

person-hour

man-hour

staff-hour

216. heures compensatoires

Définition

Heures supplémentaires qui sont indemnisées par un congé.

Notes

Ce congé est appelé *congé compensateur* ou *congé compensatoire*.



heures compensatoires n. f. pl.

heures compensées n. f. pl.

anglais

lieu time



217. heures d'amplitude

Définition

Heures comprises entre le commencement et la fin de la journée de travail et à l'intérieur desquelles un salarié qui bénéficie de l'horaire variable peut situer ses heures de travail.

Notes

Par exemple, à partir de 7 h 30 sans excéder 18 h 30.



heures d'amplitude n. f. pl.
amplitude n. f.

Bien que les termes *heures d'amplitude* et *amplitude* soient synonymes, *heures d'amplitude* est surtout employé dans les conventions collectives par souci de précision.

anglais

bandwidth

218. heures normales de travail

Définition

Heures de travail rémunérées au taux horaire de base par opposition aux heures supplémentaires, qui comportent des majorations de salaire ou d'autres avantages compensatoires.



heures normales de travail n. f. pl.
heures normales n. f. pl.



heures régulières

C'est sous l'influence de l'anglais qu'on rencontre l'expression *heures régulières*. En français, l'adjectif *régulier* n'a pas le sens de « normal, courant », mais il signifie plutôt « conforme aux règles » ou « qui ne varie pas ».

anglais

normal working hours
regular working hours
regular hours

219. heures supplémentaires

Définition

Heures de travail qui sont effectuées, à la demande de l'employeur, au-delà de la durée de la semaine normale de travail ou en dehors des heures normales de travail.

Notes

Au Québec, la Loi sur les normes du travail fixe la durée de la semaine normale de travail. Elle permet de déterminer à quel moment un salarié commence à effectuer des heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires peuvent comporter des majorations de salaire ou d'autres avantages compensatoires. Lorsque les heures supplémentaires sont rémunérées à un taux horaire supérieur au taux horaire de base, elles sont dites *majorées*. Lorsqu'elles donnent lieu à un congé compensateur, elles sont dites *compensatoires* ou *compensées*.



heures supplémentaires n. f. pl.

Heures supplémentaires est le terme reconnu dans le domaine des relations du travail et il se trouve notamment dans la Loi sur les normes du travail.



temps supplémentaire n. m.

Bien que le terme *temps supplémentaire*, calqué de l'anglais *overtime*, soit fréquemment employé dans l'usage, y compris dans des domaines de spécialité, il est moins adéquat que le terme *heures supplémentaires* pour désigner le présent concept. Le nom *temps* faisant généralement référence à une durée globale, il est préférable d'utiliser le terme *temps supplémentaire* seulement pour évoquer une période de travail supplémentaire d'une durée indéterminée.



surtemps

Le terme *surtemps*, calqué sur l'anglais *overtime*, n'est pas acceptable parce qu'il n'est pas légitimé en français au Québec. En outre, il est peu employé dans la documentation spécialisée.

anglais

overtime
extra hours

220. homme à tout faire, femme à tout faire

Définition

Personne sans spécialité pouvant être chargée de toutes sortes de travaux.



homme à tout faire n. m.
femme à tout faire n. f.

Au pluriel, on écrira : *des hommes à tout faire, des femmes à tout faire*.



ouvrier général désuet

Le terme *ouvrier général* est inapproprié lorsqu'il est employé au sens d'« homme à tout faire », car ce terme désigne un ouvrier qui possède les aptitudes et les connaissances nécessaires pour accomplir la plupart des tâches d'un métier. Dans l'usage actuel, on précise plutôt au moyen d'un adjectif ou d'un complément le domaine d'activité dans lequel l'ouvrier exerce ses fonctions. On dira, par exemple, *ouvrier agricole, ouvrier d'usine*.

anglais

handyman
handywoman
handyperson
jack-of-all-trades langue courante
general hand
general worker
utility man



221. honoraires

Définition

Rémunération qui est versée à des personnes qui exercent une profession libérale ou à des travailleurs autonomes en échange de services professionnels.

Notes

Par exemple, les ingénieurs, les avocats, les notaires, les experts-comptables, les agents d'affaires, les ministres du culte, les administrateurs de société dans l'exercice de fonctions spéciales non salariées peuvent toucher des honoraires.

Les honoraires peuvent être calculés à l'heure, à la journée ou par séance de travail (ce qui, dans ce dernier cas, s'appelle *les vacations*), ou encore être établis en fonction d'un tarif officiel.

Au sens du présent concept, il faut éviter d'employer le terme *salaire*, qui s'applique à la rémunération de ceux qui sont liés par un contrat de travail.



honoraires n. m. pl.



honoraires professionnels

Comme les honoraires sont versés en échange de services professionnels, l'expression *honoraires professionnels* est à éviter puisqu'elle crée une redondance.

anglais

fee
fees

222. horaire de travail

Définition

Répartition des heures de travail à l'intérieur d'une période donnée.

Notes

L'horaire de travail peut être fixe, comprimé, fractionné, variable, libre, etc.

L'expression *céduler l'horaire de travail* est à remplacer par *établir l'horaire de travail*.



horaire de travail n. m.
horaire n. m.



cédule de travail

En France, le terme *cédule* est réservé au domaine de la fiscalité et il désigne une catégorie d'impôt; de plus, ce sens est vieilli. Lorsqu'il est employé au sens de « programme », d'« horaire », de « calendrier » ou de « plan de travail », le terme *cédule* constitue un calque sémantique de l'anglais *schedule* qui ne comble aucune lacune lexicale en français.

anglais

work schedule



223. horaire décalé

Définition

Horaire de travail fixe imposé par l'employeur et dont les heures d'arrivée et de départ sont soit avancées, soit retardées comparativement à l'horaire normal des autres salariés.



horaire décalé n. m.

anglais

staggered working hours
staggered hours
staggered hours schedule

224. horaire fixe

Définition

Horaire de travail stable déterminant de façon uniforme les heures d'arrivée et de départ du personnel.

Notes

L'horaire fixe s'oppose à l'horaire variable, qui permet au salarié de choisir ses heures d'arrivée et de départ.



horaire fixe n. m.

anglais

fixed work schedule
fixed schedule
fixed working hours

225. horaire fractionné

Définition

Horaire de travail réparti en plusieurs périodes de travail discontinues et effectuées la même journée.

Notes

Ce type d'horaire de travail se rencontre le plus souvent en service à la clientèle, notamment en restauration, en raison de l'alternance des périodes de pointes et des périodes creuses.



horaire fractionné n. m.
horaire entrecoupé n. m.
horaire brisé n. m.



heures coupées n. f. pl. **langue courante**

anglais

split work schedule
split schedule



226. horaire libre

Définition

Horaire de travail permettant à un salarié d'effectuer un travail déterminé en organisant de façon totalement indépendante la répartition de ses heures de travail.

Notes

Selon le contrat de travail, l'employeur peut fixer un laps de temps pour l'exécution du travail.



horaire libre n. m.



horaire à la carte n. m.

Bien que le terme *horaire à la carte* soit souvent employé comme synonyme du terme *horaire libre*, il désigne plus précisément un horaire établi sur mesure en fonction des disponibilités ou des besoins particuliers du salarié qui en fait la demande.

anglais

open-ended schedule
pure flexible schedule

227. horaire normal de travail

Définition

Répartition habituelle des heures et des jours de travail à l'intérieur d'une période donnée.



horaire normal de travail n. m.
horaire normal n. m.
horaire de travail normal n. m.



horaire régulier
horaire de travail régulier
horaire régulier de travail

L'adjectif *régulier* peut avoir plusieurs sens en français, mais son emploi au sens de « normal » est un calque sémantique de l'anglais *regular*. On doit donc éviter les expressions *horaire régulier*, *horaire de travail régulier* et *horaire régulier de travail* pour désigner le présent concept.

anglais

regular schedule
regular work schedule
normal schedule
normal work schedule

228. horaire variable

Définition

Horaire de travail permettant à un salarié de choisir ses heures d'arrivée et de départ tout en tenant compte de la période de présence prédéterminée et obligatoire commune à tous les salariés.



Notes

La période de présence obligatoire est appelée *plage fixe* et la période de présence facultative est appelée *plage mobile*.



horaire variable n. m.
horaire flexible n. m.
horaire individualisé n. m. France

anglais

flexible working hours
flexible schedule
flexitime
flexitime

229. **incompétence**

Définition

Manque des connaissances ou des aptitudes requises pour remplir les fonctions pour lesquelles un salarié a été engagé.

Notes

L'incompétence ne constitue pas une faute disciplinaire, car elle est involontaire. Toutefois, elle peut être un motif qui justifie le déclassement d'un salarié ou même son congédiement.



incompétence n. f.

anglais

incompetence

230. **indemnité**

Définition

Somme d'argent versée à un salarié pour compenser un congé ou certaines pertes, ou rembourser des dépenses engagées dans le cadre du travail.



indemnité n. f.

Les termes *indemnité* et *prime* étant très souvent utilisés l'un pour l'autre en français, il serait bon de préciser ici que le concept de « dédommagement » est lié au premier, alors que le second évoque l'idée de « récompense » et d'« encouragement ».



compensation
allocation

En français, la compensation est l'acte de neutraliser un inconvénient par un avantage. Toutefois, ce sens ne va pas, comme en anglais, jusqu'à s'appliquer à des sommes d'argent versées en guise de dédommagement; dans ce dernier cas, le terme juste est *indemnité*.

Quant au terme *allocation*, il est le plus souvent utilisé au sens de « prestation de la sécurité sociale versée par l'État » comme l'allocation familiale, l'allocation aux anciens combattants ou l'allocation-logement, qui est une aide financière destinée à des ménages à faible revenu. Lorsqu'il est question de conditions de travail, c'est le terme *indemnité*, lié au concept de « dédommagement », qui doit être utilisé.

anglais

allowance
compensation

231. indemnité compensatrice de préavis

Définition

Indemnité versée par l'employeur qui met fin au contrat de travail d'un salarié sans lui remettre au préalable l'avis écrit exigé par la loi ou qui ne respecte pas le délai de préavis.

Notes

Cette indemnité doit équivaloir au salaire qui aurait été normalement gagné durant la période de préavis.



indemnité compensatrice de préavis n. f.
indemnité compensatoire de préavis n. f.
indemnité de préavis n. f.
indemnité de délai-congé n. f.

Le terme *indemnité de délai-congé* est peu employé au Québec.

anglais

pay in lieu of notice
compensation in lieu of notice

232. indemnité d'astreinte

Définition

Indemnité versée à un salarié pour le dédommager des inconvénients liés à l'obligation de demeurer à la disposition de son employeur, à son domicile ou à proximité, pendant une période bien précise.

Notes

En général, l'indemnité d'astreinte consiste dans le paiement d'une heure de travail effectif pour un certain nombre d'heures d'astreinte.



indemnité d'astreinte n. f.
indemnité de disponibilité n. f.



prime d'astreinte n. f.
prime de disponibilité n. f.

L'usage est hésitant dans la dénomination de ce concept qu'on appelle indifféremment *indemnité* ou *prime*. Toutefois, comme la somme versée au salarié tient plutôt du dédommagement (*indemnité*) que de la récompense ou de l'encouragement (*prime*), il est plus juste de retenir le terme *indemnité* en ce sens.



allocation de disponibilité

En français, le terme *allocation* est presque exclusivement utilisé au sens de « prestation de la sécurité sociale versée par l'État » (*allocations familiales, allocations de logement*, etc.). En revanche, lorsqu'il est question des conditions de travail, c'est le terme *indemnité* qui est utilisé (*indemnité de licenciement, indemnité de congé annuel*, etc.).

anglais

standby pay
stand-by pay

233. indemnité de cessation d'emploi

Définition

Indemnité versée par l'employeur au moment où le salarié quitte définitivement l'organisme ou l'entreprise.

Notes

Cette somme est généralement calculée en fonction de l'ancienneté. Elle peut comprendre une compensation au titre de certains avantages sociaux acquis au cours des années de service du salarié.



indemnité de cessation d'emploi n. f.
indemnité de départ n. f.
indemnité de fin d'emploi n. f.



prime de départ
prime de séparation
allocation de fin d'emploi

C'est une impropriété d'employer le terme *prime*, dans *prime de départ* ou *prime de séparation*, puisqu'il s'agit ici d'une indemnité. Une prime, c'est une somme d'argent payée à un salarié, en plus de son salaire normal, pour compenser certains inconvénients ou à titre de récompense, par exemple une prime d'éloignement ou une prime de rendement.

C'est une impropriété d'employer le terme *prime*, dans *prime de départ* ou *prime de séparation*, puisqu'il s'agit ici d'une indemnité. Une prime, c'est une somme d'argent payée à un salarié, en plus de son salaire normal, pour compenser certains inconvénients ou à titre de récompense, par exemple une prime d'éloignement ou une prime de rendement.

En outre, l'emploi du terme *séparation* au sens de « cessation d'emploi » est un calque sémantique de l'anglais. En français, on parlera de *séparation* lorsque deux personnes se quittent ou s'éloignent l'une de l'autre.

On trouve parfois l'expression *allocation de fin d'emploi* qui est inappropriée au sens d'« indemnité de cessation d'emploi ». En français, le terme *allocation* est presque exclusivement utilisé au sens de « prestation versée par l'État » (*allocations familiales, allocations de logement*, etc.). En revanche, lorsqu'il est question de conditions de travail, c'est le terme *indemnité* qui est utilisé (*indemnité de cessation d'emploi, indemnité de congé annuel, indemnité de déplacement*, etc.).

anglais

severance pay
severance benefit
termination pay
termination payment
termination allowance
separation pay

234. indemnité de congé annuel

Définition

Indemnité versée à un salarié comme substitut de salaire pendant son congé annuel.



indemnité de congé annuel n. f.
indemnité de vacances n. f.
indemnité de congé annuel payé n. f.
indemnité de congé payé n. f.
indemnité de congés payés n. f.



allocation de vacances
paie de vacances
paye de vacances

On trouve parfois l'expression *allocation de vacances*, qui est inappropriée au sens d'« indemnité de congé annuel ». En français, le terme *allocation* est presque exclusivement utilisé au sens de « prestation de la sécurité sociale versée par l'État » (*allocations familiales, allocations de logement*, etc.). En revanche, lorsqu'il est question de conditions de travail, c'est le terme *indemnité* qui est utilisé (*indemnité de licenciement, indemnité de congé annuel, indemnité de déplacement*, etc.).

L'appellation *paie de vacances* (aussi orthographiée *paye de vacances*), sans doute calquée sur l'anglais *vacation pay*, constitue une impropriété en français, car le terme *paie* désigne une somme d'argent que touche périodiquement un salarié en contrepartie de son travail. Du fait qu'il est en vacances, le salarié ne travaille pas; il ne reçoit donc pas une paie, mais bien une indemnité.

anglais

vacation pay
holiday pay

Dans le sens du présent concept, le terme anglais *holiday pay* est principalement utilisé au Royaume-Uni. Au Canada et aux États-Unis, il désigne généralement une indemnité de jour férié.

235. indemnité de déménagement

Définition

Indemnité versée en remboursement des frais engagés par un salarié qui a été affecté à un lieu de travail nécessitant un changement de résidence.



indemnité de déménagement n. f.
indemnité de changement de résidence
n. f.



prime de déménagement
allocation de déménagement

Bien que l'on trouve aussi *prime de déménagement*, il vaut mieux éviter de l'employer, car une prime est une somme accordée à titre de récompense ou d'encouragement, et non une somme versée pour rembourser des frais occasionnés par l'exercice d'une fonction.

Quant au terme *allocation de déménagement*, il est également inapproprié. En français, contrairement à l'anglais, le terme *allocation* est presque exclusivement utilisé au sens de « prestation de la sécurité sociale versée par l'État » (*allocations familiales, allocations de logement*, etc.).

anglais

relocation allowance
moving allowance



236. indemnité de déplacement

Définition

Indemnité versée par un employeur en remboursement des frais engagés par un salarié qui doit effectuer un déplacement à des fins professionnelles.

Notes

Les indemnités de déplacement comprennent habituellement les frais de transport, les frais de repas et les frais d'hébergement.



indemnité de déplacement n. f.



allocation de déplacement

On trouve parfois l'expression *allocation de déplacement*, qui est inappropriée au sens d'« indemnité de déplacement ». En français, le terme *allocation* est presque exclusivement utilisé au sens de « prestation de la sécurité sociale versée par l'État » (*allocations familiales, allocations de logement*, etc.). En revanche, lorsqu'il est question de conditions de travail, c'est le terme *indemnité* qui est utilisé (*indemnité de déplacement, indemnité de licenciement, indemnité de congé annuel*, etc.).

anglais

travel allowance
travelling allowance

237. indemnité de grève

Définition

Indemnité versée par un syndicat aux salariés en grève en conformité avec les règlements du fonds constitué à cette fin.

Notes

Le versement de cette prestation est habituellement hebdomadaire.

L'indemnité de grève est généralement accordée à la condition que le gréviste participe activement à des activités de grève autorisées, par exemple en marchant dans la ligne de piquetage, en assurant du transport ou en faisant des appels téléphoniques.

Il ne faut pas confondre le concept d'« indemnité de grève » avec celui d'« allocation de grève », ce dernier faisant référence à l'allocation spéciale versée par un syndicat pour suppléer à l'insuffisance de l'indemnité de grève lorsqu'un salarié en grève doit faire face à une situation difficile.



indemnité de grève n. f.

anglais

strike pay
strike benefit



238. indemnité de jour férié

Définition

Indemnité versée à un salarié qui travaille un jour férié payé.

Notes

Au Québec, en vertu de la Loi sur les normes du travail, l'employeur doit verser au salarié une indemnité ou lui accorder un **congé compensatoire** en plus de son salaire si celui-ci doit travailler un jour férié payé.

Selon le Code canadien du travail, l'indemnité accordée à un salarié pour un jour férié où il ne travaille pas est assimilée à un salaire.



indemnité de jour férié n. f.



indemnité de congé férié

C'est une impropriété d'employer le terme *indemnité de congé férié* pour désigner une indemnité de jour férié, puisqu'il s'agit d'une indemnité qui est versée au salarié qui doit travailler un jour férié payé.

anglais

statutory holiday indemnity
statutory holiday pay
holiday pay

239. indemnité de kilométrage

Définition

Indemnité versée à un salarié qui est autorisé à se servir de son véhicule personnel à des fins professionnelles, et qui est calculée en fonction de la distance parcourue.

Notes

Lorsque l'indemnité est forfaitaire, par exemple au mois, il s'agit d'une indemnité pour usage de véhicule personnel.



indemnité de kilométrage n. f.
indemnité kilométrique n. f.



indemnité de millage n. f.

Dans les pays où la distance parcourue est calculée au mille, on utilise le terme *indemnité de millage* (*mileage allowance*).

anglais

kilometrage allowance
mileage allowance

240. indemnité de licenciement

Définition

Indemnité versée à un salarié pour le dédommager du préjudice que lui cause son licenciement.



indemnité de licenciement n. f.



prime de licenciement

C'est une impropriété d'employer le terme *prime*, dans *prime de licenciement*, puisqu'il s'agit ici d'une indemnité. Une prime, c'est une somme d'argent payée à un salarié, en plus de son salaire normal, pour compenser certains inconvénients ou risques liés aux conditions de travail, ou encore à titre de récompense, par exemple une prime d'éloignement ou une prime de rendement.

anglais

layoff pay

lay-off pay

241. indemnité de logement

Définition

Indemnité versée par un employeur pour compenser les frais de logement d'un salarié qui doit demeurer un certain temps loin de son domicile pour l'exercice de ses fonctions.

Notes

Le terme *logement* est pris ici dans un sens large, car il peut s'agir aussi de la location d'une résidence tout comme d'une chambre.

Lorsque l'indemnité couvre aussi les repas et d'autres dépenses accessoires, on parlera d'indemnité de séjour.



indemnité de logement n. f.



allocation de logement

Le terme *allocation de logement* est inapproprié pour désigner le présent concept. En français, contrairement à l'anglais, le terme *allocation* est presque exclusivement utilisé au sens de « prestation de la sécurité sociale versée par l'État ». L'allocation de logement ou, plus précisément, l'allocation-logement est une aide financière destinée à des ménages à faible revenu.

anglais

accommodation allowance

housing allowance

242. indemnité de mise à pied

Définition

Indemnité compensatrice versée par l'employeur qui met à pied pour six mois ou plus un salarié sans lui remettre au préalable l'avis écrit exigé par la loi ou qui ne respecte pas le délai de préavis.



Notes

L'indemnité de mise à pied doit équivaloir au salaire qui aurait normalement été gagné pendant le délai de préavis.

La Loi sur les normes du travail (Québec) fixe les conditions minimales de travail. Dans les conventions collectives, les conditions peuvent être plus avantageuses que celles qui sont prévues par cette loi.



indemnité de mise à pied n. f.

anglais

layoff pay

lay-off pay

243. indemnité de présence

Définition

Indemnité versée à un salarié qui, s'étant présenté au travail à la demande expresse de son employeur ou dans le cours normal de son emploi, travaille moins de trois heures consécutives.

Notes

Dans ce cas, selon la Loi sur les normes du travail (Québec), l'employeur doit verser au salarié une indemnité représentant trois heures de son salaire habituel. Toutefois, cette disposition de la loi ne s'applique pas lorsque la nature ou les conditions d'exécution du travail nécessitent que le salarié se présente au travail pour des périodes de moins de trois heures, par exemple un brigadier scolaire.



indemnité de présence n. f.

anglais

reporting pay

call-in pay

244. indemnité de rappel

Définition

Indemnité versée à un salarié qui, à la demande de son employeur, est tenu de revenir au travail en dehors des heures normales.

Notes

Dans ce cas, selon la Loi sur les normes du travail (Québec), l'employeur doit verser au salarié une indemnité représentant au moins trois heures de son salaire horaire habituel. Le taux pourra être majoré en fonction des heures travaillées ou de la convention collective en vigueur.



indemnité de rappel n. f.

anglais

call-back pay

call-out pay



245. indemnité de repas

Définition

Indemnité versée à un salarié qui est contraint de prendre des repas hors de son domicile ou de son lieu de travail en raison d'un déplacement à des fins professionnelles.



indemnité de repas n. f.

anglais

meal allowance

246. indemnité de séjour

Définition

Indemnité versée par un employeur pour compenser les frais de logement et de repas d'un salarié qui doit demeurer un certain temps loin de son domicile pour l'exercice de ses fonctions.

Notes

L'indemnité de séjour peut également couvrir d'autres dépenses accessoires.



indemnité de séjour n. f.

anglais

living allowance

247. indemnité de vie chère

Définition

Indemnité versée en vertu d'une clause d'indexation des salaires destinée à compenser l'augmentation du coût de la vie.



indemnité de vie chère n. f.

IVC n. f.

indemnité de cherté de vie n. f.

indemnité compensatrice du coût de la vie

n. f.

Le mot *coût* peut aussi s'écrire *cout* en vertu des rectifications de l'orthographe (*indemnité compensatrice du cout de la vie*).



boni de vie chère

Lorsque l'indemnité de vie chère est versée sous forme de montant forfaitaire plutôt que d'être intégrée à l'échelle salariale, elle est parfois appelée *boni de vie chère* (*cost-of-living bonus*). Toutefois, en français, cette appellation est inappropriée au sens d'« indemnité ». La formule de calcul de l'indemnité ne change ni le concept ni l'appellation. Par ailleurs, l'usage du terme *boni* est habituellement réservé au domaine de la finance.



anglais

cost-of-living allowance
COLA
cost of living allowance
cost of living bonus
cost-of-living bonus

248. indemnité de vie nordique

Définition

Indemnité de vie chère versée par un employeur dans le but de compenser les coûts élevés auxquels un salarié doit faire face dans les régions nordiques.

Notes

Ce concept ne doit pas être confondu avec celui d'« indemnité d'isolement », qui a une portée plus large. L'indemnité d'isolement compense, en plus du coût de la vie plus élevé, d'autres inconvénients comme des conditions environnementales difficiles, l'absence d'hôpitaux et d'établissements d'enseignement appropriés, l'éloignement de la famille, etc.

Le terme anglais *northern allowance* est parfois traduit en français par *indemnité de vie chère*. Dans les faits, il s'agit du même concept appliqué aux régions nordiques.



indemnité de vie nordique n. f.
indemnité de service en région nordique
n. f.
indemnité nordique n. f.



prime nordique
allocation nordique

Bien que l'on trouve aussi *prime nordique*, il vaut mieux éviter de l'employer en ce sens, car une prime est une somme accordée à titre de récompense ou d'encouragement, et non à titre de dédommagement.

Le terme *allocation nordique* est inapproprié en ce sens. En français, contrairement à l'anglais, le terme *allocation* est presque exclusivement utilisé au sens de « prestation de la sécurité sociale versée par l'État » (*allocations familiales, allocations de logement, etc.*).

anglais

northern allowance

249. indemnité d'isolement

Définition

Indemnité versée à un salarié qui, à cause de son emploi, doit élire domicile dans un endroit isolé ou distant des grands centres.



Notes

Ce supplément salarial a pour but, d'une part, de compenser les inconvénients liés aux conditions de vie dans un endroit isolé : coût de la vie plus élevé, conditions environnementales difficiles, absence d'hôpitaux et d'établissements d'enseignement appropriés, éloignement de la famille, etc., et, d'autre part, de favoriser le recrutement de la main-d'œuvre attirée par un meilleur revenu.

Ce concept a une portée plus large que celui d'« indemnité de vie nordique », qui fait référence à une indemnité de vie chère appliquée aux régions nordiques.



indemnité d'isolement n. f.
indemnité de poste isolé n. f.



prime d'isolement
allocation d'isolement

Bien que l'on trouve aussi *prime d'isolement*, il vaut mieux éviter de l'employer, car une prime est une somme accordée à titre de récompense ou d'encouragement, et non à titre de dédommagement.

Quant au terme *allocation d'isolement*, il est également inapproprié. En français, contrairement à l'anglais, le terme *allocation* est presque exclusivement utilisé au sens de « prestation de la sécurité sociale versée par l'État » (*allocations familiales, allocations de logement, etc.*).

anglais

isolation allowance
isolation premium
isolation pay
isolated post allowance

250. indemnité journalière

Définition

Indemnité prédéterminée qui est accordée à un salarié pour couvrir certains frais de séjour ou de subsistance engagés pendant une période de vingt-quatre heures.



indemnité journalière n. f.
indemnité quotidienne n. f.
indemnité forfaitaire quotidienne n. f.
forfait quotidien n. m.



allocation journalière
allocation quotidienne
per diem

Le sens du terme *allocation* diffère de celui du terme *indemnité*. *Indemnité* implique une idée de dédommagement ou de compensation de frais engagés. *Allocation* correspond à une aide pour faire face à des besoins relativement durables, par exemple, les dépenses d'entretien des familles (*allocations familiales*) ou des chômeurs (*allocations de chômage*) et les dépenses pour le logement (*allocations de logement*). *Allocation journalière* et *allocation quotidienne* ne conviennent donc pas pour désigner la notion d'« indemnité journalière ».

Le terme *per diem*, qui vient du latin, a été retenu en anglais, mais il est à éviter en français puisqu'il entre inutilement en concurrence avec les termes français appropriés.



anglais

per diem allowance
per diem

251. indemnité pour usage de véhicule personnel

Définition

Indemnité forfaitaire allouée à un salarié qui doit se servir de son véhicule personnel à des fins professionnelles.

Notes

Cette indemnité étant forfaitaire, elle peut être versée au mois, par exemple. Elle n'est pas calculée en fonction de la distance parcourue, comme c'est le cas de l'indemnité de kilométrage.



indemnité pour usage de véhicule
personnel n. f.

anglais

car allowance

252. insubordination

Définition

Refus de respecter la discipline de l'entreprise, d'effectuer un travail ou d'exécuter un ordre légitime de l'employeur dans l'intention de résister à l'autorité ou de la défier.

Notes

Un salarié ne peut être accusé d'insubordination s'il refuse d'effectuer un travail qui expose sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique à un danger. Il a également le droit de refuser d'obéir à un ordre dont l'exécution constituerait un acte illégal ou contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.



insubordination n. f.

anglais

insubordination

253. jour chômé

Définition

Jour où il y a cessation de travail.

Notes

Le terme *jour chômé* fait référence à un jour qui est normalement consacré au travail, mais pour lequel le salarié est temporairement libéré de ses fonctions. Celui-ci n'est pas obligatoirement rémunéré. Il ne faut pas confondre ce terme avec *jour de repos* qui, pour sa part, renvoie à un jour habituellement réservé à la détente.



✓ jour chômé n. m.

anglais

non-working day

254. jour civil

Définition

Période de 24 heures, considérée de minuit à minuit, qui correspond à l'une des 7 divisions de la semaine civile.

✓ jour civil n. m.
jour calendaire n. m.
jour n. m.
j
d

On utilise souvent la forme courte *jour* pour désigner le présent concept, notamment dans la langue courante.

L'abréviation *d* vient du latin *dies*, qui signifie « jour ».

✗ jour de calendrier

Le calque de l'anglais *jour de calendrier* est déconseillé, parce qu'il n'est pas légitimé en français. C'est l'adjectif *calendaire* qui s'est imposé dans l'usage pour exprimer l'idée de « relatif au calendrier » en parlant d'une période de temps.

anglais

calendar day
civil day
day

255. jour de repos

Définition

Jour où le salarié ne travaille pas et qui ne donne habituellement pas droit à une rémunération.

Notes

Le terme *jour de repos* fait référence à un jour qui est habituellement réservé à la détente. Il ne faut pas confondre ce terme avec *jour chômé* qui, pour sa part, fait référence à un jour normalement consacré au travail, mais pour lequel le salarié est temporairement libéré de ses fonctions.

✓ jour de repos n. m.
jour de congé n. m.

anglais

day off
rest day
layoff day
leisure day



256. jour férié

Définition

Jour de fête religieuse, civile ou nationale, qui est fixé en vertu d'une loi, d'une convention collective, d'un décret, ou qui est établi par l'usage, et où il y a généralement cessation du travail.

Notes

Par exemple, le premier lundi de septembre (fête du Travail) et le 25 décembre (Noël) sont des jours fériés.

Au Québec, la Loi sur les normes du travail comporte des dispositions touchant les jours fériés qui protègent la majorité des salariés et qui leur donne droit à un congé payé à ces occasions. Les salariés qui sont obligés de travailler lors d'un jour férié peuvent avoir droit à une [indemnité](#) ou à un [congé compensatoire](#). Certains travailleurs ne sont toutefois pas protégés par cette loi.



jour férié n. m.



fête légale n. f.
jour de fête légale n. m.

On emploie les termes *fête légale* ou *jour de fête légale* lorsque le jour férié est fixé en vertu d'une loi, comme pour la fête du Canada.



congé férié
congé statutaire

Le terme *congé férié* est déconseillé pour désigner ce concept, puisque c'est le jour qui est férié et non le congé. Lorsque l'employeur est tenu de donner congé au salarié sans perte de salaire, on parlera plutôt de [jour férié payé](#).

Le calque de l'anglais *congé statutaire* est déconseillé. En français, l'adjectif *statutaire* a le sens de « ce qui est prévu dans les statuts d'une société ou d'un organisme ».

anglais

holiday
statutory holiday
legal holiday

On emploie le terme *legal holiday* lorsque le jour férié est fixé en vertu d'une loi.

257. jour férié payé

Définition

Jour férié où l'employeur est tenu de donner congé au salarié sans perte de salaire.

Notes

Au Québec, en vertu de la Loi sur les normes du travail, l'employeur doit verser au salarié une indemnité ou lui accorder un congé compensateur en plus de son salaire si celui-ci doit travailler un jour férié payé.



jour férié payé n. m.
jour férié, chômé et payé n. m.
jour férié et chômé n. m.
jour férié rémunéré n. m.



congé férié payé

C'est une impropriété d'employer le terme *congé férié payé* pour désigner un jour férié payé, puisqu'il est question ici d'un jour férié sans perte de salaire et non d'un congé payé comme le serait un congé de maladie.

anglais

paid holiday
paid legal holiday
paid statutory holiday
designated paid holiday

258. jour ouvrable

Définition

Jour de la semaine qui est normalement consacré au travail ou aux activités professionnelles et qui n'est pas un jour férié.

Notes

Un jour férié est un jour de fête religieuse, civile ou nationale.

Il faut noter que tous les jours ouvrables ne sont pas nécessairement des jours qui sont effectivement travaillés par un salarié (appelés *jours ouvrés*).



jour ouvrable n. m.
jour de travail n. m.

anglais

working day
business day
judicial day
workday

259. jour ouvré

Définition

Jour effectivement travaillé par un salarié.

Notes

Si le samedi est le jour de repos d'un salarié, il ne fait pas partie des jours ouvrés.



jour ouvré n. m.



jour travaillé n. m. langue courante

anglais

day worked



260. **journalier, journalière**

Définition

Ouvrier qui est engagé et rémunéré à la journée.



journalier n. m.
journalière n. f.

En France, le terme *journalier* est surtout employé pour désigner les ouvriers agricoles rémunérés à la journée. Au Québec, ce terme est aussi synonyme de *manœuvre*.

anglais

day worker
day labourer
day laborer

261. **jour-personne**

Définition

Unité de mesure correspondant au travail qui peut être accompli par une personne pendant une journée, par deux personnes pendant une demi-journée, et ainsi de suite, et qui sert, dans le budget, à répartir les crédits affectés à la main-d'œuvre.

Notes

L'unité statistique peut être composée analogiquement de toutes les unités de temps (minute, heure, jour, semaine, mois, année, etc.).



jour-personne n. m.
j-p. n. m.

On peut à la rigueur abréger *jour-personne* en *j-p.*, le symbole *j* (sans point abréviatif) correspondant à *jour*.

Pour calculer des jours-personnes, on multiplie l'unité de temps (ici le jour) par le nombre de personnes au travail pendant ce temps. Il s'agit donc d'un produit, ce qu'indique, dans ce cas, le trait d'union. Au pluriel, les deux éléments de l'expression prennent un *s* lorsque celle-ci est écrite en toutes lettres.



homme-jour n. m.
jour-homme n. m.

Les termes *jour-homme* et *homme-jour* ne conviennent pas dans une perspective de rédaction épicienne.

anglais

person-day
man-day

262. **jumelage**

Définition

Mode de formation en cours d'emploi consistant à associer un travailleur débutant à un travailleur expérimenté qui a pour mandat de transmettre au nouvel arrivant ses connaissances et son savoir-faire tout en l'épaulant dans son apprentissage afin que celui-ci développe plus rapidement des compétences similaires aux siennes.



jumelage n. m.



anglais

twinning

263. libération syndicale

Définition

Congé accordé à un salarié pour l'exercice de fonctions syndicales à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisme ou de l'entreprise.

Notes

Les conventions collectives prévoient généralement que certains salariés puissent être libérés de leur travail pour des activités syndicales de toute nature. Elles vont du règlement des griefs à la négociation des conventions collectives, en passant par des sessions de perfectionnement ou la participation à des congrès, jusqu'à des séjours plus ou moins longs à l'extérieur du lieu de travail pour exercer, par exemple, des tâches de conseiller auprès de la centrale syndicale.



libération syndicale n. f.

libération pour activités syndicales n. f.

congé pour activités syndicales n. m.

congé pour fonctions syndicales n. m.

décharge de service n. f. France

congé syndical n. m. Belgique

anglais

union leave

leave of absence for union business

leave for union business

264. licenciement

Définition

Acte par lequel l'employeur rompt d'une façon définitive le contrat de travail d'un salarié, pour des motifs qui ne sont pas liés à sa compétence ou à sa conduite, mais à des considérations d'ordre économique ou technique.

Notes

Des difficultés économiques entraînant une réduction du personnel ou une réorganisation d'entreprise sont des exemples de motifs d'ordre économique ou technique.

Bien que les motifs du licenciement ne soient pas liés aux compétences ou à la conduite du salarié, l'employeur peut choisir quels employés licencier en s'appuyant sur des critères objectifs, notamment leur rendement, leurs compétences, leur polyvalence et leur ancienneté.



licenciement n. m.
licenciement pour motif économique
n. m. France
licenciement économique n. m. France

Lorsque ce sont des motifs imputables au salarié qui entraînent la rupture du contrat de travail (faute disciplinaire, incompétence, etc.), on parle alors de **congédiement**. Toutefois, en France, ce dernier terme est considéré comme vieilli; c'est le terme *licenciement*, employé seul, qui est retenu pour désigner toute rupture définitive du contrat de travail à l'initiative de l'employeur, et ce, sans égard aux motifs. Cela a entraîné le besoin d'y distinguer le *licenciement pour motif économique* (ou *licenciement économique*) du *licenciement pour motif personnel*.



débauchage n. m. vieilli

anglais

permanent layoff
permanent lay-off
termination without cause
layoff
lay-off
dismissal

265. lieu de travail

Définition

Lieu où un travailleur exerce habituellement ses activités professionnelles.



lieu de travail n. m.
port d'attache n. m. Québec

Le pluriel *lieux de travail* est fréquemment employé dans l'usage pour désigner un seul endroit, surtout dans la locution *sur les lieux de travail*.

Le terme *port d'attache* est principalement employé dans la fonction publique québécoise. Il met l'accent sur le lieu où le travailleur revient après ses déplacements et est employé par analogie avec le port où un navire est immatriculé.

anglais

workplace
work place
worksite
work site
work location

266. liste d'admissibilité

Définition

Liste des noms des personnes jugées aptes à exercer un emploi ou à subir les épreuves de sélection en vue de l'obtenir.

Notes

Lorsque la désignation *déclaration d'aptitudes* est employée seule, il s'agit de la forme elliptique de *liste de déclaration d'aptitudes*.



liste d'admissibilité n. f.
liste de déclaration d'aptitudes n. f.
LDA n. f.

Le nom *aptitude* employé sans complément prend généralement la marque du pluriel, comme dans *liste de déclaration d'aptitudes*. Il prend ici le sens de « capacités » ou de « connaissances ». Au sens de « compétence acquise et reconnue » (éducation), *aptitude* s'écrit au singulier, comme dans *aptitude professionnelle*.

Le terme *liste de déclaration d'aptitudes* est utilisé uniquement dans la fonction publique québécoise.



liste d'éligibilité

En français, le terme *éligibilité* appartient au vocabulaire des élections et il désigne l'aptitude légale à être élu. Par extension de sens, et sous l'influence de l'anglais, le terme *éligibilité* est parfois utilisé au sens d'« admissibilité ». Ce calque sémantique doit être évité, car il ne comble aucune lacune lexicale en français.

anglais

eligibility list

267. lock-out

Définition

Refus de l'employeur de fournir du travail à un groupe ou à l'ensemble de ses salariés en réponse à un conflit de travail et en vue de les contraindre à accepter certaines conditions de travail.

Notes

Il peut y avoir également fermeture complète de l'entreprise pour une durée indéterminée. La décision sera prise le plus souvent en fonction de la taille de l'unité de négociation visée par le lock-out.



lock-out n. m.
lockout n. m.

L'emprunt à l'anglais *lock-out* est aujourd'hui bien implanté dans toute la francophonie. Divers termes français ont été proposés pour le remplacer, comme *condamnation d'accès*, *contre-grève* ou *cadenas*, mais ils ne sont pas entrés dans l'usage.

Au pluriel, on écrira *des lock-out*, *des lockout* en orthographe traditionnelle ou *des lockouts* en vertu des rectifications de l'orthographe.

anglais

lockout
lock-out

268. main-d'œuvre

Définition

Ensemble des ouvriers d'une région donnée, d'un métier ou d'une industrie.

Notes

Il ne faut pas confondre le présent concept avec celui de « population active », qui fait plutôt référence à l'ensemble des personnes aptes au travail et qui a été longtemps désigné par le terme *main-d'œuvre*.



✓ main-d'œuvre n. f.

anglais

workforce
manpower

269. main-d'œuvre occasionnelle

Définition

Main-d'œuvre employée d'une façon discontinue, habituellement pour un emploi spécifique de courte durée.

✓ main-d'œuvre occasionnelle n. f.

anglais

casual labour
casual labor

270. main-d'œuvre saisonnière

Définition

Main-d'œuvre employée à certaines périodes de l'année, à date à peu près fixe, en raison de la nature de l'activité exercée.

Notes

Par exemple dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche ou du tourisme.

✓ main-d'œuvre saisonnière n. f.

anglais

seasonal labour
seasonal labor

271. manœuvre

Définition

Ouvrier qui effectue des tâches n'exigeant qu'une mise au courant sommaire.

✓ manœuvre n. m. ou f.
journalier n. m. Québec/Canada
journalière n. f. Québec/Canada

Au sens originel du mot, *journalier* désigne un ouvrier engagé et rémunéré à la journée. En France, ce terme est surtout employé pour désigner les ouvriers agricoles rémunérés à la journée.

Au Québec, *journalier* est synonyme de *manœuvre*.



anglais

unskilled worker
labourer
laborer

272. méésentente

Définition

Désaccord ou divergence d'opinions portant sur un objet déterminé et survenant dans le cours de rapports collectifs de travail.



mésentente n. f.

anglais

disagreement

273. mesure administrative

Définition

Mesure prise par l'employeur lorsqu'un manquement non disciplinaire d'un salarié nuit au bon fonctionnement de l'entreprise ou de l'organisme.

Notes

Comme les manquements non disciplinaires découlent généralement de l'incapacité physique ou mentale d'un salarié à remplir ses fonctions correctement ou de son incompétence, celui-ci sera le plus souvent écarté du poste qu'il n'est plus en mesure d'occuper.



mesure administrative n. f.

anglais

administrative measure
administrative action

274. métier

Définition

Profession dont le travail déterminé est manuel et nécessite l'apprentissage d'un savoir-faire technique spécialisé.

Notes

Il ne faut pas confondre un métier avec une [profession](#) ou un [emploi](#). Le concept de profession, travail déterminé dont on peut tirer des moyens d'existence, est plus général que celui de métier, qui concerne plus spécifiquement un travail manuel qui requiert un apprentissage. Quant à l'emploi, c'est un cadre dans lequel une personne exerce sa profession.



métier n. m.



anglais

trade
craft

275. mettre en lock-out

Définition

Refuser de fournir du travail à des salariés en réponse à un conflit de travail et en vue de les contraindre à accepter certaines conditions de travail.

Notes

Selon le contexte, on peut également dire *décider un lock-out*, *déclarer un lock-out* ou *procéder à un lock-out*.



mettre en lock-out loc. v.
cadenasser v.

On peut aussi employer *cadenasser*, qui est une proposition récente et qui évoque bien la situation engendrée par cette mesure, soit l'impossibilité pour le travailleur d'entrer sur le lieu de travail. Par exemple, on pourra dire *cadenasser l'usine*. Ce verbe permet en outre la formation de l'adjectif *cadenassé*.



lock-outer

Bien qu'admis dans certains dictionnaires généraux et dans le Code du travail du Québec, *lock-outer* est un terme qui s'intègre plutôt mal au français, tout au moins pour des raisons d'euphonie. Il est préférable d'employer la locution *mettre en lock-out*, même si elle est plus longue.

anglais

lock out

276. mise à pied

Définition

Mesure par laquelle un employeur suspend temporairement le [contrat individuel de travail](#) d'un salarié.

Notes

Lorsque l'interruption du contrat est permanente, par exemple en raison de la fermeture d'une usine, on parle plutôt de [licenciement](#).



mise à pied n. f.
mise en disponibilité n. f.

Au pluriel, on écrira : *des mises à pied*.



mise à pied temporaire

Le calque *mise à pied temporaire* est déconseillé parce qu'il constitue un pléonasme. En effet, la mise à pied étant par définition temporaire, le terme *mise à pied temporaire* est donc redondant.

anglais

employee furlough
furlough
temporary layoff



277. mise à pied disciplinaire

Définition

Sanction disciplinaire, imposée par l'employeur ou le commissaire du travail, qui suspend pour une durée déterminée le contrat de travail du salarié et la rémunération qui y correspond.

Notes

Il faut distinguer cette suspension (mise à pied disciplinaire) de la suspension administrative, appelée aussi *suspension*, qui est une mesure provisoire par laquelle on retire à un agent public ou à un employé le droit d'exercer ses fonctions au cours de l'enquête sur ses agissements et pendant laquelle sa rémunération est généralement maintenue.

Il faut noter que cette homonymie entre les termes est à l'origine d'une certaine confusion. En contexte, on emploie parfois les expressions *suspension sans solde* ou *suspension sans salaire* et *suspension avec solde* ou *suspension avec salaire* afin de distinguer les deux types de suspensions.



mise à pied disciplinaire n. f.
suspension n. f. Québec/Canada

Comme la législation du travail canadienne et québécoise (par exemple la Loi sur les normes du travail) prête au terme français *suspension* le sens de « mise à pied disciplinaire », cet emploi est maintenant passé dans l'usage même s'il a été longtemps critiqué. Les législateurs ont sans doute été influencés par l'anglais, qui accorde un sens plus large au terme *suspension*.

anglais

suspension
suspension without pay
disciplinary lay-off
temporary disciplinary lay-off

278. mise à pied économique

Définition

Mesure par laquelle l'employeur suspend pour une durée déterminée ou indéterminée le contrat de travail du salarié et la rémunération qui y correspond pour des motifs d'ordre économique ou technique.

Notes

Puisqu'il n'y a pas de rupture définitive du contrat de travail, le salarié mis à pied conserve certains droits dans l'entreprise, comme le droit de rappel au travail, et, s'il réintègre l'entreprise, son ancienneté, son appartenance au fonds de pension, etc.



mise à pied économique n. f.
mise à pied n. f. Québec
mise en chômage technique n. f.

Au Québec, le terme *mise à pied*, utilisé sans qualificatif, a généralement le sens de « mise à pied économique ».

Dans plusieurs pays francophones, on emploie le terme *mise en chômage technique*.

anglais

layoff
lay-off



279. mise en disponibilité

Définition

Mise à pied faisant suite à une compression de l'effectif ou à des changements importants dans l'organisation du travail, et qui prévoit certains droits et privilèges pendant une durée déterminée pour le salarié visé par cette mesure.

Notes

La mise en disponibilité est habituellement temporaire, mais elle peut devenir définitive après un certain temps; il s'agira alors d'un licenciement.



mise en disponibilité n. f.

anglais

layoff

lay-off

280. modifier

Définition

Apporter des rectifications à un texte à caractère légal sans en altérer la nature.

Notes

Après l'adoption d'un projet de loi, par exemple, tout changement que l'on voudra apporter au texte sera qualifié de *modification*, même l'ajout d'une virgule.

On ne doit pas confondre les termes *amender* et *modifier*. On amende un texte qui est à l'état de projet, c'est-à-dire qu'on le rend meilleur, et on modifie un texte déjà arrêté.



modifier v. tr.

anglais

amend

281. morale

Définition

Ensemble de règles de conduite et de valeurs fondées sur une distinction entre le bien et le mal et qui sont proposées ou imposées à un individu ou à un groupe.

Notes

Les termes *morale* et *éthique* sont souvent employés l'un pour l'autre, mais ils se distinguent pourtant. La morale propose ou impose une norme de conduite, tandis que l'éthique, qui est de l'ordre du questionnement sur les grands principes de vie, oblige à faire des choix et à savoir les expliciter.

En tant que science, la morale explique les règles des actions humaines dans le cadre d'un groupe social donné. En ce sens, elle devient un aspect de l'anthropologie culturelle.



✓ morale n. f.

anglais
morals

282. mutation

Définition

Affectation, au sein d'une même organisation, d'un salarié à un nouveau poste avec une rémunération identique à celle de son activité précédente et des responsabilités du même niveau professionnel.

Notes

La mutation se fait à la demande ou avec l'accord du salarié, alors que le déplacement est imposé par l'employeur.

✓ mutation n. f.

! déplacement n. m.

✗ transfert

En français, le terme *transfert* n'a pas le sens d'« affectation à un nouveau poste », et son emploi, pour parler d'une mutation, est un calque sémantique de l'anglais. On réserve le terme *transfert* pour parler de la transplantation d'un service dans un autre secteur géographique.

anglais
transfer

283. négociation collective

Définition

Ensemble des discussions entre l'employeur et le syndicat représentant le personnel en vue d'en arriver à une entente relative aux conditions de travail qui se concrétisera sous la forme d'une [convention collective](#).

✓ négociation collective n. f.

anglais
collective bargaining

284. notation du personnel

Définition

Procédé d'évaluation du personnel par lequel la direction porte un jugement sur chacun des salariés au moyen d'une échelle de notation.



Notes

L'échelle de notation présente une liste d'énoncés pouvant porter sur l'habileté, l'efficacité, l'esprit d'initiative et de collaboration, les connaissances ou la conscience professionnelle, traits sur lesquels l'évaluateur doit porter un jugement. Les mesures permettent de faire l'étude comparative du rendement du personnel, d'établir des statistiques, voire des normes et des indicateurs de performance.

En France, cette pratique est employée seulement pour les fonctionnaires.



notation du personnel n. f.
notation des employés n. f.
notation n. f.

En contexte, on emploie aussi la forme abrégée *notation*.

anglais

personnel rating
employee rating
rating

285. offre de service

Définition

Document décrivant les services assurés aux citoyens en vertu des obligations qui incombent aux ministères et aux organismes, et des engagements qu'ils ont pris.



offre de service n. f.
offre de services n. f.

Au pluriel, on écrira : *des offres de service* ou *des offres de services*.

anglais

service offer
offer of service
service proposal

286. ordre du jour

Définition

Ensemble des sujets à traiter lors d'une assemblée.



ordre du jour n. m.

Par métonymie, *ordre du jour* désigne également le document présentant la liste des sujets abordés au cours de la séance. Voir, à ce sujet, l'article *Rédaction d'un ordre du jour* de la *Banque de dépannage linguistique*.

En France, le terme *ordre du jour* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2010.



agenda

L'emploi du terme *agenda* au sens d'« ordre du jour » est déconseillé parce qu'il n'est pas légitimé dans l'usage en français au Québec. En outre, il ne s'intègre pas au système linguistique du français, sur le plan sémantique. En effet, en français, agenda a le sens de « carnet prédaté sur lequel on peut noter les choses à faire », et non, comme l'anglais *agenda*, celui d'« ordre du jour ».

anglais

agenda
meeting agenda

287. ordre professionnel

Définition

Groupement professionnel, ayant une personnalité juridique, auquel sont affiliés les membres de la profession et bénéficiant de prérogatives étatiques telles que le pouvoir réglementaire et le pouvoir disciplinaire.

Notes

Le Barreau, la Chambre des notaires, l'Ordre des pharmaciens, par exemple, sont des ordres professionnels.



ordre professionnel n. m. **recommandé**
par l'OQLF

On dit d'une profession gérée par un ordre professionnel qu'elle est *constituée en ordre professionnel*.



corporation professionnelle

Le calque *corporation professionnelle* est à éviter. Le terme français *corporation* est impropre au sens d'« ordre professionnel », puisqu'il désigne en français un groupement de personnes exerçant le même métier ou la même profession. Par exemple : *La corporation des restaurateurs s'est élevée contre la nouvelle taxe*.

anglais

professional corporation

288. organisation

Définition

Groupement, régi ou non par des institutions, qui se propose des buts déterminés.

Notes

Le terme *institution*, qui figure dans la définition, désigne une structure socialement sanctionnée, qui a valeur officielle, telles les institutions politiques, sociales et religieuses.

Un organisme, une entreprise ou toute communauté humaine structurée (syndicat, mouvement, association) sont des organisations.



organisation n. f.

anglais

organization



289. organisation du travail

Définition

Coordination des activités et des tâches dans un organisme ou une entreprise visant à instaurer un aménagement rationnel des différents postes de façon à augmenter la productivité tout en améliorant la qualité de vie au travail.

Notes

Dans les nouvelles formes d'organisation du travail, on tend de plus en plus à revoir les structures organisationnelles et les procédés de travail afin de les rendre conformes aux nouvelles réalités économiques et sociales.



organisation du travail n. f.

anglais

work organization

290. organisme

Définition

Ensemble organisé de services et de bureaux administratifs chargés de remplir une fonction déterminée.

Notes

Le terme *organisation* a une valeur plus large et plus abstraite que le terme *organisme*, et a le sens très général de « groupement, association qui se propose des buts déterminés » (par exemple, *Organisation de coopération et de développement économiques*). Le terme *organe* désigne quant à lui une institution chargée de faire fonctionner des services, de représenter des individus (par exemple, *les organes du pouvoir*).



organisme n. m.

anglais

agency
body
organism

291. organisme public

Définition

Organisme créé par une loi ou un décret, dont la majorité des dirigeants et des administrateurs sont nommés par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, et qui jouit d'une certaine autonomie, même si une bonne part de son financement global provient de l'État.



Notes

Il existe divers types d'organismes publics, que l'on nomme selon la charge qui leur incombe. Ils peuvent exercer, notamment, des fonctions juridictionnelles, consultatives, de régulation ou de gestion économique ou administrative. L'Office québécois de la langue française, le Vérificateur général du Québec, le Tribunal du travail sont des organismes publics.

La description et la détermination de l'emploi des termes *organisme public* et de ses synonymes, d'une part, ainsi que d'*organisme parapublic* et d'*organisme paragouvernemental*, d'autre part, est complexe. En effet, dans les nombreuses lois qui encadrent la gestion des activités gouvernementales, les sens donnés à chacun de ces termes sont multiples; ainsi, on pourra trouver dans l'une les termes *organisme gouvernemental* et *organisme paragouvernemental* employés indifféremment, alors qu'un autre texte de loi en fera des concepts distincts. Cet état de choses a pour effet de créer une grande confusion dans l'usage général. Cependant, il est utile de préciser que les termes *organisme parapublic* et *organisme paragouvernemental* (ce dernier tend à être moins couramment employé) devraient plutôt être associés à un autre concept recouvrant des types d'organismes bénéficiant d'une autonomie plus grande par rapport à l'État (par exemple, les universités et les centres hospitaliers).



organisme public n. m.
organisme gouvernemental n. m.
organisme du gouvernement n. m.
organisme administratif n. m.

En contexte, on trouve souvent la forme elliptique *organisme* employée au sens du présent concept, comme dans l'expression *ministères et organismes*.

Au pluriel, on écrira : *des organismes publics, des organismes gouvernementaux, des organismes administratifs, des organismes du gouvernement*.

anglais

public agency
government agency
governmental agency
administrative body
public body

292. ouvrier, ouvrière

Définition

Salarié qui exécute un travail manuel dans une usine, un atelier ou sur un chantier, ou assure le fonctionnement de machines.

Notes

Ce sens se rapproche du concept sociologique américain de « col bleu » (*blue-collar worker*), qui s'oppose à celui de « col blanc ».



ouvrier n. m.
ouvrière n. f.



mancœuvre n. m. ou f. **vieilli**
col bleu n. m. ou f.
travailleur manuel n. m.
travailleuse manuelle n. f.

Dans ce terme, l'adjectif *manuel* s'oppose à *intellectuel*.

Le terme *travailleur manuel* fait davantage référence à la personne qui travaille de ses mains qu'à la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers.



anglais

workman
workwoman
working person
working man
manual worker
labourer
laborer
blue-collar worker
blue-collar

Les termes *manual worker* et *labourer* font davantage référence à la personne qui travaille de ses mains qu'à la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers.

293. ouvrier qualifié, ouvrière qualifiée

Définition

Ouvrier exécutant des travaux qualifiés courants exigeant des connaissances qui ne peuvent être acquises que par une formation professionnelle d'une certaine durée ou la pratique suffisante d'un métier.

Notes

Les hommes de métier sont des ouvriers qualifiés qui travaillent dans l'industrie de la construction, par exemple, les électriciens, les soudeurs, les menuisiers, les peintres.



ouvrier qualifié n. m.
ouvrière qualifiée n. f.
ouvrier professionnel n. m. France
ouvrière professionnelle n. f. France



homme de métier n. m.
femme de métier n. f.
personne de métier n. f.

Au Québec, le terme *homme de métier* est d'usage courant. Il est réservé aux métiers dits *traditionnels*.

Personne de métier sert à désigner à la fois l'homme de métier et la femme de métier.

anglais

skilled worker
tradesman
tradeswoman
tradesperson

294. ouvrier spécialisé, ouvrière spécialisée

Définition

Ouvrier qui exécute des travaux nécessitant une courte formation ou une certaine expérience.



ouvrier spécialisé n. m.
OS n. m. ou f.
ouvrière spécialisée n. f.
ouvrier non qualifié n. m. France
ouvrière non qualifiée n. f. France

L'adjectif *spécialisé* est employé pour souligner que l'ouvrier est spécialisé dans une seule tâche ou dans quelques tâches simples et proches.

En France, l'ouvrier spécialisé est parfois appelé *ouvrier non qualifié*. Cette appellation s'oppose à *ouvrier qualifié*, qui désigne l'ouvrier qui possède un métier acquis par une longue pratique ou par une formation professionnelle sanctionnée par un diplôme.



travailleur spécialisé n. m.
travailleuse spécialisée n. f.

L'adjectif *spécialisé* est employé pour souligner que l'ouvrier est spécialisé dans une seule tâche ou dans quelques tâches simples et proches.

Le terme *travailleur spécialisé* est moins précis, car il ne fait pas référence à la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers.

anglais

semiskilled worker
semi-skilled worker

295. parité salariale

Définition

Égalité des conditions salariales pour des emplois similaires dans deux ou plusieurs organismes ou entreprises d'une même région ou d'un même pays.

Notes

Il ne faut pas les confondre la parité salariale et l'[équité salariale](#), qui est un principe de justice sociale relatif aux salaires des hommes et des femmes.

Par exemple, la parité salariale entre le personnel enseignant du secteur public et celui du secteur privé.



parité salariale n. f.
parité des salaires n. f.

anglais

wage parity
pay parity

296. pause

Définition

Temps d'arrêt de courte durée prévu à l'intérieur des heures de travail pour permettre aux salariés de se détendre, boire ou manger.



Notes

La Loi sur les normes du travail (Québec) n'impose pas l'obligation de prévoir une pause, mais lorsqu'elle est accordée par l'employeur, elle doit être rémunérée et incluse dans le calcul des heures travaillées.

Dans les conventions collectives de la fonction publique québécoise, on emploie le terme *période de repos* au sens de « pause ». Toutefois, l'usage de ce terme comporte une certaine ambiguïté, car il est également employé pour désigner l'interruption minimale qui doit être respectée entre deux prestations de travail (par exemple, huit heures).



pause-café n. f.

pause café n. f.

période de repos n. f.

pause n. f.

Le terme *pause-café* s'écrit le plus souvent avec un trait d'union. Au pluriel, il s'écrit *pauses-café*, puisque le second nom a plutôt une fonction de complément (des pauses pour prendre le café).

Au pluriel, on écrira : *des pauses, des pauses-café, des périodes de repos, des pauses café*.



break

L'usage du terme *break* est à éviter, car il s'agit d'un emprunt intégral à l'anglais qui ne vient combler aucune lacune en français.

anglais

coffee break

rest period

break

297. perfectionnement professionnel

Définition

Action de formation qui vise à parfaire la compétence professionnelle déjà acquise par une personne et à suivre l'évolution qui s'est produite dans son secteur d'activité.

Notes

Le perfectionnement professionnel s'inscrit dans le cadre plus général de la formation continue.



perfectionnement professionnel n. m.

perfectionnement n. m.



développement professionnel n. m.

Le terme *développement professionnel* est une désignation plus générale qui est souvent employée par opposition à *développement personnel*.

anglais

professional development

PD

further training

vocational development

additional training



298. période de référence

Définition

Période pendant laquelle le salarié acquiert certains droits.

Notes

Par exemple, il y a une période de référence pour le droit au congé annuel intégral.



période de référence n. f.



période de qualification

C'est une impropriété d'employer le terme *période de qualification* au sens de « période de référence ». Ce terme est employé en France dans le contexte d'un contrat de qualification, qui est un contrat de travail visant à faire obtenir une qualification suffisante pour obtenir un emploi à des jeunes de 16 à 25 ans. On parle aussi correctement de *période de qualification* lors de la qualification d'athlètes dans le cadre de compétitions sportives.

anglais

qualifying period

299. période de repos

Définition

Interruption minimale qui doit être respectée entre les prestations de travail d'un salarié.

Notes

Par exemple, il est prévu dans certaines conventions collectives d'accorder au salarié une période de repos minimale de huit heures consécutives entre deux postes de travail (quarts de travail). Lorsque sa présence est requise à l'intérieur de la période de repos de huit heures, l'employeur doit alors payer une compensation qui s'ajoute aux heures travaillées.

Dans la fonction publique québécoise, le terme *période de repos* est également employé pour désigner la pause.



période de repos n. f.

anglais

rest period

300. période d'essai

Définition

Période qui suit l'entrée en service d'un salarié, au cours de laquelle l'employeur porte un jugement sur les aptitudes professionnelles de celui-ci à occuper un poste.



stage probatoire n. m.
période d'essai n. f.

Dans la Loi sur la fonction publique (Québec), on emploie le terme *stage probatoire* au sens du présent concept. C'est donc ce terme qui a été retenu dans les conventions collectives des salariés de la fonction publique québécoise. Toutefois, ce terme est habituellement réservé au domaine de l'éducation pour désigner la période pendant laquelle un nouvel enseignant acquiert de l'expérience et doit faire preuve des aptitudes requises pour l'obtention de son brevet d'enseignement.



période de probation
probation

En français, le terme *probation* désigne le sursis sous surveillance dont bénéficie un condamné. Son emploi dans l'expression *période de probation* au sens de « période d'essai » est un calque sémantique de l'anglais *probation*. De plus, cette expression entre inutilement en concurrence avec *période d'essai*, qui est le terme propre aux ressources humaines.

anglais

probationary period
probation period
probation

301. permanence

Définition

Présence d'un salarié hors des heures normales de travail pour assurer la continuité de certains services ou pour faire face à des imprévus.



permanence n. f.
garde n. f.



stand by

L'emploi de l'emprunt intégral à l'anglais *stand by* est à déconseiller en raison de son manque d'adaptation au système du français. Cet emprunt est à remplacer par les termes français *permanence* ou *garde* selon les contextes d'emploi. On peut également utiliser les expressions suivantes : *assurer la permanence*, *être de garde*, *faire une garde*, *faire la garde*.

anglais

stand-by duty
stand by
stand-by

302. personnel

Définition

Ensemble des **salariés** qui travaillent dans une organisation ou l'une de ses parties, qui sont affectés à une catégorie d'activité ou qui ont un certain statut d'emploi.



Notes

On peut notamment parler du personnel d'une entreprise, d'un ministère, d'une direction ou d'un service, ou de personnel enseignant, de personnel d'entretien et de personnel administratif, ou encore de personnel permanent ou occasionnel, par exemple.



personnel n. m.

Le terme *personnel* est un singulier collectif, c'est-à-dire qu'il désigne un ensemble de personnes. La forme plurielle *personnels* s'emploie dans les contextes où il est nécessaire de marquer la pluralité des catégories de personnel. Voir, à ce sujet, l'article *Singulier et pluriel du nom personnel* de la *Banque de dépannage linguistique*.

Le terme *personnel* ne peut s'employer pour désigner une seule personne faisant partie d'une catégorie de personnel.

anglais

personnel
staff
employees

303. personnel administratif

Définition

Personnel qui a pour fonction d'effectuer des tâches indirectement rattachées à la mission première d'une organisation, mais qui participe à son fonctionnement et contribue à en assurer le succès.

Notes

Le terme *personnel de soutien* est parfois accompagné d'un élément qui précise les fonctions de cette catégorie de personnel : *personnel de soutien administratif*, *personnel de soutien technique* ou *personnel de soutien ouvrier*.



personnel administratif n. m.



personnel de soutien n. m.

Les termes *personnel administratif* et *personnel de soutien* sont le plus souvent employés comme synonymes. Toutefois, dans certains établissements d'enseignement, on accorde au terme *personnel administratif* une valeur générique qui englobe différentes catégories de personnel, dont le personnel de soutien.



personnel de support

L'expression *personnel de support* est un calque sémantique de l'anglais *support staff*. En français, *support* peut être employé au sens de « soutien » ou d'« appui » seulement lorsqu'il s'agit d'un support physique.

anglais

non-professional staff
administrative staff
support staff



304. personnel permanent

Définition

Personnel qui occupe un **emploi permanent**.



personnel permanent n. m.



personnel régulier

Le calque *personnel régulier* est déconseillé parce qu'il ne s'intègre pas sémantiquement au système linguistique du français. En effet, si l'anglais *regular* peut être employé au sens de « permanent », ce n'est pas le cas en français de l'adjectif *régulier*. Voir, à ce sujet, l'article *Emploi déconseillé de l'emprunt régulier de la Banque de dépannage linguistique*.

anglais

permanent staff
permanent personnel
regular staff
regular personnel

305. plage fixe

Définition

Période prédéterminée de la journée pendant laquelle la présence au travail est obligatoire pour tout le personnel visé par l'horaire variable.

Notes

Par exemple, les plages fixes d'une journée de travail peuvent être de 10 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30. Ces plages fixes sont précédées et suivies de plages mobiles pendant lesquelles le personnel est libre de choisir ses temps de présence ou d'absence au travail.



plage fixe n. f.

anglais

core time
coretime
core hours

306. plage mobile

Définition

Période de la journée pendant laquelle le personnel visé par l'horaire variable est libre de choisir ses temps de présence ou d'absence au travail.



Notes

Les plages mobiles précèdent et suivent les plages fixes et elles peuvent s'étendre, par exemple, de 7 h 30 à 10 h et de 15 h 30 à 18 h 30. Pendant les plages fixes, la présence au travail est obligatoire pour tout le personnel.



plage mobile n. f.

plage variable n. f.

anglais

flexible time

flexible time bracket

flexible hours

307. population active

Définition

Ensemble des personnes qui exercent habituellement une activité professionnelle rémunérée ou qui cherchent à en exercer une.

Notes

Dans la plupart des pays, la population active est la partie de la population âgée de 15 ans et plus qui a un emploi ou qui est en chômage.

Lorsqu'on compare la population active avec la population totale, le rapport des deux donne le taux d'activité.



population active n. f.



main-d'œuvre n. f. désuet

anglais

labour force

labor force

308. poste

Définition

Rôle qui est rattaché à un ensemble défini de tâches et de responsabilités dans le cadre d'un [emploi](#) et qui s'intègre dans une structure organisationnelle.



poste n. m.

Bien qu'il existe une distinction de sens entre les mots *poste* et *emploi*, ils sont parfois employés de manière interchangeable dans certaines expressions ou certains termes : *description de poste/description d'emploi*, *emploi permanent/poste permanent*, etc.



position

Le terme *position*, calqué sur l'anglais, ne convient pas sur le plan sémantique. En français, il peut désigner l'ensemble des circonstances dans lesquelles se trouve une personne ou sa situation dans la société, mais, contrairement à l'anglais *position*, il n'a pas le sens de « rôle exercé dans le cadre d'un emploi ».

anglais

position
post
role

309. poste de relève

Définition

Poste supplémentaire qui est destiné à assurer la continuité du travail.



poste de relève n. m.
quart de relève n. m. Québec/Canada

Le terme *quart*, emprunté au vocabulaire de la marine, désigne le temps pendant lequel une partie de l'équipage est de service (six heures à l'origine, soit le quart de la journée). Ce terme, qui est fortement répandu au Québec, peut être utilisé par extension de sens comme synonyme de *poste*.

anglais

swing shift
relief shift
fourth shift

310. poste fractionné

Définition

Poste dont l'horaire de travail quotidien est divisé en deux ou plusieurs périodes de travail alternant avec des interruptions assez longues.



poste fractionné n. m.

anglais

split shift

311. poste vacant

Définition

Poste faisant partie de l'effectif autorisé et qui n'est pas pourvu.

Notes

Un poste est vacant même s'il est occupé temporairement, car on ne considère alors pas que le poste est pourvu.



poste vacant n. m.
poste à pourvoir n. m.
emploi vacant n. m.
emploi disponible n. m.



vacance n. f.

Le terme *vacance* est parfois employé comme synonyme de *poste vacant*. Même si cet emploi n'est pas fautif, *vacance* décrit plutôt l'état d'une fonction, d'une charge ou d'un emploi public qui est dépourvu de titulaire. On dira, par exemple : *il y a une vacance au sein du conseil d'administration*.



poste à combler

C'est une impropriété d'employer le verbe *combler*, à la place de *pourvoir*, en parlant d'un poste. Au sens propre, on peut combler un puits, un fossé, une tranchée ou une brèche. Dans des emplois au sens figuré, on peut combler une lacune, un déficit, un besoin, des vœux ou des aspirations, mais on ne saurait combler un poste.

anglais

vacant position
job vacancy
vacancy
position to be filled
position to be staffed

312. postuler

Définition

Solliciter un emploi en présentant sa candidature à un poste en réponse, le plus souvent, à une offre d'emploi.



postuler v.
faire une demande d'emploi loc. v.
poser sa candidature loc. v.
candidater v. France/Europe

On peut également *postuler à*, *pour un emploi*, *postuler un emploi*, *présenter une demande d'emploi*, *poser sa candidature à un emploi* ou *solliciter un emploi*. On trouve aussi la locution *faire acte de candidature*, surtout en France. Voir, à ce sujet, l'article *Emploi déconseillé des emprunts appliquer et faire application de la Banque de dépannage linguistique*.

En France, le terme *postuler* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2009.



appliquer
faire application

Pour désigner ce concept, le terme *appliquer*, calqué sur l'anglais, est déconseillé parce qu'il n'est pas légitimé dans l'usage en français au Québec. En outre, il ne s'intègre pas au système linguistique du français. En effet, *appliquer* signifie en français, entre autres, « apposer » (*appliquer une couche de peinture*), « faire servir » (*appliquer un traitement à une maladie*) ou « diriger avec attention » (*appliquer son esprit à l'étude*). Il en va de même pour *faire application*, qui est également calqué sur l'anglais, non légitimé dans l'usage au Québec et non intégrable au système linguistique du français.



anglais

apply for a job
apply

313. **pouvoir un poste**

Définition

Désigner quelqu'un pour occuper un poste vacant.



pouvoir un poste loc. v.
pouvoir à un poste loc. v.
doter un poste loc. v.

Le terme *doter un poste* est moins fréquent dans l'usage; il est surtout employé dans l'administration publique fédérale.



comblé un poste

C'est une impropriété d'employer le verbe *comblé*, à la place de *pouvoir*, en parlant d'un poste. Au sens propre, on peut combler un puits, un fossé, une tranchée ou une brèche. Dans des emplois au sens figuré, on peut combler une lacune, un déficit, un besoin, des vœux ou des aspirations, mais on ne saurait combler un poste.

anglais

fill a position
fill a vacancy
staff a position
fill a job

314. **pouvoir disciplinaire**

Définition

Pouvoir de l'employeur de fixer des règles disciplinaires et de sanctionner les fautes des salariés.

Notes

La sanction doit correspondre au comportement fautif et elle peut aller du simple avertissement au congédiement.



pouvoir disciplinaire n. m.

anglais

disciplinary power

315. **préavis**

Définition

Formalité à laquelle est tenue la partie qui prend l'initiative de la rupture d'un contrat de travail et qui l'oblige à prévenir l'autre partie de son intention dans des conditions et des délais déterminés.

Notes

Les conditions et les délais peuvent être fixés par une loi, un contrat de travail, une convention collective ou un décret.



préavis n. m.



avis de cessation d'emploi n. m. Québec

Dans la Loi sur les normes du travail (Québec), le terme *préavis* (en anglais, *notice*) a été remplacé par *avis de cessation d'emploi* et, dans la version anglaise de cette loi, par *notice of termination of employment*. C'est un avis écrit que l'employeur doit donner au salarié avant de mettre fin à son contrat de travail. Dans cette loi, l'obligation ne touche que l'employeur.



notice

L'emploi du terme *notice* au sens de « préavis » est un calque sémantique de l'anglais. En français, *notice* a trois sens particuliers. Il peut désigner la préface d'un livre dans laquelle un éditeur présente l'auteur et l'œuvre (notice de l'éditeur), un ensemble d'indications sommaires (notice explicative, notice biographique, notice technique) ou, dans le domaine financier, un document d'information publié par une société qui émet des actions publiques.

anglais

notice

notice of termination of employment

316. premier

Définition

Qualifie l'*appellation d'emploi* ou le titre de fonction d'une personne qui a atteint un rang élevé dans la hiérarchie.



premier adj.
principal adj.



supérieur adj.
en chef loc. adj.



sénior
senior

C'est sous l'influence de l'anglais qu'on emploie le qualificatif *senior* apposé à une appellation d'emploi ou à un titre de fonction pour distinguer le rang du titulaire dans la hiérarchie. Comme équivalents de l'adjectif *senior*, le français a plutôt recours à des qualificatifs comme *premier* (*premier vice-président*, *premier commis*) ou *principal* (*commis principal*). Selon le titre de fonction, on pourra aussi employer *supérieur* (*cadre supérieur*) ou encore la locution *en chef* (*rédacteur en chef*), qui signifie « en qualité de chef ».

anglais

senior



317. **présentéisme**

Définition

Phénomène selon lequel un salarié est à son lieu de travail de façon assidue alors que son état de santé physique ou mentale ne lui permet pas d'être pleinement productif.

Notes

Selon les recherches sur la productivité, le présentéisme est un phénomène de plus en plus courant : les salariés souffrent d'insécurité depuis les restructurations d'entreprises et les nombreux licenciements qui s'ensuivent. Bon nombre d'entre eux se présentent au travail, même malades, et font des heures supplémentaires de façon abusive, afin de raffermir leur position dans l'entreprise. Il en résulte un accroissement du stress et une baisse de la productivité.



présentéisme n. m.

Le terme *présentéisme*, apparu dans les années 1990, faisait pendant à celui d'*absentéisme*. Par la suite, au concept objectif d'« *assiduité* », s'est ajouté un deuxième concept, à connotation négative, sous l'influence de l'anglais américain *presenteeism*. Dans l'usage actuel, le terme *présentéisme* n'a conservé que la connotation négative et il n'est plus synonyme d'*assiduité*.

anglais

presenteeism

318. **prestation de travail**

Définition

Action par laquelle un salarié exécute un contrat de travail.



prestation de travail n. f.

anglais

work

319. **prêt de service**

Définition

Prêt temporaire d'un employé entre les unités administratives d'un ministère, entre ministères ou entre un ministère et un organisme.

Notes

Le prêt de service vise notamment à favoriser le développement des compétences dans la fonction publique. Il peut aussi servir à répondre à certains besoins ponctuels au sein d'une équipe de travail.



prêt de service n. m.
prêt de personnel n. m.

Dans l'usage, on trouve *prêt de service* écrit avec ou sans *s* à *service*. Ainsi, on pourra écrire *prêt de service* si l'on considère le complément comme un nom collectif ou *prêt de services* si l'on met en évidence les services professionnels fournis par le personnel prêté. Cependant, c'est la forme *prêt de service* qui est la plus fréquente dans l'usage.

Au pluriel, on écrira : *des prêts de service* ou *de services*, *des prêts de personnel*.

anglais

loan of service

320. prime

Définition

Somme d'argent accordée à un salarié en compensation de certains inconvénients ou risques liés aux conditions de travail, ou encore à titre de récompense ou d'encouragement.

Notes

La prime récompense soit un travail et les modalités de sa réalisation (prime de rendement, prime d'ancienneté, etc.), soit les conditions de travail (prime de nuit, prime de poste, etc.).



prime n. f.

Les termes *indemnité* et *prime* étant très souvent utilisés l'un pour l'autre en français, il serait bon de préciser ici que le concept de « dédommagement » est lié au premier, alors que le second évoque l'idée de « récompense et d'encouragement ».



bonus

Le terme *bonus*, qui est un emprunt à l'anglais, ne doit pas être employé au sens de « prime ». Toutefois, son usage est admis en français dans le domaine de l'assurance automobile pour désigner le rabais sur une prime accordé par l'assureur à un assuré qui lui fait courir moins de risques.

anglais

bonus
premium

321. prime collective

Définition

Prime accordée à un groupe de salariés ou à l'ensemble du personnel en raison de la qualité de leur production et de l'amplitude de leur performance collective.



prime collective n. f.

prime collective de performance n. f.
France

prime de rendement collectif n. f. rare

Employés seuls, les termes *performance* et *rendement* nomment des concepts qui, bien que connexes, se distinguent l'un de l'autre. En gestion, lorsqu'ils participent à la formation de termes complexes (ex. : indicateur de performance, *indicateur de rendement*, [évaluation du rendement](#), *évaluation de la performance*), ces deux termes s'utilisent le plus souvent de manière interchangeable.

Le terme *prime de rendement collectif*, qui a déjà été proposé, ne s'est pas implanté dans l'usage au Canada.

anglais

group award
group bonus
collective award
team incentive

322. prime d'ancienneté

Définition

Prime accordée à un salarié pour le gratifier de ses nombreuses années de service.

Notes

Le montant de la prime est calculé en fonction de la durée de service du salarié dans l'entreprise.



prime d'ancienneté n. f.

anglais

seniority bonus
seniority pay
long service premium
service increment

323. prime d'assiduité

Définition

Prime accordée à un salarié pour le récompenser de sa présence régulière au travail et de sa ponctualité.

Notes

L'objet de la prime d'assiduité est de lutter contre l'absentéisme. Cependant, les modalités d'application peuvent varier en fonction des entreprises ou des conventions collectives.

En anglais, l'usage du quasi-synonyme *well pay* est moins courant. On l'emploie particulièrement pour désigner la prime d'assiduité qui est versée à un salarié qui prend peu ou pas de congés de maladie.



prime d'assiduité n. f.



anglais

attendance bonus
well pay

324. prime de milieu carcéral

Définition

Prime accordée à un salarié travaillant dans certains établissements en compensation de la mauvaise atmosphère qui règne dans son milieu de travail.

Notes

Par exemple, ce type de prime peut être accordé aux infirmières, psychothérapeutes ou agents d'intervention qui travaillent en milieu carcéral ou psychiatrique.



prime de milieu carcéral n. f.
prime de milieu n. f.

En contexte, on emploie parfois la forme abrégée *prime de milieu*.



prime d'ambiance n. f.
prime Pinel n. f. familial
prime pénitentiaire n. f. France

Le mot *ambiance* employé sans qualificatif ayant un sens favorable, le terme *prime d'ambiance* est donc moins précis pour désigner le présent concept.

Prime Pinel est une expression familière employée à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal.

En France, on appelle *prime pénitentiaire*, la prime accordée à certaines catégories de personnel qui travaillent en milieu carcéral.



allocation d'ambiance

Dans certaines conventions collectives, on rencontre le terme *allocation d'ambiance*. Il faut éviter d'employer le terme *allocation* au sens de « prime ». En français, contrairement à l'anglais, *allocation* est presque exclusivement utilisé au sens de « prestation de la sécurité sociale versée par l'État » (allocations familiales, allocations de logement, etc.). La prime de milieu carcéral est accordée en compensation de certains inconvénients ou de risques liés aux conditions de travail.

anglais

contact allowance

325. prime de nuit

Définition

Prime accordée au salarié affecté au poste de nuit.



prime de nuit n. f.



anglais

night shift premium
night shift allowance
night shift bonus
night shift differential

326. prime de rendement

Définition

Prime accordée à un salarié dont le rendement est supérieur à la norme.



prime de rendement n. f.



boni pour rendement exceptionnel n. m.
Québec

Le terme *boni pour rendement exceptionnel* est employé dans la fonction publique québécoise. Cependant, *boni* est peu usité au sens de « prime » et son usage est habituellement réservé au domaine de la finance.



bonus

Le terme *bonus*, qui est un emprunt à l'anglais, ne doit pas être employé au sens de « prime ». Toutefois, son usage est admis en français dans le domaine de l'assurance automobile pour désigner le rabais sur une prime accordé par l'assureur à un assuré qui lui fait courir moins de risques.

anglais

productivity bonus
efficiency bonus
output bonus

327. prime de rétention

Définition

Prime dont le versement différé est subordonné à une condition de présence du salarié à son poste jusqu'à la date prévue dans le contrat ou l'entente.

Notes

Par exemple, une telle prime est offerte à certains professionnels de la santé pour les retenir le plus longtemps possible dans une région désignée où il y a pénurie de main-d'œuvre.



prime de rétention n. f. Québec
prime de maintien en poste n. f. Canada

L'usage du terme *prime de rétention* est généralisé au Québec pour désigner le présent concept. Cet emprunt à l'anglais est acceptable puisqu'il est conforme au système morphosémantique du français.

Au pluriel, on écrira : *des primes de rétention, des primes de maintien en poste.*



prime de fidélisation n. f. France

Le terme *prime de fidélisation* désigne, en France, la prime versée à certaines catégories de fonctionnaires. Par exemple, les fonctionnaires de la police nationale qui exercent leurs fonctions dans une zone difficile depuis cinq ans. Il faut noter que les critères d'attribution de cette prime sont différents de ceux de la prime de rétention.



allocation de rétention

Il faut éviter d'employer le terme *allocation* au sens de « prime ». En français, contrairement à l'anglais, le terme *allocation* est presque exclusivement utilisé au sens de « prestation de la sécurité sociale versée par l'État » (allocations familiales, allocations de logement, etc.). Une prime récompense plutôt un travail et les modalités de sa réalisation ou les conditions de travail.

anglais

retention bonus
retention premium

328. prime de soir

Définition

Prime accordée au salarié affecté au poste du soir.

Notes

La période de travail au poste du soir débute en fin d'après-midi et se termine en soirée.



prime de soir n. f.
prime du soir n. f.
prime d'après-midi n. f. rare

anglais

evening shift premium
evening shift differential
evening premium

329. prime d'encouragement

Définition

Prime accordée à un salarié afin de l'inciter à améliorer ou à maintenir sa productivité.



prime d'encouragement n. f.
prime d'incitation n. f.
prime de motivation n. f.

anglais

incentive bonus
incentive payment



330. prime d'équipe

Définition

Prime accordée à un salarié pour compenser les inconvénients liés aux horaires particuliers du travail par équipes.

Notes

Par exemple, une prime d'équipe est généralement accordée aux salariés qui sont affectés au quart de nuit.



prime d'équipe n. f.

prime de quart n. f. Québec/Canada

prime de poste n. f.

anglais

shift premium

shift differential

331. proactif

Définition

Qui anticipe les problèmes et prend les mesures pour y faire face de manière positive et provoquer le changement souhaité.

Notes

Par exemple, une démarche qui est qualifiée de *proactive* s'oppose à une démarche dans laquelle on ne fait que réagir aux situations qui se présentent.



proactif adj.

anglais

proactive

332. procès-verbal

Définition

Document officiel faisant état de ce qui a été dit, fait ou décidé lors d'une réunion ou d'une assemblée délibérante.

Notes

Le procès-verbal est rédigé par le secrétaire de l'assemblée délibérante. Pour être authentifié, le procès-verbal doit recevoir l'approbation des participants d'une assemblée ou d'une réunion, et être signé par le président et le secrétaire de l'assemblée.

Le procès-verbal se distingue du [compte rendu](#), moins étroitement lié à l'ordre du jour. Pour en apprendre davantage sur la rédaction de ce type de document, voir l'article *Rédaction d'un procès-verbal* de la *Banque de dépannage linguistique*.



procès-verbal n. m.

Au pluriel, on écrira : *des procès-verbaux*.



mémoires de délibérations n. m. pl.

Le terme *mémoires de délibérations*, qui figure dans la loi québécoise, a un sens plus restreint et s'applique uniquement aux parties délibératives du procès-verbal.



anglais

minutes
minutes of meeting
MoM
minutes of proceedings
meeting minutes
records of the deliberations

Le terme *records of the deliberations* a un sens plus restreint et s'applique uniquement aux parties délibératives du procès-verbal.

333. profession

Définition

Travail déterminé, manuel ou intellectuel, effectué pour le compte d'un employeur ou pour son propre compte, et dont on peut tirer ses moyens d'existence.

Notes

Il ne faut pas confondre une profession avec un [métier](#) ou un [emploi](#). Le concept de profession est plus général que celui de métier, qui concerne une profession dont le travail déterminé est manuel et requiert l'apprentissage d'un savoir-faire. Quant à l'emploi, c'est un cadre dans lequel une personne exerce sa profession.



profession n. f. recommandé par l'OQLF



occupation

Le terme *occupation*, calqué sur l'anglais, ne convient pas sur le plan sémantique. En français, il s'emploie au sens plus général de « ce à quoi une personne consacre son temps », mais, contrairement à l'anglais *occupation*, il ne désigne pas un travail dont on tire ses moyens d'existence.

anglais

occupation

334. professionnel, professionnelle (1)

Définition

Personne qui exerce régulièrement une profession, un métier, par opposition à un amateur.

Notes

Contrairement à l'amateur, le professionnel exerce d'une façon habituelle un travail déterminé dont il a fait sa carrière et le moyen de gagner sa vie.



professionnel n. m. recommandé par l'OQLF
professionnelle n. f. recommandé par l'OQLF

C'est sous l'influence de l'usage administratif anglais que le terme *professionnel* est employé dans la langue administrative au Québec pour désigner une personne dont les études universitaires lui permettent d'exercer une activité à caractère intellectuel ou technique. On doit lui préférer dans ce sens le terme *spécialiste*.

anglais

professional



335. professionnel (2)

Définition

Relatif à l'exercice d'une [profession](#).



professionnel adj.

On parlera, par exemple, de [faute professionnelle](#) et de maladie professionnelle.



occupationnel

Le terme *occupationnel*, calqué sur l'anglais, ne s'inscrit pas dans la norme sociolinguistique du français au Québec. En outre, il ne s'intègre pas au système linguistique du français. En effet, le terme *occupationnel*, en français, qualifie le traitement d'un patient ou d'une patiente par l'activité.

anglais

occupational

336. profil de compétences

Définition

Ensemble des connaissances, des habiletés et des attitudes qui s'expriment dans les comportements attendus du titulaire d'un poste donné pour bien accomplir son travail.



profil de compétences n. m.
profil des compétences n. m.

anglais

competency profile

337. profil de poste

Définition

Sommaire du contenu d'un poste ainsi que des qualités et des compétences qu'il requiert.

Notes

Le profil de poste fait généralement partie intégrante de la description de poste.



profil de poste n. m.



profil d'emploi n. m.

Il arrive que le terme *profil d'emploi* soit employé au sens de « profil de poste » dans certaines organisations.

anglais

job profile
position profile



338. programmer

Définition

Planifier le moment de la tenue d'une activité ou d'une réunion.



programmer v. tr.



céduler

L'emploi du verbe *céduler* au sens de « programmer » est un calque sémantique de l'anglais *to schedule*. Selon le contexte, plusieurs expressions peuvent être utilisées pour traduire ce verbe et en préciser le sens : *programmer la réunion*, *fixer l'heure*, *établir le calendrier*, *prévoir pour telle date*, *inscrire à l'horaire*, etc.

anglais

schedule

339. promotion

Définition

[Affectation](#) à un poste comportant plus de responsabilités et une rémunération plus élevée.

Notes

Lors d'une promotion, le statut hiérarchique du salarié est habituellement plus élevé.



promotion n. f.

anglais

promotion
advancement

340. protocole de retour au travail

Définition

Entente écrite portant sur le moment et les conditions de la reprise du travail à la suite d'une grève ou d'un lock-out.



protocole de retour au travail n. m.

Au pluriel, on écrira : *des protocoles de retour au travail*.

anglais

back-to-work agreement
return-to-work agreement



341. qualification professionnelle

Définition

Ensemble des aptitudes et des connaissances acquises par un salarié en vue d'exercer une activité de production déterminée ou une fonction technique spécialisée correspondant à un niveau précis de la classification des emplois.

Notes

Même si le concept de « compétence » se substitue progressivement à celui de « qualification » dans les nouvelles organisations du travail moins formalisées, il est important de bien distinguer ces deux concepts. La compétence professionnelle s'exprime dans la mise en œuvre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en situation professionnelle, alors que la qualification professionnelle est liée aux aptitudes et aux connaissances acquises qui sont reconnues en fonction d'emplois types.



qualification professionnelle n. f.
qualification n. f.



qualifications

L'emploi au pluriel du terme *qualification* au sens de « qualification professionnelle » est un calque sémantique de l'anglais. En français, ce terme a une valeur de collectif.

anglais

occupational qualification
vocational qualification
employment qualification
professional qualification
occupational skill
qualifications

342. qualité de vie au travail

Définition

Ensemble des facteurs qui assurent le bien-être, tant physique que psychologique, des salariés au sein d'une organisation et qui donnent un sens à leur travail.

Notes

Plusieurs formules valables peuvent être choisies en fonction du contexte organisationnel en vue d'améliorer la qualité de vie au travail. Néanmoins, les aspects le plus souvent pris en considération sont le poste lui-même, l'autonomie du salarié et sa participation aux décisions, l'organisation du travail, l'environnement matériel, l'ergonomie, les relations interpersonnelles au travail ainsi que la conciliation travail-vie personnelle.



qualité de vie au travail n. f.
QVT n. f.

anglais

quality worklife
quality of working life Royaume-Uni
QWL
quality of worklife
QOWL



343. quart de jour

Définition

Période de travail qui débute le matin et se termine durant l'après-midi.



quart de jour n. m. Québec/Canada
poste de jour n. m.

Le terme *quart*, dans le vocabulaire de la marine, désigne le temps pendant lequel une partie de l'équipage, à tour de rôle, est de service (six heures à l'origine, soit le quart de la journée). L'emploi de ce terme, qui entre dans la composition de *quart de jour*, est largement répandu au Québec pour désigner, par extension de sens, une division de la journée de travail.



quart du matin n. m. Québec/Canada
poste du matin n. m.

On emploie *quart du matin* ou *poste du matin* (en anglais, *morning shift*) si l'on désire mettre l'accent sur le début de la période de travail elle-même. Ces termes sont aussi employés pour désigner une période de travail qui débute le matin et se termine vers midi.



shift de jour
shift du matin
chiffre de jour
chiffre du matin

Le terme *shift*, qui est un emprunt intégral à l'anglais, ne doit pas être employé en français.

C'est sous l'influence phonétique de l'anglais *shift* qu'on a donné au mot *chiffre* un sens qu'il n'a pas en français.

anglais

day shift
first shift
morning shift
regular shift

344. quart de nuit

Définition

Période de travail qui débute généralement à minuit et qui se termine tôt dans la matinée.



poste de nuit n. m.
quart de nuit n. m. Québec/Canada

Le terme *quart*, dans le vocabulaire de la marine, désigne le temps pendant lequel une partie de l'équipage, à tour de rôle, est de service (six heures à l'origine, soit le quart de la journée). L'emploi de ce terme, qui entre dans la composition de *quart de nuit*, est largement répandu au Québec pour désigner, par extension de sens, une division de la journée de travail.



shift de nuit
chiffre de nuit

Le terme *shift*, qui est un emprunt intégral à l'anglais, ne doit pas être employé en français.

C'est sous l'influence phonétique de l'anglais *shift* qu'on a donné au mot *chiffre* un sens qu'il n'a pas en français.



anglais

night shift
third shift
midnight shift
graveyard shift familier
lobster shift familier
lobster trick familier

Les termes *graveyard shift*, *lobster shift* et *lobster trick* sont des américanismes.

345. quart de travail

Définition

Division de la journée de travail dans une organisation dont l'activité est répartie en deux ou en trois périodes successives au cours d'une journée.



quart de travail n. m. Québec/Canada
quart n. m. Québec/Canada
poste n. m.
faction n. f.

Dans certaines conventions collectives de la fonction publique québécoise, on emploie le terme *faction*, tandis que dans d'autres, ce terme a été remplacé par *quart de travail*.

Le terme *quart*, dans le vocabulaire de la marine, désigne le temps pendant lequel une partie de l'équipage, à tour de rôle, est de service (six heures à l'origine, soit le quart de la journée). L'emploi de ce terme est largement répandu au Québec pour désigner, par extension de sens, le présent concept.



shift
chiffre

Le terme *shift*, qui est un emprunt intégral à l'anglais, ne doit pas être employé en français. Par exemple, on ne dit pas *être sur le shift de nuit*, mais *être affecté au quart de nuit* ou *être affecté au poste de nuit*.

Quant à *chiffre*, c'est sous l'influence phonétique de l'anglais *shift* qu'on a donné à ce mot un sens qu'il n'a pas en français.

anglais

shift

346. quart du soir

Définition

Période de travail qui débute l'après-midi et se termine durant la soirée.

Notes

Le quart du soir commence habituellement après les heures normales de la journée de travail, soit vers 16 heures, pour se terminer à minuit.



quart du soir n. m. Québec/Canada
poste du soir n. m.
quart de soirée n. m. Québec/Canada
poste de soirée n. m.

Le terme *quart*, dans le vocabulaire de la marine, désigne le temps pendant lequel une partie de l'équipage, à tour de rôle, est de service (six heures à l'origine, soit le quart de la journée). L'emploi de ce terme, qui entre dans la composition de *quart du soir*, est largement répandu au Québec pour désigner, par extension de sens, une division de la journée de travail.



quart d'après-midi n. m. Québec/Canada
poste d'après-midi n. m.

On emploie *quart d'après-midi* ou *poste d'après-midi* (en anglais, *afternoon shift*) si l'on désire mettre l'accent sur le début de la période de travail elle-même. Ces termes sont aussi employés pour désigner une période de travail qui débute le midi et se termine en fin d'après-midi.



shift du soir
shift de soirée
chiffre du soir
shift d'après-midi
chiffre de soirée
chiffre d'après-midi

Le terme *shift*, qui est un emprunt intégral à l'anglais, ne doit pas être employé en français.

C'est sous l'influence phonétique de l'anglais *shift* qu'on a donné au mot *chiffre* un sens qu'il n'a pas en français.

anglais

evening shift
second shift
afternoon shift

347. questions diverses

Définition

Point permettant aux participants à une assemblée délibérante de faire inscrire des questions non prévues à l'ordre du jour.

Notes

Les questions diverses doivent être des questions de moindre importance; elles sont soumises au moment de l'adoption de l'ordre du jour, mais elles ne sont abordées qu'en fin de séance.



sujets divers n. m. pl.
divers n. m.
questions diverses n. f. pl.
affaires diverses n. f. pl.



varia

Au sens du présent concept, le terme *varia* est une impropriété à éviter. Ce terme désigne plutôt un recueil d'œuvres variées ou, dans le domaine du journalisme, un article ou un reportage se rapportant à des sujets variés.

anglais

any other business
AOB
other business

348. rachat de service

Définition

Disposition qui permet à un salarié de faire reconnaître dans son régime de retraite des périodes de service ou d'absence sans salaire au cours desquelles il n'a pu cotiser.



Notes

Le rachat de service est possible sous réserve de certaines conditions et moyennant le versement d'un montant établi en fonction du type de rachat et du régime de retraite.



rachat de service n. m.



rachat d'années de service n. m.

Le terme *rachat d'années de service* est supplanté dans l'usage actuel par le terme *rachat de service*.

anglais

purchase of service
pension buyback

349. rappel au travail (1)

Définition

Acte par lequel un employeur demande à un salarié de revenir au travail après une mise à pied, une grève ou un lock-out.



rappel n. m.
rappel au travail n. m.

En contexte, le terme *rappel*, employé seul, désigne le même concept. Toutefois, la polysémie du terme commande que, pour éviter toute confusion, il ne soit employé seul que quand la référence à un retour au travail est explicite.

anglais

recall

350. rappel au travail (2)

Définition

Acte par lequel un employeur demande à un salarié de revenir au travail en dehors des heures normales, une fois que le salarié a quitté les lieux de son travail.



rappel au travail n. m.

anglais

call-back
call back
call-back overtime work

351. rappel de salaire

Définition

Complément qui vient s'ajouter au salaire déjà reçu pour un travail effectué au cours d'une période déterminée et qui devient dû à la suite d'une augmentation rétroactive du niveau de rémunération.



rappel de salaire n. m.
salaire rétroactif n. m. Québec/Canada



rétroactivité
rétro

Il ne faut pas confondre le **rappel de salaire** avec la **rétroactivité**, qui est le caractère de ce qui produit des effets dans le passé (acte juridique, situation juridique, accord ou mesure). C'est donc une impropriété d'employer le terme *rétroactivité*, ou sa forme abrégée *rétro*, pour désigner une augmentation de salaire rétroactive et, par extension, le versement de celle-ci.

anglais

back pay
retroactive pay

352. reclassement

Définition

Affectation d'un salarié ou d'un groupe de salariés à un ou à des nouveaux postes en raison de la suppression d'emplois, de la modification en profondeur des tâches ou de l'inadaptation aux changements.

Notes

Dans la fonction publique québécoise, le reclassement désigne particulièrement le passage d'un salarié à un emploi d'un autre corps d'emploi qui est de même niveau professionnel.



reclassement n. m.
replacement n. m.



relocalisation

En français, le terme *relocalisation* ne peut pas être employé pour parler d'une personne.

anglais

reclassification
relocation

353. reclassement externe

Définition

Ensemble des dispositions prises par un employeur pour aider un salarié qu'il licencie pour des raisons économiques à se trouver un emploi comparable dans une autre entreprise.

Notes

C'est souvent par l'intermédiaire d'agences spécialisées que s'effectue le reclassement externe.

On parlera de *reclassement interne* dans les cas où l'employeur aide un salarié à trouver un nouveau poste dans l'entreprise.



reclassement externe n. m.
replacement externe n. m.
aide au reclassement n. f.

En France, le terme *replacement externe* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2000.



outplacement

Le terme anglais *outplacement* est à éviter en français même s'il est présent dans des documents de langue française. Cet emprunt intégral à l'anglais ne vient combler aucune lacune lexicale en français.

anglais

outplacement

354. reclassement interne

Définition

Ensemble des dispositions prises par un employeur pour aider un salarié dont le poste est supprimé à trouver une nouvelle affectation dans l'entreprise.

Notes

On parlera de *reclassement externe* dans les cas où l'employeur aide le salarié qu'il licencie à se trouver un emploi comparable dans une autre entreprise.



reclassement interne n. m.

replacement interne n. m.

En France, le terme *replacement interne* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2000.

anglais

inplacement

internal transfer

355. reconnaissance syndicale

Définition

Reconnaissance officielle par l'employeur d'un syndicat accrédité comme représentant exclusif des salariés.



reconnaissance syndicale n. f.

anglais

union recognition

trade union recognition

356. recrutement

Définition

Processus qui consiste à pourvoir les postes vacants en faisant des appels de candidature.

Notes

Lorsque les candidatures sont générées à l'intérieur de l'entreprise, on parle de *recrutement interne*, et lorsque les candidats proviennent de bassins externes à l'organisation, on parle de *recrutement externe*. Ces concepts sont peu en usage dans la fonction publique québécoise, où le terme *recrutement* suffit pour désigner le processus qui consiste à recourir à du personnel qui n'est pas déjà au service du ministère ou de l'organisme.



recrutement n. m.

anglais

recruitment

357. recrutement éclair

Définition

Série de rencontres réunissant des employeurs et des chercheurs d'emploi qui, par périodes de quelques minutes et par groupes formés d'un employeur et d'un postulant, s'entretiennent afin de faire connaître leur profil.

Notes

Le recrutement éclair permet aux employeurs de sauver du temps.



recrutement éclair n. m.

recrutement express n. m.

entretiens d'embauche éclair n. m. pl.

entretiens d'embauche éclairs n. m. pl.

entretiens d'embauche express n. m. pl.

entrevues express n. f. pl. Québec/Canada

entrevues éclair n. f. pl. Québec/Canada

entrevues éclairs n. f. pl.

Au pluriel, le mot *éclair* peut s'écrire avec *s* ou sans *s* lorsqu'il est employé comme complément d'un autre nom. On écrira donc : *des entretiens d'embauche éclair* ou *des entretiens d'embauche éclairs*, *des entrevues éclair* ou *des entrevues éclairs*. Voir à ce sujet l'article *Accord en nombre du complément du nom éclair* de la Banque de dépannage linguistique.



job dating

speed jobbing

Les termes *job dating* et *speed jobbing*, relevés seulement en contextes français, sont de faux emprunts à l'anglais et ne sont pas acceptables parce qu'ils ne s'intègrent pas naturellement à la langue française. En effet, chacun est formé à partir de mots anglais dont l'ordre n'est pas conforme à la syntaxe française.

anglais

speed recruiting

speed interviewing

358. réduction du personnel

Définition

Diminution du nombre de salariés dans une entreprise ou dans une de ses unités administratives pour des raisons d'ordre économique ou technique.



réduction du personnel n. f.

réduction de personnel n. f.

réduction de l'effectif n. f.

compression du personnel n. f.

compression de personnel n. f.



compression d'effectifs n. f.
compression des effectifs n. f.

Le terme *effectif*, dans ce sens, est un collectif qui devrait toujours s'employer au singulier, même si on note une tendance à l'employer aussi au pluriel, comme dans les expressions *compression d'effectifs* et *compression des effectifs*.

anglais

staff cutback
staff reduction
reduction of staff
reduction in work force
manpower reduction

359. refonte des processus

Définition

Démarche de remise en question et de redéfinition en profondeur des processus d'une organisation en vue de la restructurer pour la rendre plus efficace tout en réduisant les coûts.

Notes

La refonte des processus s'appuie sur les technologies de l'information et elle touche à tous les aspects et à toutes les fonctions de l'organisation. Cette démarche lui permet de reconsidérer ses choix afin de supprimer ce qui est superflu et inefficace, tout en ayant le double souci de réduire les coûts et de renforcer ce qui est générateur de valeur ajoutée dans l'organisation (qualité, service, rapidité, etc.).



refonte des processus n. f.
reconfiguration des processus n. f.
reconfiguration n. f.

En France, le terme *reconfiguration* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 1998.



restructuration n. f.
réorganisation n. f.

Bien que les termes *restructuration* et *réorganisation* soient souvent employés comme synonymes désignant le présent concept, sur le plan technique, la restructuration et la réorganisation peuvent être aussi considérées comme des conséquences de la refonte des processus.



réingénierie des processus
réingénierie
reengineering

En français, on traduit souvent le terme *reengineering* par *réingénierie*, qui a été créé sous l'influence de l'anglais. En plus d'être un calque morphologique, le terme *réingénierie* est inapproprié puisqu'il n'y a pas eu d'ingénierie au départ. Il faut se rappeler que l'ingénierie est, dans son sens premier, la conception ou l'étude globale d'un projet industriel sous toutes ses formes et, par analogie, le savoir-faire dans différents domaines.

Par ailleurs, l'emprunt intégral à l'anglais *reengineering* est à éviter en français, car il ne vient combler aucune lacune lexicale.



anglais

business process reengineering
BPR
reengineering
re-engineering
business process redesign
business re-engineering

Le terme *reengineering* a été popularisé par deux auteurs américains qui proposaient de mettre à profit la potentialité des ordinateurs dans la gestion de l'entreprise en repensant l'organisation du travail.

360. régime d'assurance parentale

Définition

Régime d'assurance sociale qui prévoit le versement de prestations pour une durée déterminée à tout parent admissible à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Notes

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Régime québécois d'assurance parentale remplace les prestations de maternité et parentales qui étaient auparavant versées par le régime fédéral d'assurance-emploi. Les travailleuses et les travailleurs, salariés ou autonomes, qui résident au Québec et qui remplissent les conditions énoncées dans la Loi sur l'assurance parentale sont admissibles au régime.



régime d'assurance parentale n. m.
assurance parentale n. f.

anglais

parental insurance plan
parental insurance

361. régime de rémunération

Définition

Ensemble des modalités permettant de déterminer les différentes composantes de la rémunération globale pour chaque salarié et chaque catégorie d'emplois.



régime de rémunération n. m.
régime salarial n. m.
système de rémunération n. m.
conditions de rémunération n. f. pl.

anglais

pay plan
wage plan
wages payment plan
wage scheme
salary system
compensation package
compensation plan
remuneration package



362. relation de travail

Définition

Rapport juridique qui lie l'employeur et le salarié, généralement dans le cadre d'un contrat de travail.



relation de travail n. f.

anglais

employment relationship

363. relations de travail

Définition

Rapports qui s'établissent entre un salarié et son employeur, ou entre collègues de travail, à l'occasion de l'exercice d'une activité professionnelle.



relations de travail n. f. pl.

Afin de distinguer les termes *relations du travail* et *relations de travail*, il faut se rappeler que les relations du travail sont générales, tandis que les relations de travail sont toujours concrètes et particularisées. Toutefois, dans l'usage, les deux formes sont souvent confondues.



relations employeur-employé n. f. pl.
relations avec les employés n. f. pl.
relations avec le personnel n. f. pl.

Les termes *relations employeur-employé*, *relations avec les employés* et *relations avec le personnel* s'emploient lorsqu'on souhaite préciser la nature des relations de travail.

anglais

work relations
working relationship
staff relations
employer-employee relations
employer-employee relationship

Les termes *staff relations*, *employer-employee relations* et *employer-employee relationship*, s'emploient lorsqu'on souhaite préciser la nature des relations de travail.

364. relations professionnelles

Définition

Ensemble des rapports qui s'établissent dans le cadre du travail entre les salariés et l'employeur, les organisations qui les représentent et l'État.

Notes

Ces rapports peuvent être économiques, juridiques, sociaux ou collectifs.

Dans les relations professionnelles, une place importante est accordée à l'élaboration de conventions collectives ainsi qu'à l'établissement des lois et règlements du travail.



relations professionnelles n. f. pl.
relations du travail n. f. pl.
relations sociales n. f. pl. France

Afin de distinguer les termes *relations du travail* et *relations de travail*, qui sont souvent confondus, il faut se rappeler que les relations du travail sont générales, tandis que les relations de travail sont toujours concrètes et particularisées, par exemple les rapports qui s'établissent entre un salarié et son employeur ou des collègues dans l'exercice d'une activité professionnelle.

Ce concept a vu le jour en Grande-Bretagne et s'est ensuite développé aux États-Unis, en ayant pour objet premier les problèmes rencontrés dans l'industrie minière et manufacturière, d'où l'appellation *industrial relations*. L'équivalent français *relations industrielles* s'est rapidement imposé dans les milieux francophones. Toutefois, dans l'usage actuel, le terme *relations industrielles* est surtout employé pour désigner la discipline qui étudie les phénomènes du monde du travail. Par ailleurs, lorsque les secteurs du commerce, des services et de la fonction publique connaissent une grande expansion, on a préféré employer l'appellation *relations du travail*, qui était plus englobante. Actuellement, c'est l'appellation *relations professionnelles* qui est la plus répandue dans la francophonie, car l'allusion à la profession attire davantage l'attention sur la fonction du salarié que sur le lieu où se nouent les rapports en cause.

Dans le Code canadien du travail et le Code du travail (Québec), on emploie le terme *relations du travail*.



relations industrielles n. f. pl.

anglais

labour relations
labor relations
industrial relations

365. relativité salariale

Définition

Programme d'évaluation des emplois destiné à corriger les disparités salariales entre les classes d'emplois par l'examen de la valeur relative des emplois les uns par rapport aux autres.

Notes

La relativité salariale et l'[équité salariale](#) sont souvent confondues, car les deux font référence à des démarches d'évaluation des emplois en vue d'ajuster équitablement les salaires. Toutefois, ces démarches ne sont pas fondées sur les mêmes principes. La relativité salariale vise l'équité entre les classes d'emplois sans égard au sexe, tandis que l'équité salariale a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe dans les catégories d'emplois à prédominance féminine.



relativité salariale n. f.



anglais

salary relativity
wage relativity

366. rémunération

Définition

Ensemble de compensations pécuniaires et d'avantages divers que l'on accorde à une personne en contrepartie d'un travail ou de la prestation d'un service.

Notes

La rémunération prend des appellations différentes selon le travail fourni et la façon dont elle est versée. Il peut s'agir, par exemple, d'honoraires (services professionnels), d'une commission (vendeurs), d'un cachet (artistes) ou d'un [salaire](#) (personnel salarié).

Il ne faut pas confondre la rémunération et le salaire, qui est une somme d'argent qu'une organisation verse régulièrement à un salarié. Un salaire est une forme de rémunération, mais non le contraire.



rémunération n. f.

anglais

remuneration
compensation package
compensation
salary

367. rémunération directe

Définition

Composante de la rémunération globale touchée par un salarié à chaque période de paie.

Notes

La rémunération directe comprend une composante fixe (salaire de base) et une composante variable qui inclut toutes les formes de compensations pécuniaires (primes, actions, commissions, etc.). Elle exclut les avantages sociaux, les conditions de travail et les avantages complémentaires, qui constituent la rémunération indirecte.



rémunération directe n. f.



salaire direct n. m.

Le terme *rémunération directe* est plus approprié que *salaire direct* au sens du présent concept, car sa portée est plus générale. Cependant, l'usage tend à accorder au terme *salaire* une valeur générique.

anglais

direct salary
direct compensation



368. rémunération en nature

Définition

Rétribution sous forme de biens ou de services, ou d'autres avantages, plutôt qu'en espèces.

Notes

La rémunération en nature est de plus en plus rare et elle est généralement considérée comme un supplément salarial.

Au Québec, en vertu de la Loi sur les normes du travail, les avantages ayant une valeur pécuniaire, comme l'usage d'une automobile ou d'un logement, ne doivent pas ramener le salaire à moins du taux horaire minimum.



rémunération en nature n. f.

anglais

payment-in-kind
payment in kind

369. rémunération globale

Définition

Valeur totale des composantes de la rémunération directe et de la rémunération indirecte d'un salarié.

Notes

La rémunération directe couvre toutes les formes pécuniaires de reconnaissance. Elle comprend le salaire de base (composante fixe) ainsi que les primes de rendement, les commissions, etc. (composante variable). Quant à la rémunération indirecte, elle englobe principalement les avantages sociaux (assurances collectives, régimes de retraite, congés payés), les conditions de travail (environnement de travail, horaire de travail) et divers avantages complémentaires.



rémunération globale n. f.

Le terme *rémunération* n'est pas un synonyme de *salaire*, comme on le croit souvent. Il a une portée beaucoup plus générale, recouvrant différentes formes de rétributions accordées pour l'accomplissement d'un travail ou la prestation d'un service. Il est important de noter qu'un salaire est une forme de rémunération, mais non le contraire.

anglais

compensation package
total compensation
reward package

370. rémunération indirecte

Définition

Composante de la rémunération globale dont un salarié est susceptible de bénéficier sous forme d'avantages sociaux, de conditions de travail et d'avantages complémentaires.



Notes

Les avantages sociaux comprennent principalement les régimes de retraite et d'assurances collectives publics et privés ainsi que les congés payés. Les conditions de travail recouvrent un contenu plus ou moins large selon les conventions collectives, les contrats de travail ou les coutumes établies dans une organisation. Souvent, les avantages sociaux sont compris dans les conditions de travail. Toutefois, lorsqu'on considère les conditions de travail comme une composante de la rémunération indirecte, on pense surtout aux facteurs favorables qui entourent l'accomplissement du travail (environnement, horaire de travail, congés sans solde, etc.).



rémunération indirecte n. f.



salaire indirect n. m.

Le terme *rémunération indirecte* est plus approprié que *salaire indirect* pour désigner le présent concept, car sa portée est plus générale. Cependant, l'usage tend à accorder au terme *salaire* une valeur générique.

anglais

indirect compensation
indirect wage

371. rendement au travail

Définition

Niveau de la quantité de travail fourni par une personne au cours d'une période donnée, et de la qualité de celui-ci.



rendement au travail n. m.
rendement n. m.

anglais

work performance
job performance
on-the-job performance
output

372. réprimande

Définition

Sanction disciplinaire prenant la forme d'un reproche formel adressé avec autorité par l'employeur ou son représentant au salarié et inscrit à son dossier.

Notes

Souvent, une réprimande ne peut être opposable au salarié si elle n'a pas été suivie dans un délai donné d'une autre réprimande ou d'une autre sanction disciplinaire, comme une mise à pied disciplinaire (appelée aussi *suspension*) ou un congédiement.



réprimande n. f.



anglais

reprimand

373. reprise du travail

Définition

Action par laquelle un salarié, ou un groupe de salariés, reprend son activité rémunératrice après une interruption.

Notes

Les termes *reprise du travail* et *retour au travail* sont souvent employés comme synonymes. Bien que ces termes puissent être interchangeables dans certains contextes, le terme *retour au travail* est généralement lié au processus menant à la reprise du travail.

Par exemple, à la suite d'une maladie, d'un accident, d'une grossesse, d'une grève, d'un lock-out ou de la fermeture temporaire du lieu de travail.



reprise du travail n. f.

anglais

resumption of work

374. rétention du personnel

Définition

Processus mis en œuvre pour retenir un salarié au sein d'une organisation ou dans un poste donné, en lui offrant des avantages pécuniaires plus alléchants que ceux des concurrents ou, au contraire, en le décourageant de partir par des contraintes faisant en sorte qu'il subisse une perte importante.

Notes

À titre d'exemples de contraintes destinées à décourager un salarié de quitter son emploi ou son poste, pensons aux clauses de non-concurrence ou aux primes de rétention dont le versement différé est subordonné à la présence du salarié à son poste jusqu'à la date prévue dans le contrat ou l'entente.

Bien que les termes *rétention* et *fidélisation du personnel* soient souvent employés comme synonymes, ils ont des sens différents dans l'usage actuel. Contrairement à la rétention, qui a une certaine connotation négative, la fidélisation sous-tend des pratiques positives qui visent à créer un lien affectif entre le salarié et l'employeur et à encourager sa loyauté.



rétention du personnel n. f.
rétention de la main-d'œuvre n. f.

L'usage du terme *rétention* est généralisé en français pour désigner le présent concept. Bien qu'il s'agisse d'un emprunt sémantique à l'anglais, cette extension de sens est acceptable puisqu'elle est conforme au système morphosémantique du français.

anglais

staff retention
employee retention



375. retour au travail

Définition

Processus menant à la reprise du travail.

Notes

Les termes *retour au travail* et *reprise du travail* sont souvent employés comme synonymes. Bien que ces termes puissent être interchangeables dans certains contextes, le terme *reprise du travail* doit être privilégié pour désigner l'action de reprendre le travail après une interruption.



retour au travail n. m.

Par exemple, on parlera de *protocole de retour au travail*, de *droit de retour au travail* ou de *programme de retour au travail*.

anglais

return to work

376. retraite

Définition

Situation d'une personne qui a cessé son activité professionnelle et qui a droit à une prestation de retraite.

Notes

En vertu de la Loi sur les normes du travail (Québec), un salarié a le droit de demeurer au travail même s'il a atteint ou dépassé l'âge ou le nombre d'années de service à compter duquel il serait normalement admissible à la retraite.



retraite n. f.

anglais

retirement

377. retraite graduelle

Définition

Mesure permettant à un salarié déjà admissible à la retraite de travailler tout en retirant une partie ou la totalité de sa rente de retraite.

Notes

La retraite graduelle favorise le passage entre le travail et la pleine retraite. Elle peut prendre différentes formes et les critères d'admissibilité varient selon les régimes de retraite et les conventions collectives.

Un retraité peut aussi bénéficier de la retraite graduelle lors d'un retour au travail.



retraite graduelle n. f.

retraite échelonnée n. f. Canada

Le terme *retraite échelonnée* est surtout employé dans la fonction publique fédérale (Canada).

anglais

gradual retirement

phased retirement



378. retraite progressive

Définition

Mesure permettant au salarié qui participe à un régime complémentaire de retraite de réduire le nombre de ses heures de travail durant une période déterminée avant de prendre sa retraite totale et définitive.

Notes

Au Québec, le salarié continue de cotiser à son régime de retraite en fonction du salaire qu'il aurait reçu s'il ne s'était pas prévalu de cette mesure.



retraite progressive n. f.
départ progressif n. m. Québec

Le terme *départ progressif* est employé par Retraite Québec, car il refléterait mieux le fait que le participant qui bénéficie de cette mesure n'est pas considéré comme un retraité par le régime de retraite. De plus, Retraite Québec souhaite que l'usage de ce terme contribue à mettre fin à la confusion avec le terme *retraite graduelle*. Néanmoins, c'est le terme *retraite progressive* qui est encore le plus répandu dans l'usage.

anglais

progressive retirement
phased retirement
phased departure

379. rétroactivité

Définition

Caractère d'un acte juridique, d'une situation juridique, d'un accord ou d'une mesure qui produit des effets dans le passé.

Notes

Par exemple, la rétroactivité d'une convention collective aura pour effet d'étendre son application à une période antérieure à la date de sa conclusion. Dans le cas d'une mesure administrative, son caractère rétroactif fera qu'elle sera applicable à des situations ou à des faits antérieurs.



rétroactivité n. f.

Le terme *rétroactivité* peut s'utiliser comme titre d'une clause, par exemple, ayant pour objet d'expliquer le fonctionnement concret de son application.

anglais

retroactivity

380. rétrogradation

Définition

Mesure de déclassement hiérarchique prise à titre de sanction disciplinaire.



Notes

La rétrogradation est généralement accompagnée d'une diminution de salaire ou de conditions de travail moins avantageuses.

Lorsque la mesure est imposée pour des raisons administratives et non pas à titre de sanction disciplinaire, il est alors recommandé d'employer le terme *déclassement*.



rétrogradation n. f.



démotion

Le terme *démotion*, calqué sur *demotion*, est un emprunt intégral à l'anglais qui ne vient combler aucune lacune lexicale en français.

anglais

demotion

381. revendications salariales

Définition

Demandes formulées par des personnes ou des groupes de salariés qui recherchent des améliorations sur le plan des salaires.

Notes

Les revendications salariales sont souvent à l'origine de conflits de travail.



revendications salariales n. f. pl.

revendications de salaires n. f. pl.

anglais

wage claims

wage demands

claims for compensation

382. salaire

Définition

Somme d'argent qu'une organisation verse régulièrement à un **salarié**, en contrepartie du travail effectif de celui-ci.

Notes

Le salaire est généralement fixé, à la signature d'un **contrat individuel de travail**, en vertu d'une convention collective ou d'une entente conclue entre un employeur et un salarié.

Le salaire est une forme de **rémunération**.



salaire n. m.

anglais

salary



383. salaire de base

Définition

Salaire horaire, hebdomadaire, mensuel ou à la pièce avant l'ajout des majorations.

Notes

Les majorations peuvent prendre la forme de primes, d'indemnités, de commissions, etc., et elles constituent, avec le salaire de base, la rémunération directe.



salaire de base n. m.

salaire normal n. m.

salaire ordinaire n. m.



temps simple

salaire régulier

On devrait éviter d'utiliser l'expression *temps simple* au sens de « salaire de base », car le mot *temps* renvoie à une période ou à une durée, plutôt qu'à un salaire, et l'adjectif *simple* ne peut signifier « de base », « normal » ou « ordinaire ». C'est sans doute par opposition à *temps double*, qui est un calque de l'anglais *double time*, que l'on utilise cette expression en français.

L'adjectif *régulier* peut avoir plusieurs sens en français, mais son emploi au sens de « de base », « normal » ou « ordinaire » est un calque sémantique de l'anglais *regular*. On doit donc éviter l'expression *salaire régulier* pour désigner le présent concept.

anglais

basic salary

basic wage

basic pay

regular pay

straight-time pay

384. salaire hors échelle

Définition

Salaire qui dépasse le maximum fixé pour un poste.

Notes

Une telle situation peut survenir à la suite de la révision d'une structure salariale, de la signature d'une convention collective, d'un reclassement, d'une rétrogradation ou d'autres circonstances particulières.

Le salaire hors échelle est habituellement maintenu à un même niveau jusqu'à ce que le salaire attribuable à la nouvelle catégorie d'emplois du salarié rejoigne son salaire.



salaire hors échelle n. m.



salaire étoilé n. m.
classe de retenue n. f.
poste surévalué n. m.
emploi surclassé n. m.

Les termes *salaire étoilé*, *classe de retenue*, *poste surévalué*, *emploi surclassé* rendent mal la nature de ce concept.

Même si on emploie le terme *salaire étoilé* dans la Loi sur l'équité salariale, l'usage du terme *salaire hors échelle* est donc préférable.

Les termes *salaire étoilé*, *classe de retenue*, *poste surévalué*, *emploi surclassé* rendent mal la nature de ce concept.



cercle rouge

Le terme *cercle rouge* est un calque morphologique de l'anglais *red circle* qui est déconseillé parce qu'il existe un terme français rendant mieux la nature de ce concept.

anglais

red circle rate

385. salaire majoré de 100 %

Définition

Salaire auquel vient s'ajouter une augmentation de 100 % du taux horaire habituel.



salaire majoré de 100 % n. m.
taux majoré de 100 % n. m.
taux double n. m.
taux de 200 % n. m.

Comme un salaire majoré de 100 % est doublé, on dit aussi *taux double*.



tarif double
temps double

Le terme *tarif double* ne convient pas pour désigner le présent concept, car ce terme appartient au vocabulaire commercial et s'applique habituellement au prix tarifé d'un service.

L'expression *temps double* est un calque morphologique de l'anglais *double time*, qui renvoie à une période ou à une durée, plutôt qu'à un salaire.

anglais

double time
doubletime
double time rate
double-time rate

386. salaire majoré de 50 %

Définition

Salaire auquel vient s'ajouter une augmentation de 50 % du taux horaire habituel.



salaire majoré de 50 % n. m.
taux majoré de 50 % n. m.
taux et demi n. m.
taux de 150 % n. m.

Comme un salaire majoré de 50 % est augmenté de moitié, il est payé à un taux de 150 %, d'où l'emploi du synonyme *taux de 150 %*.



tarif et demi
temps et demi

Le terme *tarif et demi* ne convient pas pour désigner le présent concept, car ce terme appartient au vocabulaire commercial et s'applique habituellement au prix tarifé d'un service.

L'expression *temps et demi* est un calque morphologique de l'anglais *time and a half*, qui renvoie à une période ou à une durée, plutôt qu'à un salaire.

anglais

time and a half
wages with a 50 % premium
time and a half rate
time and one half
time and one half rate
rate of time and a half

387. salarié, salariée

Définition

Personne qui effectue un travail pour un employeur qui lui verse un salaire à titre de rémunération.



salarié n. m. normalisé par l'OQLF
salariée n. f.

Le terme français **employé** ne correspond pas au terme anglais *employee* dans tous les contextes même si dans certaines lois, comme dans le Code canadien du travail, on considère qu'une personne travaillant pour un employeur est un employé. On accorde donc à *employé* le sens de « salarié », comme c'est souvent le cas dans la langue courante au Québec. Néanmoins, il est préférable de retenir *salarié* comme terme générique et de réserver le terme *employé* pour désigner la catégorie socioprofessionnelle regroupant les salariés dont l'activité est surtout d'ordre intellectuel, par opposition aux ouvriers travaillant dans une usine, un atelier ou sur un chantier.

anglais

employee
wage-earner

388. salarié à l'essai, salariée à l'essai

Définition

Salarié occupant un emploi probatoire.



salarié à l'essai n. m.
salariée à l'essai n. f.
travailleur à l'essai n. m.
travailleuse à l'essai n. f.

Au sein de l'administration publique québécoise, le terme **salarié temporaire**, qui fait habituellement référence à la durée limitée d'un emploi, est employé au sens de « salarié à l'essai ».



employé à l'essai n. m.
employée à l'essai n. f.
employé en période d'essai n. m.
employée en période d'essai n. f.

Le terme *employé* désigne la catégorie de salariés dont l'activité est plutôt d'ordre intellectuel que manuel. Il a donc un sens moins large que le terme anglais *employee*. Toutefois, au Québec, on note une tendance à l'appliquer à l'ensemble du personnel comme en anglais.



salarié en probation
salariée en probation
travailleur en probation
travailleuse en probation
employé en probation
employée en probation

Les termes *salarié en probation*, *travailleur en probation* et *employé en probation*, ainsi que leurs variantes en genre, sont déconseillés parce que le terme français *probation* désigne le sursis sous surveillance d'un condamné. Au sens de « période d'essai », il s'agit d'un calque qui n'est pas intégrable au système linguistique du français sur le plan sémantique.

anglais

probationary employee
probationary worker
provisional employee
provisional worker
employee on probation
probationer employee
probationer

389. salarié à temps partiel, salariée à temps partiel

Définition

Salarié permanent ou temporaire dont la durée du travail est inférieure à la durée normale du travail dans son secteur d'activité ou dans l'organisation qui l'emploie.



salarié à temps partiel n. m.
salariée à temps partiel n. f.



employé à temps partiel n. m.
employée à temps partiel n. f.

Le terme *employé* doit être réservé pour désigner une catégorie socioprofessionnelle de salarié, car il a un sens moins large que le terme anglais *employee*. Toutefois, il est souvent employé au sens de « salarié » dans la langue courante.

anglais

part-timer
part-time employee
part-time worker

390. salarié à temps plein, salariée à temps plein

Définition

Salarié permanent ou temporaire dont la durée du travail correspond à la durée normale du travail établie dans son secteur d'activité ou dans l'organisation qui l'emploie.



salarié à temps plein n. m.
salariée à temps plein n. f.
salarié à plein temps n. m.
salariée à plein temps n. f.
salarié à temps complet n. m.
salariée à temps complet n. f.



employé à temps plein n. m.
employée à temps plein n. f.
employé à plein temps n. m.
employée à plein temps n. f.

Le terme **employé** doit être réservé pour désigner une catégorie socioprofessionnelle de salarié, car il a un sens moins large que le terme anglais *employee*. Toutefois, il est souvent employé au sens de « salarié » dans la langue courante.

anglais

full-time employee
full-time worker
full-timer

391. salarié occasionnel, salariée occasionnelle

Définition

Salarié qui occupe un emploi occasionnel.



salarié occasionnel n. m.
salariée occasionnelle n. f.
travailleur occasionnel n. m.
travailleuse occasionnelle n. f.
occasionnel n. m.
occasionnelle n. f.



employé occasionnel n. m.
employée occasionnelle n. f.

Le terme *employé* désigne la catégorie de salariés dont l'activité est plutôt d'ordre intellectuel que manuel. Il a donc un sens moins large que le terme anglais *employee*. Toutefois, au Québec, on note une tendance à l'appliquer à l'ensemble du personnel comme en anglais.

anglais

casual employee
casual worker
contingent worker

392. salarié permanent, salariée permanente

Définition

Salarié qui occupe un **emploi permanent**.



salarié permanent n. m.
salariée permanente n. f.
travailleur permanent n. m.
travailleuse permanente n. f.
permanent n. m.
permanente n. f.



employé permanent n. m.
employée permanente n. f.

Le terme *employé* désigne la catégorie de salariés dont l'activité est plutôt d'ordre intellectuel que manuel. Il a donc un sens moins large que le terme anglais *employee*. Toutefois, au Québec, on note une tendance à l'appliquer à l'ensemble du personnel comme en anglais.



salarié régulier
salariée régulière
travailleur régulier
travailleuse régulière
employé régulier
employée régulière
régulier
régulière

Les calques de l'anglais *salarié régulier*, *travailleur régulier*, *employé régulier* et *régulier*, ainsi que leurs variantes en genre, sont déconseillés parce qu'ils ne s'intègrent pas au système linguistique du français. En effet, si l'anglais *regular* peut être employé au sens de « permanent », ce n'est pas le cas de l'adjectif *régulier* en français. Voir à ce sujet l'article *Emploi déconseillé de l'emprunt régulier* de la *Banque de dépannage linguistique*.

anglais

permanent employee
regular employee
continuing employee
permanent worker
regular worker
continuing worker

393. salarié temporaire, salariée temporaire

Définition

Salarié qui occupe un emploi temporaire.



salarié temporaire n. m.
salariée temporaire n. f.
travailleur temporaire n. m.
travailleuse temporaire n. f.
temporaire n. m. ou f.

Au sein de l'administration publique québécoise, on désigne par le terme *salarié temporaire* la personne qui est en période d'essai préalablement à l'obtention d'un [emploi permanent](#). Comme ce terme fait référence à la durée limitée d'un emploi, il serait plus juste d'utiliser [salarié à l'essai](#) en ce sens.



employé temporaire n. m.
employée temporaire n. f.

Le terme *employé* désigne la catégorie de salariés dont l'activité est plutôt d'ordre intellectuel que manuel. Il a donc un sens moins large que le terme anglais *employee*. Toutefois, au Québec, on note une tendance à l'appliquer à l'ensemble du personnel comme en anglais.

anglais

temporary employee
temporary worker
short-term employee
short-term worker



394. sanction disciplinaire

Définition

Mesure répressive infligée par l'employeur à un salarié qui a commis une faute disciplinaire.

Notes

Les sanctions disciplinaires varient en fonction de l'organisation et de la gravité de la faute. Les formes de sanctions disciplinaires les plus fréquentes sont l'avertissement, la réprimande, la mise à pied disciplinaire, appelée aussi *suspension*, et le congédiement.



sanction disciplinaire n. f.

mesure disciplinaire n. f.

anglais

disciplinary measure

disciplinary sanction

disciplinary action

395. savoir-faire

Définition

Mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté pour une réalisation d'ordre pratique dans l'exercice d'une activité professionnelle.

Notes

La transmission du savoir-faire à une nouvelle recrue par un travailleur expérimenté permet de conserver ce savoir-faire dans l'entreprise.



savoir-faire n. m.

Au pluriel, on écrira : *des savoir-faire*.

En France, les termes *savoir-faire*, *expérience* et *compétence* sont recommandés officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2000.

anglais

know-how

396. second

Définition

Qualifie l'appellation d'emploi ou le titre de fonction d'une personne qui suit immédiatement celle qui occupe le premier rang dans un emploi ou une fonction de même nature.



second adj.



junior

C'est sous l'influence de l'anglais qu'on emploie le qualificatif *junior* apposé à une appellation d'emploi pour distinguer le rang du titulaire dans la hiérarchie. Plusieurs termes peuvent rendre avantageusement *junior* en français et sont plus précis. Au sens du présent concept, le terme *junior* doit se rendre en français par *second*. Par exemple, on parlera de *second commis* par opposition à *premier commis*.

En français, *junior* est réservé principalement au domaine sportif pour désigner une catégorie de joueurs et implique le concept d'« âge ».

anglais

junior

397. sécurité d'emploi

Définition

Régime qui garantit à un salarié de conserver son emploi au sein d'une organisation lorsque certaines conditions sont remplies.

Notes

Dans la fonction publique québécoise, un salarié obtient la sécurité d'emploi lorsque son engagement devient définitif une fois sa période d'essai réussie.



sécurité de l'emploi n. f.

sécurité d'emploi n. f.

anglais

job security

employment security

398. semaine de travail

Définition

Nombre d'heures ou de journées de travail habituellement prévues au cours d'une semaine pour la majorité des salariés ou pour une catégorie de salariés au sein d'un organisme ou d'une entreprise.

Notes

La durée de la semaine de travail est fixée par l'employeur, mais elle doit être conforme à la semaine normale de travail qui est déterminée par la loi, la convention collective ou toute autre norme reconnue explicitement ou implicitement.



semaine de travail n. f.

anglais

workweek

work week



399. semaine de travail comprimée

Définition

Semaine de travail aménagée de manière à réduire le nombre de jours ouvrables en augmentant la durée quotidienne des heures de travail.

Notes

Par exemple, une semaine de quatre jours de dix heures chacun. Il est possible qu'une réduction du nombre de jours de travail soit accompagnée d'une réduction du nombre d'heures de travail dans le contexte d'un régime d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT).



semaine de travail comprimée n. f.
semaine comprimée n. f.
horaire comprimé n. m.

anglais

compressed work schedule
compressed workweek
condensed workweek

400. semaine normale de travail

Définition

Semaine de travail dont la durée est conforme à ce qui est déterminé, selon les cas, par la loi, par la convention collective ou par toute autre norme reconnue explicitement ou implicitement.

Notes

En général, la semaine normale de travail, au Québec, est de quarante heures, sauf dans les cas où elle est fixée par règlement du gouvernement.

Lorsque la durée du travail est fixée par l'employeur, elle ne peut dépasser les limites imposées par la loi ou les règlements en vigueur.



semaine normale de travail n. f.



semaine régulière

L'adjectif *régulier* peut avoir plusieurs sens en français, mais son emploi au sens de « normal » est un calque sémantique de l'anglais *regular*. On doit donc éviter l'expression *semaine régulière* pour désigner le présent concept.

anglais

regular workweek
standard workweek
normal workweek
basic workweek
scheduled workweek



401. sentence arbitrale

Définition

Décision sans appel rendue par un arbitre et liant les parties en litige.

Notes

En général, la décision de l'arbitre est exécutoire. Toutefois, le régime applicable aux policiers de la Sûreté du Québec fait exception, puisque la décision en question est exécutoire ou non selon l'objet du litige.



sentence arbitrale n. f.

anglais

arbitration award

402. service (1)

Définition

Unité fonctionnelle ou opérationnelle constituée par un ensemble de personnes travaillant sous l'autorité d'un même chef.



service n. m.

Il ne faut pas confondre les termes *service* et *département*. En effet, le terme *département* désigne plutôt soit une division administrative du territoire français, soit un regroupement d'enseignants d'une même discipline au sein d'un établissement d'enseignement, soit un ensemble de services spécialisés dans une organisation.

La nature de la fonction du service ou des travaux qu'il a en charge est habituellement précisée par un complément. On écrira, par exemple, *le Service des ressources humaines*, *le Service de l'expédition*. Dans ces dénominations, qui ont leur place dans l'organigramme, le terme *service* prend la majuscule. Voir, à ce sujet, l'article *Majuscule aux noms d'unités administratives* de la *Banque de dépannage linguistique*.

anglais

department

403. service (2)

Définition

Activité professionnelle exercée par un salarié dans une organisation.

Notes

Le terme *service* est rarement employé seul, mais plutôt dans des expressions qui font référence à sa durée effective. Par exemple, on dira *années de service*, *états de service*, *rachat de service*, *service continu*, etc.



service n. m.



anglais
service

404. service continu

Définition

Durée ininterrompue pendant laquelle un salarié est lié à son employeur par un contrat de travail ou par une succession de contrats de travail à durée déterminée.

Notes

Il est important de distinguer le service continu, inscrit dans la Loi sur les normes du travail (Québec), de l'[ancienneté](#), qui est généralement liée à l'application d'une convention collective. Par exemple, il peut être établi que l'ancienneté se calculera selon des dates précises en vue d'accéder à l'exercice de certains droits ou à l'obtention de certains avantages résultant de la convention collective elle-même, alors que le service continu correspond à la période sans interruption de service pendant laquelle un salarié est lié à son employeur.

L'interruption de l'exécution du travail ne modifie pas la durée du service continu si un lien contractuel subsiste entre les parties.



service continu n. m.

anglais
uninterrupted service
continuous service

405. sous-contractant, sous-contractante

Définition

Partie à un [sous-contrat](#).



sous-contractant n. m.
sous-contractante n. f.

anglais
subcontractor

406. sous-contracter

Définition

S'engager juridiquement comme tiers à un contrat principal à exécuter ce contrat en tout ou en partie.

Notes

Il ne faut pas confondre le verbe *sous-contracter* avec le verbe *sous-traiter* qui signifie confier des travaux à un tiers (*sous-traitant*) dans des conditions dûment précisées par l'entrepreneur principal.



sous-contracter v. tr.

anglais

subcontract

407. sous-contrat

Définition

Contrat secondaire de même nature qu'un contrat principal, conclu entre l'une des parties à celui-ci et un tiers qui s'engage à l'exécuter en tout ou en partie.

Notes

Les parties à un sous-contrat s'appellent [sous-contractants](#).

Par exemple, un contrat de sous-location est un sous-contrat.



sous-contrat n. m.

anglais

subcontract

408. sous-traitance

Définition

Pratique qui consiste, pour un donneur d'ordres, à donner un contrat à un tiers pour que celui-ci fournisse un bien ou un service, selon les conditions énoncées dans le cahier des charges, tout en conservant la responsabilité du produit final.

Notes

La sous-traitance, qui permet de répondre à des besoins ponctuels à court ou à moyen terme, concerne généralement la fabrication de biens ou la prestation de services qui sont intégrables à ceux produits par l'entreprise ou l'organisation. Par exemple, la sous-traitance est utilisée lorsque le donneur d'ordres n'a pas la main-d'œuvre spécialisée ou suffisamment de ressources pour le réaliser lui-même.



sous-traitance n. f.

anglais

subcontracting

409. sous-traitant, sous-traitante

Définition

Personne physique ou morale qui s'engage, vis-à-vis d'un entrepreneur principal et selon ses directives, à exécuter en totalité ou en partie la production d'un bien ou la prestation d'un service.



sous-traitant n. m.
sous-traitante n. f.

Pour désigner une personne morale, l'emploi du masculin est le plus courant (*un sous-traitant*), mais l'emploi du féminin est admis.



sous-entrepreneur n. m.
sous-entrepreneuse n. f.
sous-entrepreneure n. f.

Le terme *sous-traitant* peut désigner une entreprise, un entrepreneur ou un travailleur autonome, alors que *sous-entrepreneur* ne s'applique qu'à un entrepreneur.

Pour désigner une personne morale, l'emploi du masculin est le plus courant (*un sous-entrepreneur*), mais l'emploi du féminin est admis.



sous-contracteur

Sous-contracteur, calque de l'anglais *subcontractor*, est déconseillé parce qu'il n'est pas légitimé dans l'usage en français au Québec, son emploi faisant l'objet de critiques et étant caractérisé par une certaine réticence linguistique.

anglais

subcontractor

410. spécialiste

Définition

Personne qui exerce un travail à caractère intellectuel ou technique exigeant des connaissances approfondies dans un champ particulier de sa discipline.



spécialiste n. m. ou f.



professionnel n. m. Québec
professionnelle n. f. Québec

En français, le terme *professionnel* désigne habituellement la personne qui exerce régulièrement une profession, un métier, par opposition à un amateur.

L'usage du terme *professionnel*, qui a été influencé par l'usage administratif anglais, est bien ancré dans la langue administrative au Québec pour désigner spécialement le salarié dont les études universitaires lui permettent d'exercer sa profession dans un domaine spécialisé d'activité.

anglais

specialist

professional employee

411. statuts

Définition

Ensemble des dispositions qui définissent les conditions d'existence et le mode de fonctionnement d'une organisation.



statuts n. m. pl.

Par exemple, *les statuts d'une association, d'un syndicat*.



constitution

L'emploi du terme *constitution* au sens de « statuts » est un emprunt sémantique à l'anglais qui ne vient combler aucune lacune lexicale et dont l'usage crée un risque de substitution. En français, ce terme est réservé à la langue parlementaire pour désigner l'ensemble des règles écrites ou coutumières qui déterminent la forme de gouvernement d'un État et qui attribuent des pouvoirs aux différentes instances.

anglais

constitution
articles

412. structure salariale

Définition

Ensemble des rapports entre les différents taux de salaire au sein d'une entreprise.



structure salariale n. f.
structure des salaires n. f.

anglais

salary structure
wage structure
pay structure

413. supérieur hiérarchique, supérieure hiérarchique

Définition

Cadre hiérarchique qui représente le deuxième niveau d'autorité au-dessus d'un salarié.

Notes

Le supérieur hiérarchique joue également le rôle de supérieur immédiat lorsqu'il n'y a pas d'intermédiaire entre lui et le salarié.



supérieur hiérarchique n. m.
supérieure hiérarchique n. f.

anglais

line supervisor

414. supérieur immédiat, supérieure immédiate

Définition

Cadre hiérarchique qui représente le premier niveau d'autorité au-dessus d'un salarié et qui exerce un contrôle direct sur l'exécution du travail.



Notes

Le supérieur immédiat est généralement l'intermédiaire entre le supérieur hiérarchique et le personnel d'une entité administrative.



supérieur immédiat n. m.
supérieure immédiate n. f.



agent de maîtrise n. m.
agente de maîtrise n. f.

Le terme *agent de maîtrise* et sa forme féminine ne sont plus utilisés dans la fonction publique québécoise.

anglais

first-line supervisor
front-line supervisor
immediate supervisor

415. supplantation

Définition

Action d'un salarié qui évince un autre salarié de son poste pour l'occuper à son tour en vertu du critère d'ancienneté.

Notes

La supplantation fait souvent suite à l'annonce d'une mise à pied ou d'une suppression de poste. Si l'ancienneté est le premier critère qui autorise la supplantation, d'autres, comme la compétence ou la qualification professionnelle, peuvent également intervenir selon les ententes négociées.

Le droit de supplantation peut faire l'objet de négociations dans le cadre de conventions collectives. Appliquée selon les règles spécifiées, la supplantation est un recours normal et justifié pour le salarié. La mauvaise publicité qui entoure le phénomène s'explique sans doute par le fait que la supplantation engendre forcément une certaine frustration chez les personnes supplantées.



supplantation n. f.
évincement n. m.



bumping

Bien que l'emploi du terme anglais *bumping* reste encore largement répandu à l'oral, dans la langue courante au Québec, on constate que le terme *supplantation* est déjà bien ancré dans le langage administratif et qu'il tend de plus en plus à évincer *bumping* dans la langue courante.

anglais

bumping
backtracking
displacing

416. supplanter

Définition

Évincer un salarié de son poste pour l'occuper à son tour en vertu du critère d'ancienneté.



Notes

Un salarié peut être amené à supplanter un collègue à la suite de l'annonce d'une mise à pied ou d'une suppression de poste.



supplanter v. tr.



bumper

Bien que l'emploi du terme anglais *bumper* reste encore largement répandu à l'oral, dans la langue courante au Québec, on constate que le terme *supplanter* est déjà bien ancré dans le langage administratif et tend de plus en plus à évincer *bumper* dans la langue courante.

anglais

bump

417. suspension

Définition

Sanction imposée à l'issue d'une procédure disciplinaire, qui consiste à retirer temporairement à la personne visée son statut de membre d'une association professionnelle.

Notes

Selon les règlements en vigueur et les manquements reprochés au membre d'un ordre professionnel, par exemple, le droit d'exercice peut être limité ou retiré lors d'une suspension.

Il faut distinguer cette suspension de la mise à pied disciplinaire, appelée également *suspension*, qui est imposée par l'employeur ou le commissaire du travail et qui suspend pour une durée déterminée le contrat de travail d'un salarié et la rémunération qui y correspond.



suspension n. f.

anglais

suspension

418. suspension administrative

Définition

Mesure provisoire par laquelle une administration ou un employeur retire à un agent public ou à un employé le droit d'exercer ses fonctions relativement à une faute grave qu'il aurait commise.

Notes

Cette mesure n'est pas une sanction disciplinaire; l'agent ou l'employé continue généralement à recevoir son salaire pendant la durée de l'enquête et à bénéficier de tous les avantages sociaux. La suspension se termine au moment où est prise la décision, au terme de l'enquête.



suspension administrative n. f.
suspension n. f.

Au Québec, le terme *suspension* est aussi employé comme synonyme de *mise à pied disciplinaire* pour désigner une sanction disciplinaire qui interrompt pour une durée déterminée le contrat de travail du salarié et la rémunération qui y correspond. Il faut noter que l'homonymie entre les termes est à l'origine d'une certaine confusion. En contexte, on emploie parfois les expressions *suspension avec solde* ou *avec salaire* et *suspension sans solde* ou *sans salaire* afin de distinguer les deux types de suspensions.

En France, lorsqu'une faute disciplinaire est reprochée à un agent public (fonctionnaire, maire, etc.), on utilise aussi la forme abrégée *suspension*.



mise à pied conservatoire n. f. France

Lorsque la faute est reprochée à un salarié dans une entreprise, la mesure d'urgence qui suspend temporairement l'exécution du contrat de travail est appelée *mise à pied conservatoire*.

anglais

administrative suspension
suspension pending investigation

419. suspension du contrat de travail

Définition

Interruption temporaire des effets du contrat de travail, sans toutefois que le contrat soit rompu.

Notes

Dans le droit du travail français, on emploie fréquemment le terme *suspension du contrat de travail*, ou *suspension*, lorsque l'une ou l'autre des parties (employeur ou salarié) est temporairement dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations. Les causes peuvent être le fait du salarié (maladie ou accident, grossesse, congé en raison d'événements d'ordre personnel ou familial, grève, obligations militaires, etc.), de l'employeur (lock-out, mise à pied, etc.) ou étrangères à la volonté de l'une ou de l'autre partie.



suspension du contrat de travail n. f.
suspension d'un contrat de travail n. f.
suspension n. f.

anglais

suspension of an employment contract

420. syndicat

Définition

Association qui représente un groupe de personnes physiques ou morales ayant pour objet la défense d'intérêts communs.



syndicat n. m.

Par exemple, *un syndicat de propriétaires*, *un syndicat de salariés*, *un syndicat patronal*, *un syndicat de cadres*.



union

Le terme *union* employé au sens de « syndicat » est un calque sémantique de l'anglais. En français, il est correct de l'employer pour désigner un groupe d'individus ou des collectivités associées, comme dans les expressions : *union des consommateurs* et *union des producteurs*.

anglais

union

421. syndicat accrédité

Définition

Syndicat reconnu par l'organisme public compétent comme représentant officiel et exclusif des salariés d'une unité de négociation et dont le but principal est la négociation et l'application de la convention collective.

Notes

Étant donné le pouvoir de représentation d'un syndicat accrédité, on a parfois recours à l'appellation *représentant* pour dénommer la ou les personnes physiques mandatées pour représenter un syndicat accrédité dans la négociation collective.

Depuis que des modifications ont été apportées au Code du travail (Québec) en 1969, une convention collective conclue entre un syndicat reconnu par l'employeur, mais non accrédité, est sans valeur légale. Quant au Code canadien du travail, il reconnaît toute convention collective conclue entre un employeur et un tel syndicat au même titre que celle conclue avec un syndicat accrédité.



syndicat accrédité n. m.
association accréditée n. f. Québec

Selon les lois en vigueur, le concept de « syndicat accrédité » aura des appellations différentes. Dans le Code du travail (Québec), on emploie le terme *association accréditée*. Le législateur y emploie aussi le terme *association de salariés* au sens de « syndicat ».



agent négociateur n. m. Canada
agent de négociation n. m.

Le Code canadien du travail emploie le terme *agent négociateur*, qui est une traduction littérale de *bargaining agent*. Ce terme est fréquemment utilisé en anglais pour décrire l'une ou l'autre des parties dans les relations patronales-syndicales, d'où l'usage du calque dans les textes traduits. En outre, l'emploi du terme *agent* prête à confusion en français, puisqu'il ne désigne pas ici une personne, mais un syndicat.

Sous le même modèle, le terme *agent de négociation* est parfois employé comme synonyme du terme *agent négociateur*.

anglais

certified union
certified association Québec
bargaining agent Canada

422. syndicat de salariés

Définition

Association de salariés qui a pour objet la défense des intérêts professionnels, sociaux et économiques de ses membres, particulièrement la négociation et l'application des conventions collectives.



syndicat de salariés n. m.
syndicat n. m.
association de salariés n. f.

On emploie le terme *syndicat de salariés* surtout lorsqu'on souhaite établir la distinction avec d'autres catégories professionnelles : *syndicat patronal*, *syndicat de cadres*, etc.

En contexte, c'est la forme abrégée *syndicat* qui est la plus employée.

Dans le Code du travail (Québec), on emploie le terme *association de salariés* (*association of employees*) au sens de « syndicat de salariés ».



syndicat ouvrier n. m.

Le terme *syndicat ouvrier* est surtout employé dans le cadre d'application de la Loi sur les syndicats ouvriers, qui vise des catégories déterminées de travailleurs.



union ouvrière
union

Le terme *union ouvrière* est un calque de l'anglais *trade union*. On ne doit pas l'employer au sens de « syndicat ouvrier », pas plus que *union* au sens de « syndicat ». En français, il est correct d'employer *union* pour désigner un groupe d'individus ou des collectivités associées, comme dans les expressions : *union des consommateurs* et *union des producteurs*.

anglais

trade union
trade-union
labor union
labour union Royaume-Uni
union
association of employees

423. syndiqué, syndiquée

Définition

Personne qui est membre d'un syndicat.



syndiqué n. m.
syndiquée n. f.

anglais

union member

424. tâche

Définition

Travail déterminé que le titulaire d'un poste doit exécuter et qui correspond à la division d'une activité spécifique.



Notes

La tâche est habituellement considérée comme la plus petite division du travail à effectuer. Toutefois, celle-ci est elle-même constituée d'un ensemble de séquences manuelles ou intellectuelles qui forment un tout spécifique.

Un même poste peut comporter plusieurs tâches. Il peut également s'agir d'un ensemble de tâches indépendantes, par exemple en vue de fabriquer un produit. La date de début et la durée d'une tâche étant habituellement connues, l'exécution d'un ensemble de tâches sera organisée dans le temps par l'ordonnancement.



tâche n. f.

anglais

task

425. taux

Définition

Rapport de grandeur entre les différentes parties d'un ensemble à éléments variables.

Notes

Un taux est habituellement exprimé en notation décimale, en notation fractionnaire ou en pourcentage.



taux n. m.

anglais

rate

426. taux d'absentéisme

Définition

Rapport entre le nombre de journées ou d'heures perdues pour [absentéisme](#) et le nombre total de journées ou d'heures de travail qui devaient être effectuées par un groupe de salariés pendant une période déterminée.

Notes

La fréquence des absences est exprimée ou mesurée en heures-personnes, en jours-personnes ou en pourcentage.

Le taux d'absentéisme est un indicateur de la santé d'une organisation.



taux d'absentéisme n. m.

anglais

absenteeism rate



427. taux de salaire

Définition

Taux qui exprime le montant du salaire calculé par unité de temps ou par unité de production.

Notes

L'unité de temps peut être divisée en heures, en jours, en semaines, tandis que l'unité de production peut être à la pièce, au rendement, etc.



taux de salaire n. m.



taux de rémunération n. m.

On emploie parfois *taux de rémunération* en ce sens. Toutefois, il faut noter que le terme *rémunération* est d'une portée plus large que *salaire*. La rémunération prend des appellations différentes selon le travail fourni et les formes de versement de la somme, par exemple : *jetons de présence* (administrateurs), *honoraires* (services professionnels), *commission* (vendeurs), *vacations* (experts), *émoluments* (officiers ministériels), *cachet* (artistes), *salaire* (personnel salarié).

anglais

wage rate
rate of wages
rate for the job

428. taux de salaire de base (1)

Définition

Taux de salaire qui sert de base au calcul des majorations.

Notes

Le taux de salaire est le montant de la rémunération établi par unité de travail (heure, jour, semaine, pièce, etc.).

Les majorations peuvent prendre la forme de primes, d'indemnités, de commissions, etc., et elles constituent avec le salaire de base la rémunération globale.



taux de salaire de base n. m.
taux de base n. m.
taux de salaire normal n. m.
taux normal n. m.
taux de salaire ordinaire n. m.
taux ordinaire n. m.

[taux de base | taux normal | taux ordinaire] On note que l'usage des formes elliptiques est fréquent pour désigner ce concept, autant en anglais qu'en français.



taux de salaire régulier
taux régulier

En français, l'emploi de l'adjectif *régulier* au sens de « de base », « normal » ou « ordinaire » est un calque sémantique de l'anglais *regular*. On évitera donc d'utiliser l'expression *taux de salaire régulier* ainsi que la forme elliptique *taux régulier* pour désigner le présent concept.



anglais

base pay rate
base rate
base pay
base wage rate
basic rate of wages
straight-time rate

429. taux de salaire de base (2)

Définition

Taux payé par une entreprise ou une industrie pour une catégorie représentative de salariés placés à l'échelon inférieur de la hiérarchie des emplois.



taux de salaire de base n. m.
taux de base n. m.

anglais

base rate

430. télétravail

Définition

Activité professionnelle qui s'exerce à l'extérieur des bureaux de l'employeur, au moyen d'outils informatiques et de télécommunication.

Notes

Le télétravail permet par exemple à un travailleur de rester à domicile tout en étant relié au bureau par téléphone intelligent, tablette électronique ou ordinateur, en utilisant entre autres le courrier électronique ou un logiciel de visioconférence, ou en se connectant directement à son bureau via un réseau privé virtuel.



télétravail n. m.
travail à distance n. m.

Dans le terme *télétravail*, qui s'écrit en un seul mot, l'élément télé- signifie « au loin, à distance ».

On emploie souvent le terme plus générique travail à domicile (ou *travail à la maison*) pour désigner le présent concept, parce que les gens qui font du télétravail le font le plus souvent dans leur lieu de résidence.

anglais

telework
teleworking
telecommuting
remote work
remote working

On trouve également le terme *mobile working*.



431. temps plein

Définition

Temps de travail d'un salarié chez un même employeur qui correspond à la durée normale du travail établie dans son secteur d'activité ou dans l'entreprise qui l'emploie.

Notes

La durée normale du travail est généralement établie sur une base journalière ou hebdomadaire.



temps plein n. m.
plein temps n. m.
temps complet n. m.

anglais

full-time
full time

432. transfert des connaissances

Définition

Mécanisme permettant l'application de connaissances précédemment acquises à des contextes différents.

Notes

Le transfert des connaissances est généralement orienté vers la résolution d'un problème.

Il ne faut pas confondre le transfert des connaissances et la [transmission des connaissances](#), processus visant à préserver, à valoriser et à assurer le partage de l'expérience et des savoirs dans une organisation.



transfert des connaissances n. m.
transfert de connaissances n. m.
transfert des apprentissages n. m.
transfert d'apprentissage n. m.
transfert des savoirs n. m.

anglais

transfer of learning
learning transfer
transfer of training

433. transmission des connaissances

Définition

Processus mis en œuvre afin de préserver, de valoriser et d'assurer le partage de l'expérience et des savoirs acquis collectivement dans une organisation.



Notes

La transmission des connaissances se réalise le plus souvent par l'intermédiaire d'un travailleur expérimenté qui transmet à un nouvel arrivant ses connaissances afin que ce dernier acquière plus rapidement des compétences semblables aux siennes.

Il ne faut pas confondre la transmission des connaissances et le [transfert des connaissances](#), mécanisme permettant l'application de connaissances précédemment acquises à des contextes différents.



transmission des connaissances n. f.
transmission de connaissances n. f.
transmission des savoirs n. f.

Les termes *transmission des connaissances*, *transmission de connaissances* et *transmission des savoirs* désignent aussi, par extension, la dispersion et l'échange des connaissances entre les différents acteurs d'un domaine de spécialité.

anglais

knowledge transfer

434. transmission du savoir-faire

Définition

Ensemble des actions de formation et d'apprentissage mises en œuvre dans une entreprise afin de préserver les techniques développées dans un métier ou de prévenir la perte des savoirs d'ordre pratique acquis par un travailleur expérimenté qui prend sa retraite.

Notes

Dans la perspective de départs à la retraite, le jumelage d'une nouvelle recrue et d'un travailleur expérimenté qui a pour mandat de transmettre au nouvel arrivant son savoir-faire permettra à ce dernier de développer plus rapidement des compétences semblables à celles de son aîné.

Dans le cas de certains métiers anciens, la transmission du savoir-faire n'a pas lieu au sein d'une entreprise. C'est le dépositaire d'un savoir particulier qui le transmet à l'apprenti qui le lui a demandé.



transmission du savoir-faire n. f.
transmission des savoir-faire n. f.



transfert des compétences
transfert d'expertise
transfert des savoir-faire
transmission des compétences

Plusieurs formes qui comportent les termes *transfert*, *expertise* et *compétences* sont aussi employées en ce sens. Toutefois, elles ne conviennent pas pour désigner cette réalité. Le terme *transfert* est employé correctement dans *transfert des apprentissages* pour désigner la capacité d'une personne à appliquer quelque chose d'appris dans une situation à une autre classe de situations. Par exemple, le transfert des acquis du milieu de formation au milieu du travail. Quant à l'expertise et à la compétence, ce ne sont pas des qualités transmissibles entre individus.

anglais

know-how transmission



435. travail

Définition

Ensemble des activités humaines, individuelles ou collectives, organisées et coordonnées en vue de produire un bien utile ou de procurer un service.

✓ travail n. m.

anglais

work

436. travail à la pièce

Définition

Travail dont la rémunération est basée sur le nombre de pièces produites ou d'opérations effectuées par un salarié.

✓ travail à la pièce n. m.
travail aux pièces n. m.
travail à la tâche n. m.

anglais

piecework

437. travail à temps partiel

Définition

Travail effectué sur une base régulière et dont la durée est inférieure à la durée normale du travail établie dans un secteur d'activité ou dans une organisation déterminée.

Notes

Lorsqu'un travail est effectué sur une base régulière et que sa durée correspond à la durée normale du travail, il s'agit alors d'un travail à temps plein.

✓ travail à temps partiel n. m.
emploi à temps partiel n. m.

anglais

part-time job
part-time employment
part-time work

438. travail à temps plein

Définition

Travail effectué sur une base régulière et dont la durée correspond à la durée normale du travail établie dans un secteur d'activité ou dans une organisation déterminée.



travail à temps plein n. m.
travail à plein temps n. m.
travail à temps complet n. m.
emploi à temps plein n. m.
emploi à plein temps n. m.
emploi à temps complet n. m.

anglais

full-time job
full-time employment
full-time work

439. travail à temps réduit

Définition

Temps de travail aménagé afin de réduire temporairement la durée de la semaine normale de travail d'un salarié en raison d'une situation particulière.

Notes

Dans l'usage actuel, on établit une distinction entre le travail à temps partiel, qui est imposé à l'embauche par l'employeur, et le travail à temps réduit, qui est à l'initiative du salarié, par exemple dans le contexte d'un [congé parental](#), d'une [retraite progressive](#) ou d'un régime d'[aménagement du temps de travail](#).



travail à temps réduit n. m.
temps réduit n. m.
horaire réduit n. m.

En France, les termes *temps réduit* ou *horaire réduit* sont surtout associés au chômage partiel.

anglais

short time
short-time
working short time
reduced time

440. travail en trois-huit

Définition

Travail par équipes dont le cycle de vingt-quatre heures est divisé en trois postes de huit heures.



travail en trois-huit n. m.
trois-huit n. m. pl.



système trois-huit

L'emploi du terme *système* est inapproprié dans l'expression *système trois-huit*. En français, un système est un ensemble ordonné d'éléments qui assurent une fonction (*système vasculaire*, *système de détection*, *système informatique*). Ce terme peut aussi être employé pour désigner une classification méthodique (*système métrique*).



anglais

three-shift system
three shifts

441. travail par équipes

Définition

Mode d'organisation du travail où des équipes distinctes se succèdent en alternance au même poste de travail pour assurer la continuité de la production ou du service.



travail par équipes n. m.
travail posté n. m.
travail par postes n. m.
travail par quarts n. m. Québec/Canada
travail par roulement n. m.

anglais

shift work

442. travail sur demande

Définition

Travail de nature ponctuelle, effectué à des intervalles plus ou moins réguliers selon les besoins de l'employeur.

Notes

Le travail sur demande vise à parer à un surplus de travail ou à l'absence imprévue d'un employé permanent qu'il faut remplacer sur-le-champ.

Cette forme d'organisation du travail soumet souvent le salarié à la pratique des astreintes, soit à l'obligation de demeurer à domicile à la disposition de l'employeur à certaines périodes bien précises.



travail sur demande n. m.
travail à la demande n. m.
travail sur appel n. m.

L'emploi du terme *travail sur appel*, qui est une traduction littérale du terme anglais *on-call work*, a été longtemps critiqué. Toutefois, ce terme est maintenant passé dans l'usage et il est largement répandu dans la francophonie, particulièrement en Suisse, en Belgique et au Québec. De plus, ce terme est conforme au système morphosémantique du français.



travail au sifflet n. m. France/Europe

Dans les pays francophones européens, le milieu syndical emploie aussi le terme *travail au sifflet*, qui a une connotation péjorative, pour traduire *on-call job*.

anglais

on-call work
on-call job
on-call



443. travailler à temps plein

Définition

Travailler sur une base régulière et selon un horaire qui correspond à la durée normale du travail établie dans un secteur d'activité ou dans une entreprise déterminée.



travailler à temps plein loc. v.
travailler à plein temps loc. v.
travailler à temps complet loc. v.

anglais

work full-time
be in full-time employment

444. travailleur, travailleuse

Définition

Personne qui exerce une activité professionnelle moyennant une [rémunération](#).

Notes

Le travailleur peut exercer une activité manuelle ou intellectuelle dans différents secteurs économiques. Il peut être un [travailleur salarié](#) ou un [travailleur autonome](#).



travailleur n. m.
travailleuse n. f.

anglais

worker

445. travailleur autonome, travailleuse autonome

Définition

Travailleur qui exerce une activité professionnelle pour son propre compte et sous sa propre responsabilité, et qui n'a pas de lien de subordination avec un employeur.

Notes

Les critères permettant de distinguer le travailleur autonome du [travailleur salarié](#) peuvent différer d'une loi à l'autre.

Puisque l'on ne peut pas dire qu'il est lui-même une forme d'entreprise, le travailleur autonome est considéré comme l'exploitant d'une entreprise individuelle dont il est l'unique propriétaire. Son travail n'est pas réalisé sous la direction ni le contrôle d'un employeur. Il est le seul responsable de son travail, il fournit ses propres outils, et il peut faire des profits ainsi que des pertes.



travailleur autonome n. m.
travailleuse autonome n. f.
travailleur indépendant n. m.
travailleuse indépendante n. f.
entrepreneur indépendant n. m.
entrepreneuse indépendante n. f.
entrepreneure indépendante n. f.

Au Québec, c'est le terme *travailleur autonome* et l'appellation féminine correspondante *travailleuse autonome* qui sont les plus employés.



travailleur à son compte n. m. langue
courante
travailleuse à son compte n. f. langue
courante
personne à son compte n. f. langue
courante

anglais

self-employed worker
self-employed person
self-employed
independent worker
independant contractor

446. travailleur salarié, travailleuse salariée

Définition

Travailleur dont le revenu principal est constitué par le salaire qu'il reçoit de l'employeur pour lequel il travaille, par opposition à un autre travailleur qui exerce une activité professionnelle pour son propre compte.

Notes

Le terme *travailleur salarié* est toujours employé par opposition au terme *travailleur autonome*. Dans les autres contextes, on emploie le terme *salarier*.



travailleur salarié n. m.
travailleuse salariée n. f.

anglais

salaried employee

447. unité de négociation

Définition

Groupe de salariés qui est représenté par le syndicat accrédité et qui constitue un groupement approprié aux fins de la négociation collective.



unité de négociation n. f.
unité d'accréditation n. f.



anglais

bargaining unit

448. **unité de travail**

Définition

Groupe de salariés affectés à l'exécution d'un ensemble de tâches déterminées ou à une production particulière.



unité de travail n. f.

anglais

working unit

work unit

Vocabulaire des relations professionnelles



Pour accéder à l'ensemble des vocabulaires de l'Office québécois de la langue française :
oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/index_lexvoc.html.

Pour connaître les outils et les services linguistiques de l'Office :
vitritelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/a-propos-de-la-vitrine-linguistique/offre-de-services-linguistiques.

Pour consulter les ressources de la Vitrine linguistique :
vitritelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca.

Pour visiter le site de l'Office :
oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx.

Abonnez-vous à nos infolettres



© Office québécois de la langue française, 2025

Office québécois
de la langue
française

Québec

